

**RAPPORT**  
**SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE**  
**ET SUR LES ORIENTATIONS**  
**DES FINANCES PUBLIQUES**

présenté au nom de  
**M. Dominique de VILLEPIN**  
Premier ministre

par M. Thierry BRETON,  
ministre de l'économie, des finances et de l'industrie  
et  
par M. Jean-François COPÉ,  
ministre délégué au budget et à la réforme de l'État,  
porte-parole du Gouvernement

Juin 2005



<b>Partie I : La situation de l'économie et des finances publiques en 2004-2005 .....</b>	11
<b>La situation de l'économie .....</b>	11
L'économie française a fait preuve d'une croissance solide en 2004 .....	11
La croissance a perdu récemment de sa vigueur sous l'effet des chocs extérieurs ; elle devrait retrouver plus d'allant avec la résorption de ces chocs .....	11
<b>La situation des finances publiques .....</b>	14
Retour sur la situation de 2004 .....	14
Perspectives pour 2005 .....	15
Encadré 1 : méthodologie de la prévision des recettes fiscales .....	17
<b>Partie II : De nouveaux outils pour améliorer le pilotage de nos finances publiques .....</b>	20
Un Pacte européen rénové pour la stabilité et la croissance .....	20
Un cadre profondément rénové pour la politique budgétaire : la mise en œuvre de la LOLF .....	23
Encadré 2 : plafonds d'emplois et titre 2 dans le cadre de la LOLF .....	24
Encadré 3 : la politique immobilière de l'État .....	27
Encadré 4 : réforme du contrôle financier .....	29
La rénovation du pilotage des finances sociales .....	32
Une réflexion à développer pour comprendre et mieux appréhender l'évolution des finances locales .....	34
<b>Partie III : Principales orientations de finances publiques pour 2006-2008, et enjeux du PLF 2006 .....</b>	41
<b>Orientations de finances publiques 2006-2008 .....</b>	41
Encadré 5 : l'exigence d'une meilleure maîtrise de la dette publique .....	41
L'effort de maîtrise de la dépense sera prolongé sur 2006-2008 .....	43
Projections à moyen terme des recettes de l'État .....	45
<b>Les principaux enjeux du PLF 2006 .....</b>	48
Les réunions «économies structurelles» ont permis de conduire en amont des arbitrages budgétaires relatifs au PLF 2006, une réflexion de fond sur les politiques publiques .....	48
Les orientations du Projet de loi de finances pour 2006 .....	49
Encadré 6 : les conséquences de la LOLF sur la présentation des dépenses fiscales .....	54
<b>Annexes : comparaisons internationales en matière de relations entre l'État et les collectivités locales .....</b>	58



# Débat d'orientation budgétaire 2005

Au sein de la zone euro, la situation relative de l'économie française apparaît favorable en 2004, avec une croissance qui s'est établie à 2,3% contre 1,8% en zone euro. Au début de cette année, la conjoncture industrielle en zone euro s'est ralentie sous l'effet d'un renchérissement du prix du pétrole et du maintien de demandes intérieures atones en Allemagne et en Italie. L'économie française en a supporté les conséquences, son PIB ne progressant que de 0,2% au premier trimestre, malgré une demande intérieure robuste. Ce fléchissement s'est prolongé au début du printemps comme le suggèrent les enquêtes de conjoncture, mais ses effets se dissipent en mai-juin. L'amélioration des perspectives personnelles des chefs d'entreprise, couplée à un repli de l'euro face au dollar, laisse ainsi espérer un rebond dès le troisième trimestre.

Cette conjoncture favorable l'an passé a apporté sa contribution à une amélioration notable des finances publiques : le déficit public a diminué en 2004 pour la première fois depuis 2000. Le besoin de financement des administrations publiques s'est établi à 3,6 points de PIB, en amélioration de 0,6 point par rapport à l'année précédente. L'objectif de la loi de finances 2004 a ainsi été atteint. Cette nette amélioration résulte de la vigueur spontanée des impôts d'État dans un contexte de poursuite de la maîtrise de la dépense de l'État et de décélération de la dépense d'assurance maladie.

L'objectif pour 2005 est de ramener le déficit public en dessous de 3% du PIB conformément au Programme de stabilité transmis à Bruxelles en décembre. Pour cela, en ce qui concerne les dépenses de l'État, le principe d'une stabilité en euros constants a été reconduit pour la troisième année consécutive. Une mise en réserve de crédits a été réalisée dès le début de l'année pour s'assurer de cet objectif quels que soient les aléas de gestion. Pour ce qui est des recettes, la prudence incite à envisager des aléas baissiers qui, s'ils se matérialisaient tous, totaliseraient 4 Mds€ de recettes en moins par rapport à la prévision de la LFI (271,8 Mds€).

Pour 2006, les orientations budgétaires seront délibérément tournées vers l'emploi, comme l'a indiqué le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale le 8 juin. L'emploi reste en effet le problème numéro un de l'économie française. Depuis 2002, la rupture avec la politique de l'emploi poursuivie de 1997 à 2002 est nette à travers notamment l'assouplissement des 35 heures et les allégements de cotisations sociales consentis au niveau du SMIC. La loi de programmation pour la Cohésion Sociale (LCS) du 18 janvier 2005 consacre par ailleurs près d'1Md€ supplémentaire à différents dispositifs d'aides directes à l'emploi mais également à l'amélioration des conditions du retour à l'emploi. Enfin, le Gouvernement a présenté au Parlement ce mois de juin un projet de loi visant à développer les activités de service à la personne, gisement d'emplois particulièrement riche.

Or, après une année 2004 marquée par de faibles créations d'emplois (+40 000), le ralentissement conjoncturel du début d'année a freiné les recrutements au premier trimestre, et l'emploi salarié a stagné, amenant le taux de chômage à plus de 10%. C'est pourquoi le Premier ministre a annoncé un Plan d'urgence pour l'emploi. L'effort portera sur un ensemble de leviers actionnés de manière pragmatique et rapide. Les premiers effets se feront sentir dès 2005 même si la montée en puissance devrait durer toute l'année prochaine.

Ce Plan d'urgence s'attaque à la fois aux obstacles au recrutement (notamment pour les Très Petites Entreprises) et au coût du travail à travers la suppression des effets de seuil financiers à 10 salariés et la prolongation de l'effort en matière d'allégements de charges au niveau du SMIC. Par ailleurs, le Plan d'urgence s'attaque plus particulièrement au chômage des jeunes en leur proposant à la fois de nouveaux emplois aidés et une incitation financière à la reprise d'emplois dans les secteurs connaissant des difficultés de recrutement.

Ce plan d'action ambitieux est complété par des efforts spécifiques en matière de *R&D* et de relance des infrastructures de transport, de manière à préparer par l'innovation et l'investissement les emplois de demain.

Ces priorités sont mises en œuvre dans le respect des engagements en matière de dépenses publiques : les dépenses de l'État n'évolueront pas plus vite que l'inflation en 2006 comme en 2005. Le respect de nos grands équilibres budgétaires, plus qu'une contrainte, est en réalité la condition d'efficacité de ce Plan pour l'emploi. Avec une dette représentant 65% du PIB, l'État doit se désendetter s'il veut pouvoir dégager des marges de manœuvre, réduire le poids des prélèvements obligatoires et encourager la prise de risque dans l'économie.

Plus largement, le budget 2006 sera marqué par deux nouveautés majeures en matière de gouvernance budgétaire de l'État, qui sont détaillées dans ce rapport : la mise en œuvre de la LOLF et la réforme du pacte de stabilité et de croissance.

L'objectif de la LOLF est d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Cette nouvelle procédure budgétaire doit permettre à l'État de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats, pour se réformer en profondeur, pour accroître le souci de la performance et du service rendu à un coût moindre, pour enfin dynamiser la gestion et ainsi, favoriser les redéploiements. La LOLF constitue un puissant vecteur de réforme de l'État.

À la suite de l'intégration de la réforme de l'État au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, la réforme de notre État devrait en outre connaître une nouvelle étape. En s'appuyant sur les actions conduites depuis 2002, de simplification, de développement de l'administration électronique et de promotion d'une nouvelle gestion publique, et en les articulant avec le nouveau cadre budgétaire et comptable introduit par la LOLF, la réforme de l'État passe désormais par l'incitation des ministères à revoir leurs procédures et leur organisation. Les efforts porteront également sur la gestion de fonctions support de l'État (achats, immobilier, systèmes d'information de l'État).

La réforme du pacte de stabilité et de croissance apporte quant à elle une souplesse bienvenue à un cadre critiqué pour l'uniformité et l'application mécanique des règles. Elle déplace l'équilibre vers plus de pertinence économique et une application plus interprétable de la surveillance multilatérale, tout en conservant les ancrages nominaux prévus par le Traité (critères de 3% et 60%). Elle permet notamment de mieux prendre en compte les circonstances économiques qui impactent nos finances publiques, mais aussi d'anticiper les problèmes pour éviter qu'ils n'interviennent au pire moment. La réforme fait le pari de l'intelligence et incite au total à poursuivre les efforts de consolidation budgétaire déjà entrepris par le Gouvernement.

Pour compléter ce panorama d'une gouvernance budgétaire profondément rénovée, il faut insister sur la réforme des lois de financement de la sécurité sociale. Le projet de loi organique en discussion a pour objectif de donner plus de lisibilité et de crédibilité aux lois de financement de la sécurité sociale et doit permettre de mieux articuler les décisions sur les finances sociales avec les arbitrages globaux de finances publiques. Il se situe très clairement dans le prolongement de la réforme de l'assurance maladie et de la LOLF.

Dans ce contexte, la situation de gestion des collectivités locales n'en apparaît que plus atypique. Les contraintes générales des finances publiques laissent aujourd'hui de côté la problématique des finances des administrations publiques locales. Il serait souhaitable d'amorcer une réflexion sur l'impact de leurs décisions sur l'équilibre général des finances publiques. Des instances permettant un renforcement de la concertation et de l'information réciproque pourraient répondre à ces enjeux.

Ce rapport présente les objectifs et les modalités de ces réformes qui devraient permettre aux finances publiques d'améliorer leur gestion, d'assurer leur soutenabilité et de répondre au souci des Françaises et des Français d'administrations publiques plus efficaces.



# **Rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques**

---



## La situation de l'économie et des finances publiques en 2004-2005

### La situation de l'économie

#### L'économie française a fait preuve d'une croissance solide en 2004

Après la reprise de 2003, la croissance mondiale a atteint un pic au cours du premier semestre de 2004. Aux États-Unis, la croissance a atteint près de 4½% l'an passé, soit son plus haut niveau depuis 1999. Bien que la politique budgétaire soit devenue plus neutre et que la Réserve fédérale ait graduellement resserré sa politique monétaire à compter de la mi-année, la consommation privée s'est montrée jusqu'à présent d'une résistance à toute épreuve, car le taux d'épargne des ménages américains a continué de baisser. Avec une croissance estimée à 2% en 2004, la reprise de l'activité en zone euro, handicapée par l'appréciation de la monnaie unique, s'est effectuée sur un rythme moins vigoureux que dans le reste du monde.

La croissance française s'est établie à 2,3% en moyenne annuelle (2,1% si l'on corrige du nombre de jours ouvrables). Ce faisant, nous avons réalisé de meilleures performances que nos principaux partenaires européens : la croissance du PIB en Allemagne comme en Italie (corrigeé des jours ouvrables) s'est limitée à 1% l'an passé, faute d'une demande intérieure aussi dynamique qu'en France. De fait, ce sont bien la consommation des ménages d'une part, l'investissement et le comportement de stockage des entreprises d'autre part, qui expliquent en grande partie la vigueur de notre activité.

**La croissance a perdu récemment de sa vigueur sous l'effet des chocs extérieurs ; elle devrait retrouver plus d'allant avec la résorption de ces chocs**

#### L'activité mondiale a décéléré au cours de 2004

L'économie américaine s'est certes une nouvelle fois distinguée par son dynamisme l'année dernière, mais elle devrait désormais fléchir quelque peu, pour s'installer sur un rythme de croissance légèrement supérieur à 3%. Une légère remontée du taux d'épargne devrait entraîner un ralentissement de la consommation privée. Par ailleurs, le commerce extérieur continuerait de peser sur la croissance : en raison d'une structure d'échanges très déséquilibrée (poids des importations dans le PIB une fois et demie supérieur à celui des exportations), le déficit courant peine à bénéficier de la dépréciation passée du dollar.

Le ralentissement de l'activité en zone euro à partir du second semestre de 2004 a été beaucoup plus sensible. Il est symptomatique de la difficulté de la demande interne européenne à prendre un relais suffisamment solide, au moment où la demande adressée par l'extérieur décélérerait du fait de l'atterrissement douceur des autres zones.

Bien que ce phénomène concerne au premier chef l'Allemagne, l'Italie ou les Pays-Bas, l'économie française n'a pas été épargnée par ce mouvement. En effet, dans un contexte de change défavorable (nouvelle appréciation de la monnaie unique à l'automne

2004), le ralentissement de l'activité mondiale, et plus encore des économies de nos voisins de la zone euro, a pesé sur la dynamique de nos exportations.

Les dernières prévisions du Gouvernement publiées en mars 2005 («Perspectives économiques 2005-2006») font bien état de cette faiblesse momentanée de la croissance en zone euro et en France. Elles estiment que ce ralentissement ne devrait pas pour autant remettre en cause le mouvement de reprise. Dans un contexte d'activité mondiale toujours porteuse et de taux d'intérêt bas, les économies européennes bénéficieraient de l'atténuation des effets défavorables liés à l'appréciation de la monnaie unique fin 2004, d'une baisse progressive du prix de l'énergie, ainsi que d'une demande intérieure en voie de consolidation. Selon ces prévisions établies en mars 2005, la croissance française devait se situer dans une fourchette comprise entre 2 et 2½% en 2005, puis entre 2¼% et 2¾% en 2006.

Il est vrai que les dernières informations conjoncturelles se sont révélées en deçà des attentes. D'une part, la croissance française a surpris par sa faiblesse au premier trimestre de 2005, s'établissant à +0,2% par rapport au quatrième trimestre. D'autre part, les anticipations des industriels – en France comme dans l'ensemble de la zone euro –, telles qu'elles sont mesurées par les enquêtes de conjoncture, sont restées un peu hésitantes au tout début de cette année et ont plutôt eu tendance à fléchir au cours de ce printemps.

Malgré la déception enregistrée au premier trimestre sur la croissance, le diagnostic d'une demande intérieure solide en France reste toutefois d'actualité. La consommation et l'investissement privés ont même progressé vigoureusement au premier trimestre.

Un retour sur les risques identifiés dans les «Perspectives économiques 2005-2006» fournit par ailleurs des pistes pour compren-

dre la performance décevante de ce début d'année – et des raisons d'attendre un redressement de la croissance au second semestre. En effet, parmi les aléas négatifs qui avaient été expressément mentionnés figurait le maintien du prix du baril de brent à un niveau proche de 50 \$, alors que le scénario médian tablait sur un repli en deçà de 40 \$ en moyenne sur 2005.

Or, la baisse progressive des prix de l'énergie, attendue initialement dès le début de cette année, ne s'est pas encore véritablement concrétisée : le baril de pétrole est resté nettement au dessus de 50 \$ au cours du premier trimestre et son repli au mois de mai ne semble avoir été que de courte durée. Il est probable que ce maintien des cours du pétrole à des niveaux très élevés ait pesé fortement sur les anticipations des agents, entraînant ainsi un essoufflement plus accentué de l'activité. Le mouvement de modération des prix de l'énergie finalement attendu pour le second semestre permettrait de confirmer le scénario macro-économique central, en décalant simplement le calendrier de son déroulement de quelques mois. Les dernières enquêtes de conjoncture dénotent d'ailleurs un redressement des perspectives d'activité des chefs d'entreprises. Ce scénario ne peut par ailleurs qu'être conforté par la dépréciation de l'euro sur la période récente, qui devrait favoriser la compétitivité des produits européens et français sur les marchés mondiaux.

Dans ces conditions, par effet d'acquis, la croissance en moyenne annuelle en 2005 ne devrait pas dépasser 2% (soit le bas de la fourchette annoncée en mars dernier par le Gouvernement), mais l'activité retrouverait un rythme de croissance solide, de l'ordre de 2½% dans le courant du second semestre. En 2006, la fourchette de prévision annoncée en mars reste d'actualité, soit une croissance qui se situerait entre 2¼% et 2¾%.

## Perspectives économiques pour 2005-2006(\*)

	PLF 2005 <sup>(1)</sup>		Provisoire <sup>(2)</sup>	Prévisions MINEFI <sup>(3)</sup>	
	2004	2005	2004	2005	2006
<b>Croissance</b>	(taux de croissance annuel en %, sauf indication contraire)				
PIB	2,5	2,5	2,3	2-2 <sup>1/2</sup>	2 <sup>1/4</sup> -2 <sup>3/4</sup>
Consommation des ménages	2,4	2,4	2,0	2,4	2,4
Investissement des entreprises	4,3	4,7	2,8	3,6	4,9
Exportations	4,5	6,3	3,1	3,7	5,4
Importations	7,1	6,7	6,9	6,1	5,7
<b>Emploi et inflation</b>					
Emploi salarié, secteur marchand	0,3	1,2	0,2	0,5	0,9
Salaire moyen par tête, secteur marchand	2,2	2,7	2,4	2,6	2,8
Indice des prix à la consommation	2,2	1,8	2,1	1,5	1,6
Indice des prix à la consommation, hors tabac	1,7	1,8	1,7	1,5	1,5
<b>Environnement international et financier</b>					
États-Unis	4,1	2,9	4,4	3,2	3,0
Zone euro	1,9	2,2	2,0	1,7	2,2
Prix du baril de pétrole (en US dollars)	36,7	36,5	38,2	39,3	36,0
Taux de change euro / US dollar	1,22	1,22	1,24	1,30	1,30

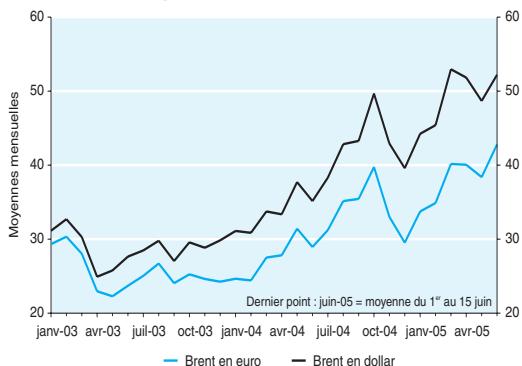
(1) Prévisions économiques du Gouvernement associées au Projet de loi de finances pour 2005 (octobre 2004).

(2) Comptes de la Nation pour la croissance en 2004 (mai 2005).

(3) Dernières prévisions économiques du Gouvernement («Perspectives économiques 2005-2006», mars 2005).

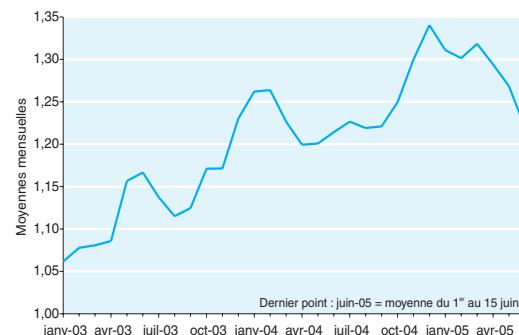
(\*) Les prévisions France ont été calculées en base 1995 de comptabilité nationale ; les résultats provisoires sont donnés en base 2000 de la comptabilité nationale, ce qui ne les rend pas strictement comparables.

### Prix du pétrole en dollar et en euro



Sources : Datastream.

### Euro contre dollar



Sources : Datastream, BCE.

## La situation des finances publiques

### Retour sur la situation de 2004

#### Le déficit public s'est établi à 3,6 points de PIB en 2004

Pour la première fois depuis 2000, le déficit public a diminué en 2004 : le besoin de financement des administrations publiques s'est établi à 3,6 points de PIB<sup>1</sup>, en amélioration de 0,6 point par rapport à l'année précédente. L'objectif de la loi de finances 2004 a ainsi été atteint. Cette nette amélioration résulte de la vigueur spontanée des impôts d'État dans un contexte de poursuite de la maîtrise de la dépense de l'État et de décélération de la dépense d'assurance maladie.

En 2004, les recettes de l'État ont en effet plus qu'amplifié le redressement de la conjoncture. Ce rebond spontané des impôts est particulièrement marqué pour la TVA qui a bénéficié de l'accélération de la consommation et de la progression toujours forte de l'investissement logement tandis que l'IS a profité de la croissance du bénéfice fiscal des entreprises en 2003. En revanche, du côté des recettes des régimes sociaux, le décalage observé habituellement entre le rebond de l'activité et l'amélioration de l'emploi n'a pas été favorable aux cotisations sociales et à la CSG sur les revenus d'activité, qui ont faiblement progressé. Au total, le taux de prélèvements obligatoires s'est légèrement accru, de 0,3 point de PIB, atteignant 43,4 points de PIB<sup>2</sup>.

---

(1) Les comptes nationaux ont fait l'objet d'un changement de base en mai, conduisant à réviser le niveau du PIB en euros courants en hausse de 1,4%. Les ratios de finances publiques tels que celui du déficit sont en conséquence revus à la baisse. Ceci explique essentiellement le passage du chiffre notifié à Bruxelles en mars d'un déficit public de 3,7 points de PIB à l'évaluation actuelle de 3,6 points de PIB.

Les recettes publiques hors prélèvements obligatoires ont par ailleurs bénéficié de l'effet ponctuel du versement d'une soultre par EDF et COGEMA pour le démantèlement des centrales nucléaires de Marcoule et Pierrelatte, pour un montant de 1,6 Md€ soit 0,1 point de PIB.

La croissance du volume de l'ensemble de la dépense publique s'est maintenue autour de 2%. Ce maintien du rythme global de croissance de la dépense publique recouvre des situations contrastées :

- L'objectif de l'État de stabiliser ses dépenses en euros constants a été atteint pour la deuxième année consécutive : il n'a pas été dépensé un euro de plus que le plafond voté par le Parlement ;
- Les dépenses de santé, avec les premiers effets de la réforme de l'assurance maladie, ont connu un ralentissement notable (+4,7% en valeur pour l'ONDAM contre +6,8% en 2003) : les dépenses de soins de ville se sont infléchies ; le nombre d'indemnités journalières a également fortement ralenti. En revanche, les autres prestations sociales ont été dynamiques en raison notamment de la montée en charge des dispositifs de retraite anticipée pour les carrières longues, de l'évolution défavorable du taux de chômage et de l'application de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) ;
- Par ailleurs, les dépenses locales ont continué de croître à un rythme très élevé (plus de 3,5% en volume à champ constant), notamment en matière d'investissement. En conséquence, les collectivités locales ont globalement enregistré leur premier besoin de financement depuis 1995.

---

(2) Le changement de base des comptes nationaux a conduit à revoir le niveau du ratio de prélèvements obligatoires en baisse de 0,7 point. Les évolutions des ratios sont en revanche inchangées.

## Les résultats de l'exécution 2004

Le solde d'exécution budgétaire de l'État s'établit à -43,9 Mds€ pour 2004, en amélioration de 13 Mds€ par rapport à 2003, soit la plus importante réduction du déficit budgétaire d'un an sur l'autre depuis plus de vingt ans. Il ressort également en amélioration de 11,2 Mds€ par rapport au solde budgétaire prévisionnel de LFI.

En 2004, le Gouvernement a reconduit l'objectif de maîtrise stricte des dépenses au niveau de l'autorisation parlementaire tel qu'il avait été défini en 2003. Alors que le montant des crédits votés en loi de finances initiale s'établissait à 283,7 Mds€, le montant des dépenses exécutées s'est élevé à 283,6 Mds€, soit un niveau de dépenses légèrement inférieur à celui voté en LFI.

En 2004, comme en 2003, au vu des aléas pesant sur l'exécution des dépenses, cet objectif a pu être atteint grâce à la mise en œuvre d'un dispositif de réserve de précaution sur le budget de l'État. En effet, plusieurs éléments sont de nature à éloigner l'exécution des dépenses des plafonds votés par le parlement en LFI : l'ouverture de crédits de reports hérités du passé et les besoins supplémentaires apparaissant en cours d'année. La mise en place d'une réserve de crédits a permis de faire face à ces aléas. Le dispositif de régulation de la gestion 2004, dont le Parlement a été tenu régulièrement informé, s'est déroulé en deux étapes :

- Une mise en réserve d'une fraction (3,8 Mds€) des crédits de LFI hors dépenses obligatoires a été notifiée par les Ministres, le 20 avril 2004 ;
- Un gel des reports (2,9 Mds€) a été mis en place, début mai, visant à rendre indisponibles tous les crédits de reports non indispensables sur le total de 9 Mds€ de crédits reportés.

Par ailleurs, tout au long de l'année, les crédits mis en réserve ont servi de gages (partiels ou totaux) aux différents décrets d'avances de la gestion 2004, au décret du 9 septembre 2004 qui a procédé à l'annulation de 1 Md€ de crédits mis en réserve et aux annulations de loi de finances rectificative.

Enfin, les recettes de l'État se sont inscrites en forte hausse par rapport aux prévisions initiales (+9,9 Mds€) sous l'effet du dynamisme de l'impôt sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée.

## Perspectives pour 2005

### La poursuite de la maîtrise des dépenses de l'État

Pour la troisième année consécutive, le niveau de dépense de l'État voté en loi de finances 2005 (288,5 Mds€) correspond à une stabilité en volume. Pour respecter ce plafond de dépenses, compte tenu de la progression des charges incompressibles (pensions, salaires, intérêts, etc.) et du caractère prioritaire de certaines dépenses<sup>3</sup>, le Gouvernement a adopté d'importantes mesures de redéploiement. Une mise en réserve de crédits a été réalisée dès le début de l'année pour s'assurer de cet objectif quels que soient les aléas de gestion.

La régulation budgétaire 2005 est en continuité avec le dispositif mis en place en 2004. À ce jour, une réserve de précaution de 4 Mds€ a été constituée sur les crédits de LFI. Cette réserve a été notifiée par le Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le Ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire le 10 février dernier.

La constitution de la réserve de précaution concerne de manière équitable l'ensemble des crédits du budget général, à

(3) Il s'agit, pour l'essentiel, des dépenses inscrites dans le cadre de lois de programmation : lois de programmation militaire, pour la justice ou encore pour la sécurité intérieure.

l'exclusion des dépenses obligatoires (rémunérations, pensions, charge de la dette, engagements contractuels) et des priorités gouvernementales (aide publique au développement, lutte contre le cancer, recherche, actions en faveur du handicap, renforcement de la sécurité routière). Comme en 2004 et dans l'esprit de responsabilisation de la nouvelle loi organique, le Gouvernement a souhaité que la réserve puisse être redéployée section budgétaire par section budgétaire après discussions conjointes entre les ministères et la direction du budget.

Les mises en réserve de crédits de LFI vont en outre s'accompagner de mises en réserve des crédits de reports (issus de la gestion précédente mais non dépensés). En gestion 2005, les reports s'élèvent à 9,7 Mds€ pour le budget général.

### **Les recettes fiscales de l'État**

La révision de la prévision de recettes fiscales 2005 est fondée sur les éléments d'information actuellement disponibles et qui ne l'étaient pas au moment du vote de la loi de finances initiale. Il s'agit essentiellement :

- du montant, désormais connu, des recettes effectivement perçues en 2004 ;
- des données macro-économiques les plus récentes pour l'année 2004 (compte provisoire, notamment une croissance du PIB révisée de 4,5% en valeur à 4,2%) et pour l'année 2005 (hypothèses économiques révisées) ;
- des recouvrements observés sur les premiers mois de l'année 2005. Les informations fournies par ces recouvrements sont cependant limitées, puisque les données connues se limitent aux opérations du mois d'avril.

Les principaux écarts à la prévision de LFI portent sur l'impôt sur les sociétés (IS), la TVA et la TIPP :

– Les recouvrements d'impôt sur les sociétés pourraient se situer jusqu'à 3 Mds€ en dessous du montant inscrit en LFI. Cette révision s'explique par une progression du bénéfice fiscal en 2004 plus lente que prévu ;

– Dans un contexte macro-économique moins dynamique que prévu, la TVA nette pourrait se situer jusqu'à 1 Md€ en retrait par rapport à la LFI ; cependant, ce risque maximal doit être nuancé par la bonne tenue de la consommation des ménages ;

– Une légère moins-value attendue sur la TIPP pourrait être constatée du fait de l'infexion des consommations de supercarburant à la fin de l'année 2004 (effet base) et d'une légère révision à la baisse en 2005 des consommations de supercarburant sans plomb et de gazole en raison des fortes hausses du prix du pétrole ;

– Enfin, l'impôt sur le revenu devrait être globalement cohérent avec le montant inscrit en LFI, la moins-value constatée sur les émissions 2004 étant plus que compensée par la plus-value sur titre précédent.

Au total, si l'ensemble de ces aléas se matérialisaient, les recettes fiscales de l'État s'afficheraient en retrait de 4 Mds€.

Ces prévisions restent globalement affectées d'une incertitude très importante : au-delà des aléas pesant sur le scénario macro-économique, les recouvrements de recettes sont affectés par des phénomènes administratifs et comportementaux, que seul l'examen des recouvrements de l'année en cours permet d'appréhender. La présente prévision n'intègre ces recouvrements que sur la période allant de janvier à avril, qui représentent moins de 40% des recettes annuelles attendues. L'incertitude est particulièrement forte sur l'impôt sur les sociétés, très volatile, et pour lequel l'acompte de juin est une échéance déterminante.

**Encadré 1 : méthodologie de la prévision des recettes fiscales**

La prévision des recettes fiscales est un exercice entaché d'importantes incertitudes – tant empiriques que méthodologiques – qui interviennent à chaque étape technique.

**L'incertitude macro-économique**

La sensibilité économique des recettes fiscales varie selon la nature de l'impôt concerné. Les impôts indirects (TVA et TIPP essentiellement) réagissent à la conjoncture de l'année courante ; en revanche, les impôts directs sont généralement calculés sur une assiette de l'année passée et réagissent avec retard.

Outre cette distinction, les spécificités de l'impôt et la nature des évolutions économiques sont déterminantes : le comportement de la TVA ne sera pas indépendant du partage entre consommation finale et investissement, entre demandes intérieure et extérieure, ou de la répartition de la croissance de la consommation des ménages entre les différents produits plus ou moins fortement taxés (effet de structure) ; celui de l'impôt sur les sociétés dépendra des résultats des entreprises, de leurs contraintes de trésorerie, de leurs décisions découlant de l'analyse financière et du jeu du mécanisme de solde / acomptes ; enfin, l'impôt sur le revenu répondra à la dynamique des revenus catégoriels (traitements et salaires pour l'essentiel), avec une élasticité marginale supérieure à l'unité du fait de son barème progressif.

Dès lors, les recettes fiscales sont non seulement sensibles au scénario macro-économique global mais aussi à la structure même de la croissance, soumise à plus d'aléas encore.

**Le passage des grandeurs macro-économiques aux assiettes fiscales**

Les grandeurs macro-économiques, issues de la comptabilité nationale, n'approchent que très imparfaitement les assiettes des impôts. Ainsi, dans le cas de l'impôt sur les sociétés, l'excédent brut d'exploitation n'est qu'un indicateur relativement médiocre de l'évolution du bénéfice fiscal des sociétés. De la même manière, la consommation des ménages ne retrace que très imparfaitement l'évolution de la TVA, et doit être réestimée sous la forme d'un «indicateur d'emplois taxables» pour tenir compte de sa répartition entre les différents taux d'imposition (effet de structure). Cet effet produit une forte distorsion sur la croissance des emplois taxables et est particulièrement difficile à appréhender.

Dans le cas de l'impôt sur le revenu, la prévision suppose de disposer d'hypothèses d'évolution de chaque type de revenu (salaires, pensions, revenus mobiliers ou immobiliers...) dont certains sont faiblement corrélés à la conjoncture générale ou, dans le cas de variables financières (plus-values par exemple), soumis à une extrême volatilité.

**Le passage des assiettes aux recettes**

L'impôt resterait difficile à prévoir quand bien même son assiette macro-économique serait parfaitement connue. Dans de nombreux cas en effet, la mécanique de l'impôt rend complexe le passage d'une assiette globale aux recouvrements associés : ainsi, de par son barème progressif, l'impôt sur le revenu dépend de la concentration des revenus entre foyers imposables (et amplifie d'ailleurs, avec une élasticité supérieure à un, l'incertitude affectant son assiette) ; de même l'impôt sur les sociétés n'est acquitté que par les sociétés bénéficiaires.

Outre ce difficile passage de l'assiette au montant de l'impôt exigible (les «émissions» pour les impôts sur rôle), la prévision des recouvrements effectifs fait également intervenir des facteurs non strictement macro-économiques :

– la situation de trésorerie des entreprises ou des ménages peut, à un instant donné, peser sur la solvabilité des redevables et contribuer à étaler les recouvrements, contribuant dans certains cas à des «effets de bord» entre exercices budgétaires voire à une diminution du taux de recouvrement sur un à deux ans ;

**Encadré 1 : méthodologie de la prévision des recettes fiscales (...)**

- pour l'impôt sur les sociétés, la faculté offerte aux entreprises de moduler les acomptes qu'elles versent rend plus difficile encore la prévision de recouvrement annuel ; de façon générale, le mécanisme acomptes / solde vient démultiplier l'effet sur l'impôt recouvré d'une variation du bénéfice fiscal ;
- certains paramètres de gestion du recouvrement ont enfin un effet significatif sur l'encaissement des recettes ou l'ordonnancement de leur remboursement (pour la TVA et IS) : l'année 2002 a par exemple montré que le passage à des modes de traitement plus performants de l'impôt, notamment au sein de la direction des grandes entreprises, avait modifié les délais et les conditions de recouvrement comme de restitution.

**Le rôle des dépenses fiscales**

À ces incertitudes s'ajoute un aléa lié aux modifications des prévisions de recettes dues à des dépenses fiscales. L'évaluation de ces dernières se révèle en effet particulièrement malaisée, pour des raisons qui tiennent autant à la nature de ces mesures qu'à des limitations techniques.

D'une part, en raison du caractère incitatif des dépenses fiscales, un chiffrage «toutes choses égales par ailleurs» de leurs effets paraît particulièrement peu satisfaisant.

D'autre part, si l'évaluation de l'impact des dépenses fiscales sur les prévisions de recettes implique donc de chiffrer leurs effets induits, l'évaluation de ces derniers est plus incertaine encore que celle des effets primaires. En effet, cette évaluation se heurte en particulier à un problème de disponibilité des données nécessaires au calcul, et à l'inexistence même de méthodes de simulations adéquates.

En fait, les limites portées à l'évaluation des dépenses fiscales sont souvent peu sensibles dans les prévisions de recettes. D'abord, en raison de l'impact réduit des très nombreuses «niches» fiscales portant sur de faibles montants. Ensuite, parce que l'incertitude liée à une dépense fiscale est largement portée par les prévisions de l'année du vote de la mesure, et s'atténue les années suivantes. En effet, pour une année donnée, l'aléa sur les prévisions de recettes dû à une dépense fiscale ne correspond qu'à la différence entre son coût total et le coût constaté lors de l'exécution de l'année précédente, à partir de laquelle sont réalisées les prévisions.

**L'objectif du Gouvernement est de ramener le déficit public sous la barre des 3% du PIB en 2005**

Le Gouvernement tablait en mars dernier sur un déficit public de 2,9 points de PIB pour l'année 2005. Cette prévision s'appuyait sur les éléments principaux suivants :

- La maîtrise des dépenses du budget général, au niveau voté en LFI : la réserve de précaution constituée à cet effet doit permettre de sécuriser cet objectif.
- Une progression de l'ONDAM de 3,2% en valeur après 4,7% en 2004. La mise en œuvre de la réforme de l'assurance maladie devrait en effet permettre un net ralentissement des dépenses d'assurance maladie.

L'instauration d'un forfait de 1€ par consultation et la désignation d'un médecin traitant, pierre angulaire de la maîtrise médicalisée de la dépense, ralentiraient la croissance des soins de ville. La rationalisation des achats des hôpitaux et la hausse du forfait hospitalier contribueront aussi à ralentir la dépense des établissements de santé. Tout dépassement significatif prévisible de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) voté par le Parlement, en progression de 3,2% pour 2005, sera par ailleurs rendu public par le Comité d'alerte constitué d'experts indépendants et entraînera si nécessaire la mise en œuvre de mesures nouvelles de freinage. Les premiers chiffres disponibles de la CNAM pour le début

d'année semblent accréditer l'hypothèse d'un ralentissement significatif des dépenses de santé.

■ Les recettes publiques hors prélèvements obligatoires connaîtront en 2005 une élévation ponctuelle importante liée aux versements d'une soultre (7,7 Mds€) et d'un droit d'entrée (0,7 Md€) par les industries électriques et gazières (IEG) au titre de l'adossement du régime de retraite de leurs agents aux régimes général et complémentaires.

L'information sur les recouvrements en début d'année fait apparaître un aléa à la baisse sur la croissance et les recettes fiscales, notamment sur l'impôt sur les sociétés (*cf. supra*). Cet aléa est difficile à estimer à ce stade de l'année et son impact sur le ratio de déficit dans le PIB très incertain. En contrepoint de cet aléa négatif, les comptables nationaux ont procédé à une réévaluation du niveau du PIB qui contribue à la baisse du ratio de déficit de 0,1 point de PIB.

## De nouveaux outils pour améliorer le pilotage de nos finances publiques

### Un Pacte européen rénové pour la stabilité et la croissance

Les 22 et 23 mars dernier, le Conseil européen a validé la modernisation du Pacte de Stabilité et de Croissance proposé par le Conseil Ecofin. Partant du constat qu'une application trop mécanique des règles édictées par le précédent Pacte limitait la capacité de l'Europe à réaliser son potentiel de croissance et de création d'emplois, les États membres, au premier rang desquels la France, ont souhaité adapter le cadre de surveillance de nos finances publiques. L'application du Pacte est désormais moins mécanique et laisse plus de marge à la décision politique du Conseil. Le cadre rénové fait le pari de l'intelligence : si l'objectif de consolidation de nos finances publiques reste le même (critères de 3% et 60%), la conjoncture économique, les spécificités nationales et les efforts entrepris pour mener des réformes structurelles seront désormais pleinement pris en compte.

### Un Pacte plus intelligent : plus de souplesse lorsque les circonstances, notamment économiques, le demandent ; plus d'incitation pour mener des réformes structurelles dans les bonnes périodes

Dans sa version initiale, le Pacte de Stabilité et de Croissance, et plus particulièrement le critère de déficit public, comportait un biais pro-cyclique. En haut de cycle, le Pacte n'incitait pas à la consolidation budgétaire : les surplus de recettes issues d'une croissance plus forte que prévue ont été, par le passé, largement recyclés en baisses de prélèvements obligatoires ou en hausse de dépenses pérennes. Au contraire en bas de cycle, lorsque les déficits étaient proches ou supérieurs à 3% du PIB, il exigeait de mener une politique de restriction budgétaire défavorable à la croissance.

Le nouveau cadre permet de corriger en partie ce biais en permettant un fonctionnement plus symétrique au cours du cycle :

#### ■ Ne pas pénaliser la croissance dans les phases de mauvaise conjoncture.

Le Pacte prend désormais mieux en compte les circonstances économiques : une croissance durablement faible, ou une récession, peuvent conduire à excuser un dépassement du seuil des 3%. Un déficit supérieur à 3% du PIB n'est pas qualifié d'excès, et la procédure n'est pas poursuivie, en cas de circonstances dites exceptionnelles. Ces conditions initialement très restrictives (condition nécessaire : une contraction du PIB de 0,75% ; condition suffisante : une contraction de 2%) seront assouplies, pour prendre désormais en compte soit une contraction du PIB soit un ralentissement prolongé de l'activité.

Le Pacte permet également d'adapter la procédure de surveillance des finances publiques, en introduisant un certain nombre de souplesses pour tenir compte des spécificités de chaque État membre. Ainsi, lors du lancement d'une procédure pour déficit excessif, le délai imparti à l'État membre concerné pour corriger sa trajectoire de finances publiques pourra être adapté en fonction d'une évaluation globale de la situation économique (circonstances particulières). Par ailleurs, lors de l'évaluation de la situation budgétaire de l'État membre, on s'efforcera de faire la part entre les moyens mis en œuvre (les mesures correctrices) et les résultats obtenus. Enfin, en cas de non correction du déficit excessif dans les délais impartis, des développements négatifs indépendants de la volonté du décideur politique tels qu'un ralentissement ou un retournement conjoncturel pourront autoriser l'octroi de délais supplémentaires.

L'effort de consolidation des finances publiques à moyen terme peut enfin être ajusté en fonction de la situation économique. Pour les États respectant le critère des 3% mais s'écartant de leur objectif à moyen terme, l'effort budgétaire annuel (réduction de 0,5 point de PIB par an du déficit corrigé du cycle et des mesures non pérennes) sera apprécié en fonction des circonstances économiques : il devra être plus fort lorsque la conjoncture est bonne, et pourra l'être moins en cas inverse.

**■ Renforcer la consolidation budgétaire pendant les périodes de bonne conjoncture économique.**

Alors que le cadre précédent ne créait aucune incitation à la consolidation des finances publiques en haut de cycle économique, deux innovations ont été introduites :

– le Pacte promeut au niveau national l'instauration de règles de bonne gestion telles que la règle relative à l'utilisation des surplus, présentée par le Gouvernement dans le dernier projet de loi de finances. Le projet de loi organique modifiant la LOLF, adopté en première lecture par le Parlement, systématisé ce principe, en prévoyant en son article 10 que la loi de finances de l'année «arrête les modalités selon lesquelles sont utilisés les éventuels surplus, par rapport [à ses évaluations], du produit des impositions de toute nature établies au profit de l'État».

– au niveau communautaire, une importance accrue est accordée à la qualité de l'ajustement entrepris. Dans la mesure du possible, on s'efforcera de distinguer les efforts d'ajustement pérennes des mesures temporaires. Par ailleurs, la Commission pourra prononcer des recommandations politiques pour encourager les États membres à consolider leurs finances publiques en période de forte croissance s'ils ne le font pas assez.

**Un Pacte tourné vers l'avenir, qui encourage et valorise les réformes améliorant la soutenabilité des finances publiques**

**■ Recentrer la stratégie de finances publiques sur un objectif de moyen terme de soutenabilité de la dette publique**

Outre les deux critères de surveillance portant sur le déficit et la dette publics, le Pacte de Stabilité et de Croissance était complété par un objectif de moyen terme pour les finances publiques : le solde public de moyen terme devait être proche de l'équilibre ou en surplus. Cet objectif présentait l'avantage de la simplicité mais manquait de pertinence économique : l'équilibre des finances publiques est inadapté à une Union de plus en plus diverse en termes de potentiel de croissance, de niveau initial d'endettement public mais aussi de charges futures liées au vieillissement démographique.

En conséquence, il a été décidé de différencier l'objectif de moyen terme pour mieux l'adapter aux caractéristiques des États membres (niveau de dette initial, croissance potentielle). Afin de s'efforcer de refléter au mieux la soutenabilité des finances publiques des États membres, cet objectif devrait à terme intégrer les engagements sociaux implicites non couverts (retraite, santé)<sup>4</sup>.

**■ Inciter la mise en œuvre des réformes favorables à la soutenabilité des finances publiques**

Alors que le cadre budgétaire précédent se concentrat sur la conduite de la politique budgétaire à court terme, le Pacte rénové incite à mener des réformes de structure. Ainsi, à terme, l'objectif de moyen terme des finances publiques tiendra compte des réformes structurelles entreprises. Si ces réformes réduisent significativement les charges non couvertes liées au vieillissement, l'objectif à moyen terme des finances publiques sera assoupli : l'ensemble des réformes des retraites sont ainsi encouragées.

---

(4) Les modalités de cette intégration restent à explorer. La Commission fera un premier rapport au Conseil d'ici à la fin 2006.

De même, lorsqu'un État membre entreprend des réformes qui améliorent la soutenabilité des finances publiques, l'effort annuel de convergence vers l'objectif de moyen terme (référence de 0,5 point de PIB) sera également assoupli, dans la mesure où ces réformes produisent un impact positif sur la croissance et réduisent les engagements implicites.

En France, deux réformes d'ampleur du système social ont été menées à bien par le Gouvernement au cours des deux dernières années. En 2003, la réforme des retraites a permis de réduire substantiellement les engagements implicites. Cette réforme équivaut à un ajustement structurel d'au moins 1 point de PIB. En outre, l'impact favorable sur la croissance potentielle des effets incitatifs type décote et surcote équivaudrait à une amélioration supplémentaire du solde structurel de 0,5 point de PIB.

L'année dernière, afin de sauvegarder notre système de santé et d'enrayer la dégradation des comptes de la branche maladie, une réforme de l'assurance maladie a en outre été engagée. Son impact sur la soutenabilité dépendra évidemment de ses effets dans la durée sur le comportement des acteurs, mais équivaut en première approximation à un ajustement structurel supplémentaire compris entre ¾ de point de PIB dans une hypothèse prudente et 2,7 points de PIB dans une hypothèse haute. Le ralentissement des dépenses d'assurance maladie constaté récemment corrobore cette dernière hypothèse.

Ces projections (*cf. tableau*) indiquent que des efforts seront encore nécessaires pour réduire l'écart de financement actualisé, ce qui renforce l'intérêt d'un suivi renforcé de la soutenabilité dans le cadre du Pacte.

### Écart de financement actualisé des régimes sociaux (\*)

En points de PIB		Avant réforme	Après réforme	Gain structurel associé aux réformes
Assurance maladie	Retraites	3,0	2,0 ou 1,5 <sup>(1)</sup>	1 ou 1,5 <sup>(1)</sup>
	scénario 1 : progression des dépenses à PIB +1,5% au delà de 2007	3,1	2,4	0,7
	scénario 2 : progression des dépenses sur le rythme de PIB au delà de 2007	3,1	0,4	2,7

(1) Après prise en compte de la hausse de la croissance potentielle associée à la réforme.

(\*) Ces évaluations sont fondées sur une actualisation à partir de 2004 et sur un taux d'actualisation de 2% (les taux d'intérêts nominaux sont supposés être supérieurs à la croissance nominale du PIB de 2%).

**Lecture :** Principales hypothèses pour l'assurance maladie : dans le premier scénario, après la réalisation des économies prévues par la réforme de l'assurance maladie à horizon de 2007, on fait l'hypothèse qu'à partir de 2008, les dépenses progresseront plus rapidement que le PIB (1,5% de plus par an). Sous cette hypothèse, le calcul actuariel montre que la réforme permettrait un ajustement structurel d'environ ¾ point de PIB (dont 0,2 point lié à l'augmentation des recettes). Dans le second scénario, plus favorable, on fait l'hypothèse qu'il y aurait infléchissement durable du rythme de progression des dépenses d'assurance maladie : celles-ci progresseraient au-delà de 2008 sur le même rythme que le PIB. Sous cette hypothèse haute, l'écart de financement serait quasiment résorbé.

### Un Pacte qui renforce la dimension politique du suivi des finances publiques

En abandonnant une application trop mécanique des critères et des procédures de surveillance multilatérale des finances publiques, le Pacte rénové renforce et étend le pouvoir d'appréciation du Conseil.

Outre les avancées déjà mentionnées (prise en compte de la croissance, valorisation des efforts entrepris : mesures budgétaires correctrices mais aussi réformes structurelles), et conformément au souhait de la France et de l'Allemagne, le Conseil pourra en outre être amené à prendre en compte de manière spécifique certaines dépenses en cas de fran-

chissement temporaire et limité du seuil de 3%.

Ces facteurs englobent les politiques associées aux objectifs de Lisbonne : les efforts de recherche et d'innovation, mais aussi les efforts contribuant à la solidarité internationale et le coût des politiques liées à l'unification de l'Europe.

Au total, s'il prend mieux en compte la croissance – en particulier les périodes de faible croissance – ainsi que la qualité de la dépense publique, le Pacte rénové met à juste titre l'accent sur les politiques et les réformes conduites par les États membres. Dans la lignée des réformes déjà entreprises, les efforts de consolidation seront poursuivis par la France, non seulement pour contenir l'an prochain le déficit public sous 3% du PIB, mais aussi pour assurer un rythme de convergence vers une situation plus équilibrée.

## Un cadre profondément rénové pour la politique budgétaire : la mise en œuvre de la LOLF

La loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) institue de nouvelles règles de présentation et de discussion du budget de l'État. Elle implique une véritable révolution dans les méthodes de préparation, d'examen et d'exécution de la loi de finances. Ce cadre rénové constitue un outil essentiel pour améliorer le pilotage budgétaire et, de manière plus large, approfondir et généraliser la dynamique de réforme de l'État.

De manière cohérente, le ministre en charge du budget devient responsable de la réforme de l'État. Ce regroupement vise à placer explicitement la nouvelle démarche budgétaire et de performance dans son objectif, plus large, de modernisation du service public.

## La gouvernance budgétaire connaîtra en 2006 une étape fondatrice avec la mise en œuvre de la LOLF

Cette année, pour la première fois, le budget sera intégralement présenté, discuté et exécuté selon les modalités prévues par la LOLF, en missions et programmes, en associant aux crédits budgétaires la formulation d'objectifs dont l'atteinte sera mesurée par des indicateurs. Cette réforme poursuit trois objectifs principaux : plus de démocratie en associant plus étroitement le Parlement aux choix budgétaires et au suivi de l'exécution ; plus d'efficacité, avec un souci constant de performance de la dépense publique et de qualité du service rendu, contribuant au redressement des finances publiques ; plus de responsabilités pour les agents publics, qui seront mobilisés sur des objectifs à atteindre.

### ■ Un objectif démocratique : améliorer l'information et faciliter le contrôle du Parlement

La réforme du cadre budgétaire national permet d'associer étroitement le Parlement à l'ensemble de la procédure budgétaire.

En amont, deux rendez-vous avec le Parlement sont explicitement prévus par la LOLF pour débattre de la stratégie gouvernementale en matière de finances publiques : le présent rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques au printemps (*art. 48*) et à l'automne, le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances (*art. 50*), qui fournit notamment une première esquisse du programme de stabilité notifié à la Commission européenne avant le 1<sup>er</sup> décembre.

Lors de l'examen du budget, la nouvelle architecture budgétaire (missions, programmes, actions) donne une plus grande lisibilité au budget de l'État et fait apparaître d'une manière plus transparente l'ensemble des moyens qui concourent au financement des politiques publiques. Compte tenu de la modification des règles en matière de vote du budget, des redéploiements entre programmes, au sein d'une même mission, seront possibles par amendement.

De plus, après une large consultation des parlementaires, dans l'esprit de consensus qui a présidé à l'adoption de la LOLF, le Gouvernement a proposé un amendement à la LOLF, adopté par l'Assemblée nationale et qui sera examiné début juillet par le Sénat, afin de moderniser le système de maîtrise de l'exécution. Il s'agit d'informer le Parlement dès la discussion budgétaire des mesures que le Gouvernement entend prendre afin d'assurer le respect du plafond global des dépenses. Cette information prendra la forme d'une annexe obligatoire, déposée en même temps que le projet de loi de finances initiale. Elle mentionnera les taux forfaitaires de mise en réserve de crédits envisagés sur les crédits de dépenses de personnel et les crédits des autres dépenses. La régulation budgétaire sera ainsi connue des parlementaires comme des gestionnaires dès avant le début de la gestion, et conçue de manière uniforme pour le budget de l'État.

Le contrôle du Parlement s'étend sur l'ensemble des moyens qui concourent au financement d'une politique publique, qu'il s'agis-

se des dépenses budgétaires ou des dépenses fiscales, qui seront désormais rattachées aux programmes. Cette réforme offre ainsi une opportunité d'instaurer un véritable pilotage des dépenses fiscales et d'introduire une plus grande pertinence dans les choix entre les instruments fiscaux et budgétaires (cf. l'*encadré "les conséquences de la LOLF sur la présentation des dépenses fiscales"*, page 54.).

La LOLF met en place des outils nouveaux pour suivre certaines dépenses stratégiques, telles que les dépenses de personnel. La masse salariale est désormais clairement identifiée au sein du budget de l'État puisqu'elle fait l'objet d'un titre spécifique (*titre 2*). La présentation des plafonds d'emplois permettra d'améliorer la connaissance des emplois de l'État (cf. l'*encadré 2 ci-dessous*). Ainsi, dès le PLF 2006, seront présentés au Parlement le nombre des personnels dont la rémunération est due par l'État, le montant des dépenses qui y sont consacrées (présentation en plafond de masse salariale) ainsi que leur ventilation, politique par politique.

#### Encadré 2 : plafonds d'emplois et titre 2 dans le cadre de la LOLF

##### Dépenses de personnel du titre 2

Le titre 2 constitue un titre spécifique restituant l'intégralité des dépenses de personnel, dont le rattachement repose sur des critères précis<sup>(1)</sup>. Ce titre comprend, selon une nomenclature rapprochée du plan comptable général, les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales, et les prestations sociales et allocations diverses (*II de l'art. 5 de la LOLF*). Afin de respecter les objectifs de sincérité et de transparence, les dépenses sont calculées :

- **en coût complet**, avec deux conséquences importantes : le périmètre du titre 2 comprend l'ensemble des agents rémunérés directement par l'État, soit l'ensemble des agents titulaires de l'État et de ses contractuels dont une partie était dans le format «ordonnance organique de 1959» non apparente dans le schéma d'emplois<sup>(2)</sup> ; il intègre une contribution patronale à la charge de l'État au titre des pensions civiles et militaires, corollaire de la création du CAS pensions ;
- **en coût réel** : la masse salariale est appréciée en coût réel, et non plus selon des conventions budgétaires simplificatrices<sup>(3)</sup>, et ses facteurs réels d'évolution sont identifiés : le GVT, les salaires de base, les mesures catégorielles, les flux d'entrée et de sortie d'agents, et les effectifs décomptés en équivalents temps plein travaillé (ETPT) et non plus sur douze mois.

**Encadré 2 : plafonds d'emplois et titre 2 dans le cadre de la LOLF (...)**

La nouvelle gestion budgétaire prévoit un encadrement de l'évolution des dépenses de personnel favorable à un meilleur respect de l'autorisation parlementaire initiale :

- **les deux plafonds** : la LOLF impose le respect en gestion d'un double plafonnement des dépenses de personnel arrêté dès la LFI : un plafond d'emplois rémunérés par l'État spécialisé par ministère, et un plafond de masse salariale spécialisé par programme.
- **une fongibilité adaptée** : la structuration de l'autorisation parlementaire par destination et non plus par nature de dépenses a pour conséquence la fongibilité entre les natures de crédits. Ce principe connaît une exception en ce qui concerne le titre 2 : la limitativité des dépenses de personnel implique que si les dépenses de personnel peuvent abonder les autres titres d'un même programme, l'inverse est prohibé (caractère asymétrique de la fongibilité des crédits du titre 2) ;
- les crédits ouverts pour les dépenses de personnel sont constitués d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement de même montant.
- les règles de gestion des crédits sont adaptées : limitation des possibilités de transfert, de virement et de report.

**La novation des ETPT, quelques précisions**

Les plafonds d'autorisation d'emplois ministériels sont exprimés en équivalents temps plein travaillé.

La notion d'équivalent temps plein travaillé (ETPT) diffère de la notion d'emploi budgétaire :

- Alors que les emplois budgétaires correspondaient exclusivement aux postes à caractère permanent que les ministères étaient autorisés à pourvoir, les ETPT décomptés dans les plafonds d'autorisation d'emplois concernent tous les agents effectivement rémunérés par l'État, y compris pour des besoins occasionnels ou saisonniers, quel que soit leur statut.
- Les agents sont comptabilisés en ETPT à proportion de leur période de présence et de leur quotité de travail : un agent à temps partiel (80%) présent du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre compte pour 0,4 ETPT.
- Le respect du plafond d'autorisation d'emplois exprimé en ETPT s'apprécie en moyenne sur la durée de l'année et non pas à chaque instant.

La détermination des plafonds d'autorisation d'emplois s'est faite en trois étapes :

- expérimentation d'un décompte d'ETPT en 2004, à partir des fichiers de paye et avec l'aide d'un outil de décompte informatique (INDIA-ODE) mis à la disposition des ministères ;
- prise en compte de l'impact sur 2006 (en ETPT) des schémas d'emplois prévus par les lois de finances pour 2004 et 2005 ;
- prise en compte du schéma d'emplois pour 2006.

Chacune de ces étapes a été l'occasion d'échanges contradictoires avec les ministères.

Le tableau ci-dessous présente, à titre indicatif, les principales sources d'écart entre le nombre des emplois budgétaires en 2004 et ce plafond.

En milliers d'emplois	
<b>Emplois budgétaires des ministères en 2004<sup>(*)</sup></b>	<b>2 211</b>
Passage des emplois budgétaires aux ETPT :	
– sortie des emplois budgétaires des assistants d'éducation <sup>(**)</sup>	-27
– sortie des emplois budgétaires des personnels DCN	-14
– intégration des enseignants de l'enseignement privé	142
– intégration des autres personnels rémunérés par l'État et n'occupant pas un emploi budgétaire et élimination des emplois budgétaires vacants	52
Prise en compte de l'impact sur 2006 des schémas d'emplois 2004 et 2005 et ajustements divers (ETPT)	-15
Schéma d'emplois 2006 (ETPT)	-5
<b>Plafond d'autorisation d'emplois 2006 (ETPT)</b>	<b>2 346</b>

(\*) Hors budgets annexes.

(\*\*) Rémunérés par les établissements d'enseignement.

**Encadré 2 : plafonds d'emplois et titre 2 dans le cadre de la LOLF (...)****La responsabilisation des gestionnaires et des responsables de programme**

La fongibilité asymétrique, associée au double plafonnement par programme et ministère et à la budgétisation au coût réel, offre aux gestionnaires une marge de manœuvre plus importante dans un contexte encadré. Ils pourront en effet déterminer au sein de leur enveloppe l'affectation des moyens et arbitrer les priorités (effectifs, mesures catégorielles...) dans le respect des plafonds. Ils devront ainsi mettre en place un véritable schéma prévisionnel des effectifs dont l'évolution cumulée devra au 31 décembre respecter le plafond d'emplois, dans un contexte plus fluide (plafond global et non par corps et grade, avec pour conséquence la disparition des vacances frictionnelles et structurelles), sans perdre de vue la contrainte du plafond en crédits de la masse salariale sur le périmètre de chaque programme.

Il est rappelé que les plafonds d'autorisation d'emplois ministériels sont des plafonds et ne peuvent être considérés en aucun cas comme des objectifs de nombre d'emplois. Dorénavant, les ministères auront la possibilité de recycler les économies réalisées sur leur masse salariale. Ils seront ainsi incités à une gestion plus fine de leurs effectifs.

- (1) Relèvent du titre 2 les dépenses correspondant à une rémunération due à une personne physique par la personne morale État, dépenses pour lesquelles il existe un lien juridique direct entre le bénéficiaire et l'État (un engagement à servir, un contrat de travail ou un acte de recrutement).
- (2) Sont donc exclues de ce périmètre les agents des opérateurs de l'État (pas de rémunération directe), les rémunérations versées pour des prestations de service, ainsi qu'un certain nombre de dépenses (les remboursements de frais de déplacement, les bourses aux élèves et étudiants dès lors qu'il n'est pas prévu d'engagement à servir, les frais de fonctionnement ou d'investissement attachés à la formation de personnel, et les frais de justice administrative dans certains cas).
- (3) Selon l'ordonnance organique de 1959, les emplois étaient budgétés sur la base d'un coût moyen budgétaire conventionnel par grade (demi-somme des indices bornes du grade), les emplois étant appréciés sur douze mois et non au pro rata temporis.

Le vote du budget selon une double autorisation («les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées» et les «crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement») permet de donner de la visibilité sur les engagements de l'État et d'améliorer la sincérité du budget. Ce mode de budgétisation devrait également permettre de mieux appréhender la rigidité annuelle et pluriannuelle des dépenses.

Le cadre comptable de l'État se mettra également au service d'une meilleure information et sera un outil d'aide à la décision à partir de 2006. La comptabilité sera la conjugaison : i) d'une comptabilité budgétaire, qui retrace l'exécution des dépenses budgétaires, au moment où elles sont payées et l'exécution des recettes, au moment où elles sont encaissées ; ii) d'une comptabilité générale, respectant les règles d'une comptabilité

d'exercice, qui vise à décrire la situation patrimoniale de l'État ; iii) d'une comptabilité d'analyse du coût des actions des programmes, destinée à compléter l'information du Parlement sur les moyens budgétaires affectés à la réalisation des actions prévues au sein des programmes.

Enfin, en aval, la LOLF offre l'opportunité au Parlement de renforcer son contrôle sur l'exécution du budget de l'État, qu'il s'agisse des pouvoirs étendus de suivi et de contrôle accordés aux commissions chargées des finances, de la communication par le Gouvernement de l'ensemble des textes réglementaires pris en cours de gestion modifiant le montant ou la nature des crédits inscrits en loi de finances (décrets de virements, décrets de transferts, décrets d'avance, décrets d'annulation), ou encore du «chaînage vertueux» entre l'examen de la loi de règlement, des rapports annuels de performance et du rapport de la Cour des comptes relatif à l'exécution qui doivent être transmis avant le débat sur le PLF n+1.

## ■ **Un objectif d'efficacité : améliorer l'efficacité de la dépense publique et la qualité du service rendu dans un contexte de redressement des finances publiques**

La réforme budgétaire a par ailleurs pour ambition de faire passer la gestion de l'État d'une logique de moyens à une logique de résultats. Elle constitue l'un des outils qui doit permettre à l'État de se réformer en profondeur, avec le souci permanent de renforcer la performance et la qualité du service rendu tout en diminuant les coûts, d'une gestion dynamique, qui sont des conditions nécessaires pour favoriser des redéploiements de moyens. À compter de la loi de finances pour 2006, le budget de l'État sera voté selon la finalité de la dépense et en fonction d'objectifs précis sur lesquels le Gouvernement s'engagera.

Structurée en trois niveaux (missions, programmes, actions), la nouvelle nomenclature budgétaire privilégie une présentation des dépenses de l'État par destination. Au sein des projets annuels de performance (PAP) annexés au projet de loi de finances, une stratégie, des objectifs, des indicateurs et des cibles de résultats sont définis au niveau de chaque programme. Avec près de 700 objectifs et de 1 400 indicateurs, l'État se dote ainsi d'un instrument de pilotage qui faisait jusqu'alors défaut<sup>5</sup>. Il s'agit d'un véritable guide opérationnel pour la prise de décision (quelles

(5) cf. la liste des missions, programmes, objectifs et indicateurs détaillée dans le tome 2 du présent rapport.

sont les priorités ? quelles sont les réformes à mettre en œuvre ?) et d'un tableau de bord pour le suivi de leur mise en œuvre par les gestionnaires.

La performance n'est pas la simple description de la consommation des moyens ou du volume d'activité. Il s'agit de montrer comment, dans le cadre des moyens alloués, l'effet des politiques ou la qualité des services publics peuvent être accrus, au meilleur coût. La LOLF invite donc les décideurs et les gestionnaires à réexaminer systématiquement les politiques publiques menées, pour aboutir à l'amélioration des méthodes et des procédures administratives : c'est d'ailleurs pourquoi la LOLF exige une justification au premier euro des crédits demandés au Parlement, ce qui consiste à expliciter les déterminants physiques et financiers de la dépense ainsi que ses facteurs d'évolution. L'ensemble de ces informations permettra aux parlementaires de mieux appréhender le contenu des programmes et les raisons du montant des crédits qui leur sont demandés, et d'identifier les leviers d'action permettant d'améliorer l'efficacité de la dépense en question.

À compter du projet de loi de finances pour 2006, les Assemblées auront une connaissance systématique et organisée des objectifs stratégiques et des résultats des politiques de l'État. Le Parlement sera ainsi plus à même d'apprécier la démarche de performance et de qualité de service et les objectifs prioritaires du programme qui doivent guider les gestionnaires.

### **Encadré 3 : la politique immobilière de l'État**

La politique d'activation du patrimoine immobilier de l'État illustre la démarche initiée par la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 de bonne gestion budgétaire et de performance renforcée. Des efforts importants sont en cours, et des réformes de fond sont envisagées pour l'année prochaine.

#### **Une prise en compte des coûts d'occupation en termes de gestion et de performance**

Le dispositif d'intéressement des ministères aux cessions immobilières en vigueur jusqu'à récemment a été révisé. Les principes du nouveau dispositif privilégient une approche bilantielle et globale des opérations immobilières de cession et relogement : ne sont désormais retenues, dans le cadre d'un processus de décision interministériel, que les opérations dégageant un résultat net positif d'au moins 15% des produits de cession.

**Encadré 3 : la politique immobilière de l'État (...)**

Le budget dote en amont de l'opération le ministère concerné des crédits nécessaires à son relogement. La marge nette dégagée par les cessions est ensuite partagée entre le budget général, à hauteur de 15%, en vue de réduire la dette, et le ministère cédant à hauteur du solde de la marge, soit au plus 85% des produits de cession. Dans le cas des cessions d'immeubles inutilisés, le produit de cession est partagé à égalité entre le budget général et le ministère.

Pour aller plus loin, le système des loyers budgétaires sera expérimenté dès 2006 en vue d'une généralisation l'année suivante : il a l'avantage d'intéresser intégralement les gestionnaires à la réduction de leurs coûts immobiliers, tout en leur permettant de les arbitrer chaque année avec leurs autres dépenses de fonctionnement dans une optique de meilleure performance et de qualité du service. Les loyers budgétaires permettront aussi d'accroître la connaissance du coût complet des politiques publiques. Au départ, les ministères ne seraient pas pénalisés par cette nouvelle charge, les crédits nécessaires étant ajoutés à leur enveloppe (s'agissant de faire apparaître sur le budget général une dépense jusqu'alors implicite – coût d'immobilisation du capital –, cette inscription de crédits revêt, la première année, le caractère d'une mesure de périmètre).

**Un programme immobilier pour chaque ministère**

Chaque département, en lien avec la mission interministérielle de valorisation du patrimoine immobilier de l'État (MIVPIE) et le ministère du budget et de la réforme de l'État, devra élaborer et mettre en œuvre à partir de 2006 un programme immobilier, en termes de bonne gestion financière, mais aussi de renforcement de la performance et d'amélioration de la qualité de service. Des orientations, et si nécessaire des arbitrages sur le contenu de ces documents, seront pris au niveau interministériel.

**Un véritable opérateur immobilier de l'État en interne**

De préférence à la création d'une structure supplémentaire, avec la lourdeur et les coûts que cela aurait supposé, il a été décidé de s'appuyer en interne sur l'expertise du réseau des domaines et de ses 1 500 agents, en le dynamisant. Ceci passe par le développement de compétences en matière de stratégie, de gestion et d'ingénierie financière pointue.

**Un système d'information servant de base à la gestion et aux décisions stratégiques**

Le patrimoine immobilier de l'État, auparavant mal connu, a été recensé depuis 2003 dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF qui prévoit que l'État doit dresser son bilan. Au total, selon ces premiers travaux, l'État contrôlerait 26 000 immeubles, d'une valeur d'environ 33 Mds€ (hors monuments historiques, territoires d'outre-mer et étranger).

Les informations sur les surfaces et l'état d'entretien seront encore rendues plus fiables, et les administrations seront appelées à comptabiliser en 2006 le nombre d'agents abrités dans chaque site.

## ■ Vers une responsabilisation accrue des acteurs

Le succès de la réforme budgétaire ne sera assuré que par la mobilisation des agents publics à tous les niveaux. La LOLF se traduit par une plus grande liberté de gestion pour les responsables de programme.

Par le vote de la loi de finances, le Parlement confie la gestion des crédits d'un programme à un ministre, lequel désigne un responsable pour en assurer le pilotage. Les 80 responsables de programme concourent à l'élaboration des objectifs stratégiques du programme, sous l'autorité du ministre. Ces objectifs laissent une large autonomie aux administrations

sur la manière de les réaliser, dans la mesure où ils ne fixent pas le détail des activités à effectuer ou des crédits à consommer. Il appartient aux administrations d'utiliser au mieux les marges de manœuvre nouvelles offertes par la loi organique, grâce à la globalisation des crédits (cf. l'encadré "plafonds d'emplois et titre 2 dans le cadre de la LOLF", page 24.), pour arrêter les modalités de gestion les mieux appropriées en vue d'atteindre les objectifs stratégiques. C'est ainsi que chaque ministre devient son propre ministre des finances.

En contrepartie, les gestionnaires ont une obligation accrue de rendre des comptes.

Les rapports annuels de performances (RAP) et le rapport de la Cour des comptes sur l'exécution joints au projet de loi de règlement sont autant de documents permettant d'apprécier les résultats atteints en gestion au regard des objectifs qui étaient fixés.

Par ailleurs, la réforme du contrôle financier, engagée en 2005, vise à remplacer un contrôle a priori de la régularité des dépenses enga-

gées par les gestionnaires par un contrôle davantage ciblé sur la «soutenabilité» budgétaire, de façon à améliorer la maîtrise de l'exécution budgétaire (*cf. l'encadré ci-dessous sur la réforme du contrôle financier*).

Cette réforme nécessitera que soit parallèlement mis en œuvre un véritable contrôle interne au sein des administrations.

#### **Encadré 4 : réforme du contrôle financier**

Bien que la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 ne contienne pas de dispositions modifiant de manière directe les conditions d'exercice du contrôle financier, la nouvelle constitution financière a fait apparaître de nouveaux besoins en matière de contrôle budgétaire, impliquant une adaptation du contrôle financier, en cohérence avec la liberté et la responsabilité accrues des gestionnaires (responsables de programmes mais aussi directeurs des affaires financières).

##### **Une clarification des rôles et un contrôle plus en amont, mieux ciblé sur les enjeux budgétaires**

Dans l'avenir, le nouveau contrôle financier ne s'exercera plus, sauf cas particulier de certains actes de gestion de personnel, sur la régularité : le contrôle financier n'a plus vocation à sanctionner le non-respect de la règle juridique, en contrepartie du développement concomitant du contrôle interne du gestionnaire, qui devient seul responsable de la régularité juridique de ses actes.

Il centrera ses activités sur un contrôle de nature exclusivement budgétaire des crédits et des actes de dépense. C'est ainsi qu'il devra contribuer à la maîtrise de l'exécution des lois de finances par :

- le contrôle de la «soutenabilité» budgétaire des documents prévisionnels de gestion, qui lui seront soumis avant le début de la gestion ;
- un suivi périodique de l'exécution budgétaire ;
- la prévention des risques budgétaires attachés aux projets d'actes d'engagement les plus importants, justifiant le maintien d'un visa *a priori* sur une minorité d'actes de dépense du fait de leur montant ou de leur nature.

##### **Un nouveau décret refondant le contrôle financier**

Un nouveau décret réformant le contrôle financier au sein des administrations de l'État a été signé, le 27 janvier 2005. Il abroge, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, toutes les dispositions de nature réglementaire de la loi du 10 août 1922 qui régit le contrôle des dépenses engagées depuis plus de 80 ans. Les dispositions du nouveau décret sont déjà applicables de manière anticipée par les unités administratives expérimentant la LOLF en 2005.

Les modalités de cette réforme ont vocation à être transposées aux établissements publics administratifs de l'État. Ce projet prévoit l'application du contrôle financier à chaque établissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, selon des modalités fixées par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre dont relève l'établissement.

##### **Une réforme organisationnelle**

Un représentant unique du Ministre de l'Économie et des Finances dans chaque ministère sera nommé au cours de l'année 2005, réunissant sous son autorité d'une part le contrôle financier, d'autre part le nouveau département comptable ministériel chargé de tenir la comptabilité et de payer les dépenses centrales du ministère auprès duquel il sera placé.

## Les principales innovations de la procédure budgétaire pour 2006

La mise en œuvre de la LOLF représente une opportunité de moderniser en profondeur la procédure budgétaire en y associant davantage le Parlement et de manière plus précoce.

### ■ La LOLF permet de rénover une procédure budgétaire devenue inadaptée, peu efficace et mal maîtrisée

Malgré des acquis indéniables (plus de 40 budgets votés dans les délais constitutionnels et le passage réussi en Union économique et monétaire) et des adaptations successives dont certaines préfiguraient la LOLF (débat d'orientation budgétaire, programmation à moyen terme des finances publiques, réduction de la période complémentaire...), la procédure de préparation du budget a perdu de son efficacité et souffre de plusieurs critiques.

L'absence de collégialité des choix budgétaires conduisait à faire porter la contrainte essentiellement sur un seul acteur aux différentes étapes de la procédure – que ce soit la direction du budget, le ministre chargé du budget ou le Premier ministre. Beaucoup de temps et de force de travail étaient mobilisés au cours de la phase administrative pour réduire les écarts, essentiellement tactiques, entre les demandes initiales des ministères et celles compatibles avec une stabilisation globale des dépenses de l'État.

La procédure budgétaire était par ailleurs devenue inadaptée à la situation des finances publiques. La procédure a été conçue à une époque où les marges de manœuvre étaient importantes et où l'exercice de budgétisation consistait essentiellement à répartir la marge de manœuvre entre les priorités du Gouvernement. Aujourd'hui, les marges de manœuvre sont quasi nulles, une fois couvertes les charges de la dette, les charges de pension et les dépenses de personnel inéluctables. L'enjeu est ainsi, désormais, d'identifier les réformes structurelles permettant de dégager des mar-

ges de manœuvre et de restaurer la capacité d'action du Gouvernement.

### ■ Une réforme de la procédure a été mise en œuvre pour l'élaboration du PLF 2006

La nouvelle procédure budgétaire mise en œuvre pour la préparation du budget 2006 et pour l'organisation du travail gouvernemental est une véritable révolution copernicienne : elle marque le passage d'une logique «ascendante» («bottom-up») où les budgets étaient débattus d'abord au niveau administratif avec une résolution des désaccords à des niveaux d'arbitrages successifs (directeurs, ministres, Premier ministre), à une procédure «descendante» («top-down») dont le point de départ est l'affirmation par le Premier ministre des priorités gouvernementales, se traduisant par la définition d'enveloppes pour chaque politique publique (les «missions» dans la nomenclature de la LOLF).

Chaque ministre est ensuite libre de répartir les moyens qui lui sont alloués en sein des missions entre programmes et actions. Il peut ainsi arbitrer ses moyens au sein de ses enveloppes en finançant ses priorités par des mesures d'économies à due concurrence.

Dans ce nouveau cadre, le rôle du ministre chargé du budget change de nature : son rôle n'est plus d'empêcher, mais d'accompagner et d'assister les ministères dans l'identification et la mise en œuvre des réformes.

La nouvelle procédure budgétaire s'articule autour de trois temps forts :

- **la réflexion préalable aux réformes** : à partir d'un constat partagé collégialement sur la situation des finances publiques et d'un cadrage décidé en conséquence par le Premier ministre, les ministères sont invités à travailler, en association avec le ministère chargé du budget, aux économies structurelles qui permettront de dégager les marges de manœuvre pour financer leurs priorités dans le respect du cadrage initial ;

– **l'arbitrage politique** : les ministères rendent compte de leurs travaux sur les réformes et présentent leurs demandes budgétaires au Premier ministre, qui est ainsi saisi de 100% de la problématique budgétaire. C'est à ce moment que sont arrêtés les grands arbitrages stratégiques du budget avec la définition du montant des enveloppes par mission.

– **les arbitrages internes aux ministères et la performance** : les ministères déclinent ensuite ces enveloppes de crédits par programmes. Les travaux sur les indicateurs et les objectifs associés aux programmes sont parallèlement finalisés.

Les grandes étapes de la procédure budgétaire 2006 ont été les suivantes :

– Le séminaire gouvernemental du 27 janvier a permis de présenter la situation des finances de l'État et des comptes sociaux et de proposer une stratégie d'ensemble de finances publiques cohérente avec le programme de stabilité et de croissance.

– À l'issue de ce séminaire, le Premier ministre a adressé le 7 février à l'ensemble des membres du Gouvernement une lettre de cadrage indiquant ses orientations : la stabilisation en volume des dépenses de l'État ; un objectif de productivité de 2% ; la revue des dépenses d'intervention (y compris les dépenses fiscales) en termes d'efficacité afin de promouvoir une meilleure allocation des moyens et de lutter contre la sédimentation des dispositifs.

– En février-mars, le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le ministre délégué au Budget et à la réforme budgétaire ont reçu l'ensemble des ministres lors de conférences d'économies structurelles qui ont permis un examen conjoint des perspectives budgétaires, des projets de réforme et des économies qui leur sont associées.

Parallèlement, se sont tenues entre les services des ministères et la direction du budget des réunions techniques suivies de réunions de budgétisation, afin d'établir le socle technique de la négociation budgétaire, de présenter et d'analyser les demandes des ministères ainsi que les propositions du budget.

– En fonction de cette analyse et des résultats des conférences d'économies structurelles, le Premier ministre a organisé en avril et en mai des réunions de restitution à l'issue desquelles il a arrêté une première esquisse budgétaire pour 2006. Après la nomination du nouveau Gouvernement, et dans la continuité du processus commencé le 27 janvier, des travaux complémentaires ont été nécessaires pour aboutir à la rédaction définitive des lettres plafonds qui arrêtent, pour chaque mission, le montant des crédits et, pour chaque ministère, les plafonds d'effectifs.

– Ces lettres ont été signées par le Premier ministre le 24 juin : il revient ensuite aux ministères de répartir leur dotation en cohérence avec la nouvelle nomenclature des documents budgétaires. La logique de modernisation et de responsabilisation promue par la LOLF accroît considérablement la liberté dont disposent les gestionnaires : chaque ministre devient son propre ministre des finances et peut librement répartir ses crédits au sein des missions entre programmes et actions.

Dans un nouveau cycle de réunions, le ministère du budget veillera particulièrement au respect de la sincérité et de la soutenabilité des choix opérés par chaque gestionnaire.

– Enfin, les mois de juillet et d'août seront consacrés à la ventilation des crédits (à l'occasion des conférences de répartition) et à la finalisation des documents à destination du Parlement, en particulier dans les aspects relatifs à la justification des crédits et à la présentation de l'ensemble des projets annuels de performances.

## ■ L'articulation entre le Budget et la Réforme de l'Etat offre des opportunités nouvelles

Le rapprochement entre les ministères du Budget et de la Réforme de l'Etat inaugure une nouvelle étape dans la modernisation de notre État. Celle-ci doit être visible pour les Français, mais aussi se traduire par des réformes en profondeur du mode de fonctionnement de l'Etat de nature à améliorer l'efficacité de la gestion publique. Cette modernisation doit également se faire au profit des agents de l'Etat.

Dans ce cadre, il convient de prendre appui sur les actions réalisées depuis 2002 pour proposer aux ministères une démarche nouvelle orientée dans trois directions :

- Mener une action résolue et systématique de simplification, qui s'attache à mesurer la complexité et son coût, puis à étudier les différentes procédures mises en œuvre par l'Etat pour les revoir en vue de les simplifier. L'attention se portera en priorité sur le gain pour l'usager et sur la production normative ;
- Développer la fonction «performance» dans l'Etat, en utilisant pleinement les acquis de la LOLF et en aidant les administrations à utiliser ces leviers nouveaux dans le pilotage des services. Les expérimentations de mise en œuvre de la LOLF dans 500 services de l'Etat montrent déjà combien cette démarche peut produire des effets positifs sur la gestion publique, le dialogue social et le service rendu aux usagers ;
- Aider les ministères à «dépenser mieux» en leur proposant, notamment sur leurs fonctions support (immobilier, achats, systèmes d'information) des méthodologies, des conseils, voire une mutualisation de moyens là où c'est nécessaire.

Pour mettre en œuvre ces actions, la Réforme de l'Etat cherchera à promouvoir des outils comme les contrats de performance à l'image de ceux conclus au sein du ministère des Finances.

## La rénovation du pilotage des finances sociales

### Une nouvelle loi organique sur les lois de financement de la sécurité sociale

Instituées par la loi constitutionnelle et la loi organique des 22 février et 22 juillet 1996, les lois de financement de la sécurité sociale ont permis, depuis 9 ans, d'accroître le contrôle exercé par le Parlement sur un volet important des finances publiques : en effet, la loi de financement pour 2005 traite de montants financiers supérieurs à ceux du budget de l'Etat (362 Mds€ en dépenses pour la sécurité sociale en 2005, contre 293 Mds€ pour le budget de l'Etat). Néanmoins, le dispositif actuel présente des limites de procédure et de contenu qui appellent les changements importants proposés dans le projet de loi organique.

Comme le Gouvernement s'y était engagé, le projet de réforme de la loi organique, encore en discussion au Parlement, revoit entièrement le format des lois de financement de la sécurité sociale. Le projet de loi a pour objectif de donner plus de lisibilité, de renforcer la crédibilité des lois de financement de la sécurité sociale et doit permettre de mieux articuler les décisions sur les finances sociales avec les arbitrages globaux de finances publiques. Il se situe dans le prolongement de la réforme de l'assurance maladie de 2004 et de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) en 2001.

Tout comme le budget de l'Etat, les finances sociales seront ainsi présentées au Parlement avec le même souci de transparence et de sincérité, en s'appuyant notamment sur des outils d'évaluation et une projection pluriannuelle des comptes.

■ **Ce projet vise d'abord à donner plus de lisibilité et de transparence aux lois de financement**

Les futures lois de financement de la sécurité sociale permettront au Parlement de se prononcer sur les équilibres prévisionnels de la sécurité sociale et de chacune de ses branches. La loi organique réconcilie, dans les lois de financement, les champs des agrégats de recettes et de dépenses qui manquaient jusqu'ici de cohérence : ainsi, il sera désormais possible de connaître les soldes des régimes de sécurité sociale pour l'année écoulée, l'année en cours et l'année à venir. Les déficits ou excédents de la sécurité sociale apparaîtront donc directement dans le texte de la loi de financement, là où jusqu'à présent, ils ne figuraient qu'en annexe. Un tableau d'équilibre faisant apparaître ces soldes sera soumis au vote du Parlement : c'est l'équivalent de l'article d'équilibre des lois de finances de l'État. Cette novation appelle naturellement un débat annuel sur le solde des régimes de sécurité sociale, la résorption des déficits présents et leur amortissement.

Les lois de financement auront une structure financière plus lisible. Elles présenteront de manière logique les trois temps de l'analyse financière : la clôture des comptes de l'année précédente, la rectification des prévisions de l'année en cours et les prévisions pour l'année à venir. Pour ce qui est de l'avenir, les lois de financement distingueront, comme pour la loi de finances de l'État, deux parties : la première partie sur les recettes, permanentes et temporaires, fixera, en outre, l'équilibre des comptes ; la deuxième arrêtera les objectifs de dépense par branche et les mesures de gestion du risque nécessaires pour que ces objectifs soient respectés. Pour accroître la lisibilité des PLFSS, les annexes transmises au Parlement seront également substantiellement rénovées.

■ **Le projet de loi organique vise ensuite à donner plus de cohérence et de crédibilité aux lois de financement de la sécurité sociale**

Celles-ci intégreront les prévisions financières dans un cadrage pluriannuel, de manière à mieux marquer la stratégie d'ensemble pluriannuelle de finances publiques. Les lois de financement seront assorties de projection de dépenses, de recettes et de soldes à horizon de quatre ans, pleinement cohérentes avec les hypothèses économiques de la loi de finances de l'État et la programmation pluriannuelle des finances publiques qui lui est associée.

L'autorisation parlementaire aura par ailleurs une portée renforcée. En particulier, l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (l'ONDAM) faisait jusqu'alors l'objet d'un vote unique par le Parlement. Il sera désormais décliné en sous-objectifs correspondant aux principales composantes de la dépense de soins (ville, hôpital, établissements médico-sociaux) – le Parlement pouvant redéployer entre ces composantes. En outre, les objectifs de dépense de chaque branche de la sécurité sociale feront l'objet d'une projection pluriannuelle qui sera soumise au vote. Cette dimension désormais pluriannuelle de la loi de financement donnera davantage de crédibilité au respect des objectifs de dépense.

■ **Enfin, le projet de loi organique introduit une démarche «objectifs-résultats»**

Le projet de loi de financement comportera désormais un document annexe fixant les programmes de qualité et d'efficience de la politique de sécurité sociale pour chacune de ses branches qui comporteront un diagnostic de situation, des objectifs retracés au moyen d'indicateurs, les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs et les résultats atteints.

Cette démarche de gestion par la performance, directement inspirée de la LOLF, permet de doter les finances sociales d'outils d'évaluation aussi efficaces que ceux dont dispose désormais le budget de l'État.

## Un pilotage rénové des dépenses d'assurance maladie

La nouvelle gouvernance des politiques de santé, dessinée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance-maladie, se met progressivement en place. Elle vise à clarifier les responsabilités des différents acteurs, afin d'améliorer la gouvernance des finances sociales : l'État et l'Union des caisses d'assurance maladie se partagent désormais les responsabilités de façon très claire, pour assurer des soins de qualité tout en garantissant les conditions du retour à l'équilibre des comptes sociaux à l'horizon 2007.

L'État reste le garant des principes fondamentaux du système de soin. Il fixe les grands objectifs de santé publique ainsi que les conditions d'équilibre des régimes sociaux. L'Union des caisses d'assurance maladie (l'UNCAM), formée des caisses nationales des principaux régimes, est désormais chargée de la négociation des accords conventionnels avec les professionnels de santé. Elle procède au classement des médicaments selon le service attendu, décide quels actes et prestations sont admis au remboursement et fixe le taux de remboursement, dans les conditions et limites déterminées par l'État. Elle exercera ces compétences en prenant appui sur les avis de la nouvelle Haute autorité de santé, également chargée de la certification des établissements de santé et de la diffusion de référentiels de bonne pratique et de bon usage de soins.

La loi crée également un comité d'alerte, qui se prononce dès lors qu'il estime que l'évolution des dépenses d'assurance maladie pourrait dépasser l'ONDAM voté par le Parlement d'au moins 0,75 point. Les caisses nationales d'assurance maladie, et le cas échéant l'État, disposent alors d'un délai d'un mois, à compter de la notification par le comité d'alerte, pour proposer des mesures de redressement, mesures sur l'efficacité desquelles le comité se prononce ensuite dans un délai de quinze jours.

L'ensemble de ces dispositifs – compétences clarifiées, comité d'alerte – améliore grandement la capacité à réguler, en cours d'année, les dépenses d'assurance maladie, afin de respecter l'ONDAM voté par le Parlement.

## Une réflexion à développer pour comprendre et mieux appréhender l'évolution des finances locales

Des premières lois de décentralisation du début des années 80 à la mise en place de l'acte II de la décentralisation en 2004, le poids politique et financier des 36 908 collectivités locales (36 782 communes, soit autant que dans le reste de l'ex-Europe des quinze, 100 départements et 26 régions), auxquelles s'ajoutent 2 525 groupements à fiscalité propre, s'est considérablement accru. Les collectivités locales prennent une part essentielle dans l'économie française, leurs dépenses représentant aujourd'hui 11% du PIB.

Elles ont parallèlement acquis des marges de manœuvres conséquentes dans l'élaboration de leurs budgets. Elles ne sont plus soumises à une tutelle de l'État et disposent, en vertu des articles 72 et 72-2 de la Constitution<sup>6</sup>, d'une liberté d'administration et d'une autonomie financière et fiscale. Cette autonomie s'exerce dans les limites du respect d'un équilibre budgétaire «réel», défini par l'article L. 1612-4 du CGCT<sup>7</sup>.

Cette responsabilité financière des collectivités locales a pris une dimension euro-

(6) Article 72C : «Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences».

Article 72-2 C : «les collectivités territoriales bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement dans les conditions fixées par la loi. Elles peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. La loi peut les autoriser à en fixer l'assiette et le taux dans les limites qu'elle détermine».

péenne avec la mise en place du pacte de stabilité et de croissance. En effet, le calcul du déficit public français prend en compte non seulement le solde budgétaire de l'État mais également celui des administrations de sécurité sociale et des administrations publiques locales. Ces dernières ont donc un rôle à jouer dans la garantie de la soutenabilité des finances publiques.

Alors que de 1996 à 2003 les collectivités locales contribuaient à améliorer le solde public, la tendance s'est inversée en 2004 : elles ont creusé le déficit public global, limitant l'impact de l'effort d'assainissement réalisé par l'État. Cette dégradation est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte macro-économique pourtant favorable en 2004, et qu'elle n'est pas la conséquence des transferts de charges liés à la décentralisation, qui n'interviendront qu'à partir de 2005 et font l'objet d'une compensation financière intégrale.

Il y a donc une relative urgence à compléter le chantier de la gouvernance des finances publiques par un volet spécifique sur les finances locales, afin de réconcilier le principe de libre administration des collectivités territoriales et l'objectif d'assainissement global des finances publiques.

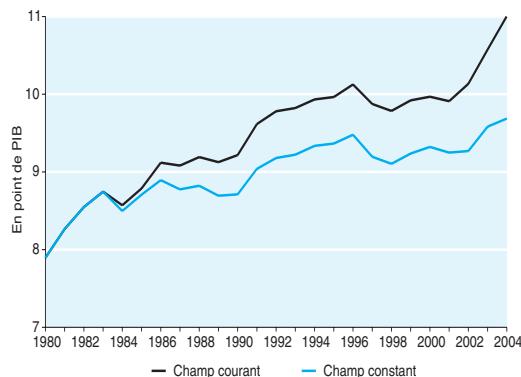
(7) Article L1612-4 du CGCT : «Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre [...] et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, [...], fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice».

## Depuis la décentralisation, les dépenses des collectivités locales prennent un poids croissant dans les dépenses publiques

### ■ Des dépenses publiques locales dynamiques depuis 1980 et qui s'accélèrent dans la période récente

Entre 1980 et 2004, les dépenses des collectivités locales ont enregistré un rythme de croissance annuelle (en volume) de 3,4%, contre 2,1% pour les dépenses de l'État sur la même période.

#### Dépenses des collectivités locales



La croissance forte des dépenses locales n'a pas été uniforme depuis 25 ans. Un mouvement de balancier paraît caractériser l'évolution des dépenses : 1980-1991 (croissance élevée), 1992-1998 (assainissement des finances locales<sup>8</sup>), 1999-2004 (retour à une croissance élevée).

(8) Entre 1992 et 1998, le solde des administrations publiques locales est passé d'un déficit de 0,5 point de PIB à un excédent de 0,3 point.

% en volume	1980-1991	1992-1998	1999-2004	1980-2004
<b>Dépenses locales</b>	<b>+4,2</b>	<b>+1,9</b>	<b>+4,3</b>	<b>+3,4</b>
<i>Hors changement de périmètre</i>	<i>+3,6</i>	<i>+1,7</i>	<i>+3,3</i>	<i>+2,9</i>
Dont investissement	+3,7	-1,7	+5,4	+2,6
Dont masse salariale	+5,0	+3,4	+4,2	+4,2

C'est sur la première période (1980-1991) que le poids des dépenses locales dans le PIB a progressé le plus rapidement (+1,7 point de PIB), avec un rythme moyen annuel de progression de la dépense locale supérieur d'un point à celui des dépenses publiques dans leur ensemble (+4,2% en volume pour les dépenses locales contre +3,2% en volume pour l'ensemble de la dépense publique). Cette forte progression s'observe pour quasiment toutes les catégories de dépenses (fonctionnement, investissement, frais financiers), elle est la conséquence de transferts de compétences<sup>9</sup> de la première vague de décentralisation mais également d'un niveau d'endettement fort et de frais de fonctionnement très dynamiques.

La deuxième période (1992-1998) se caractérise par un ralentissement de la dépense locale. Entre 1992 et 1998, le rythme moyen annuel de progression des dépenses locales atteint 1,9% (en volume). Ce ralentissement est la conséquence de la moindre croissance des dépenses d'équipement et de la baisse des taux d'intérêt qui allègent la charge de la dette. Sur cette période, les dépenses des collectivités locales sont presque stables en points de PIB (+0,2 point de PIB).

Cette tendance à la stabilisation connaît une nette rupture à partir de 1999, avec un rythme annuel de progression de +4,3% en volume (contre +2,5% en volume pour l'ensemble des dépenses publiques), qui s'est traduit par une progression de 1,2 point de PIB des dépenses locales.

Trois facteurs expliquent cette nouvelle accélération de la dépense à partir de 1999.

(9) Formation professionnelle et apprentissage, aide sociale (crédits d'insertion des bénéficiaires du RMI) et dépenses d'équipement des collèges et lycées.

■ **La progression des dépenses locales s'explique largement par les choix opérés par les exécutifs locaux en matière d'investissement et de ressources humaines.**

A partir de 1999, les collectivités locales ont profité d'une santé financière restaurée et de taux d'intérêt bas pour relancer vigoureusement leurs investissements.

Après une période d'assainissement des comptes durant les années 90 (diminution de l'investissement de 0,5 point de PIB, diminution des frais financiers due à la baisse des taux d'intérêts), les collectivités territoriales ont vigoureusement relancé leur politique d'investissement (+0,4 point de PIB entre 1999 et 2004), en s'appuyant notamment sur le développement de l'intercommunalité.

Les dépenses d'équipement ont principalement porté sur des travaux publics en raison notamment du développement des transports urbains (tramways, couloirs de bus, pistes cyclables, réaménagement de la voirie), la construction de bâtiments publics ou de travaux de gros œuvre (réseaux d'assainissement...) et l'explosion des dépenses informatiques (+12,6% en moyenne annuelle).

La masse salariale publique locale, qui représente plus du quart des dépenses totales des collectivités locales, explique 40% de l'évolution totale des dépenses locales en point de PIB depuis 1980 (+1,3 point de PIB pour la masse salariale et +3,1 points de PIB pour les dépenses totales).

Cette évolution de la masse salariale est la conséquence de la progression constante des effectifs locaux, plus particulièrement dans les communes. À partir de 1999, les effectifs ont notamment progressé du fait de l'essor du mouvement intercommunal mais également en raison de l'instauration de la réduction du temps de travail dans l'ensemble des collectivités territoriales, qui explique à elle seule les 2/3 de l'augmentation des dépenses constatées en 2002 et 2003.

## ■ Les transferts de compétences ont également accru le poids des dépenses locales dans le PIB, mais ne justifient qu'une part minime du dynamisme des dépenses locales

En 20 ans, les collectivités locales ont par ailleurs hérité de nombreuses compétences auparavant du ressort de l'État. Ces transferts de compétences ont augmenté le poids des dépenses locales dans la dépense publique, plus particulièrement dans la période récente avec la mise en place de l'APA puis le transfert du RMI.

Cependant, si l'on neutralise les transferts de compétences en termes de formation professionnelle et d'apprentissage, d'aide sociale (crédits d'insertion des bénéficiaires du RMI, APA, versement de l'allocation du RMI), d'équipement des collèges et lycées et de régionalisation des TER, la progression annuelle moyenne des dépenses locales a été de 2,9% en volume (contre 3,4% à champ courant). Les transferts n'expliquent ainsi qu'un peu plus de 1/6<sup>ème</sup> de l'évolution annuelle des dépenses locales en volume.

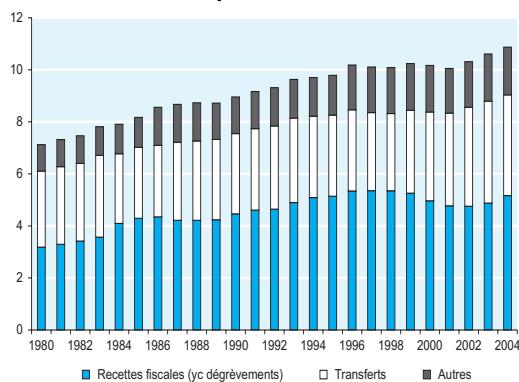
## Cette progression des dépenses n'occupe pas d'apparition d'un déficit important ; elle pose néanmoins la question de l'évolution des ressources

Le budget des collectivités locales est encadré par l'existence d'une règle d'or qui les oblige à financer l'ensemble de leurs dépenses de fonctionnement par des recettes propres (fiscalité, transferts, produits d'exploitation et du domaine), et leur permet d'avoir recours à l'endettement uniquement pour financer les investissements<sup>10</sup>. Les collectivités locales ne peuvent donc pas emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionne-

ment, ni pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt.

Ne pouvant être payées par l'emprunt, une large partie des dépenses supplémentaires des collectivités territoriales sont financées par les deux autres types de ressources : les transferts de l'État et les ressources fiscales.

### Ressources des collectivités locales en point de PIB



## ■ Le système de dotation garantit aux collectivités des dotations prévisibles et croissantes

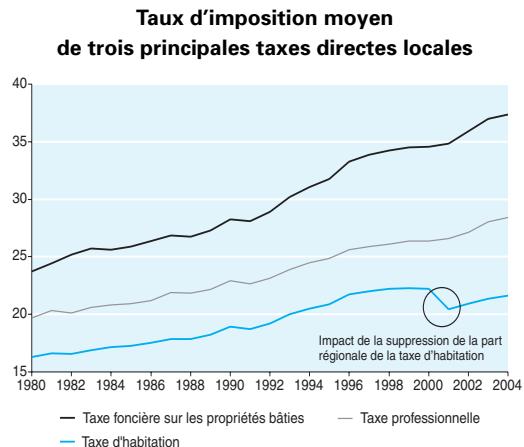
Une large partie des transferts versés par l'État aux collectivités locales (43,3 Mds€ en 2004 sur un effort total de l'État de 60,2 Mds€<sup>11</sup>) est encadrée par le contrat de croissance et de solidarité (instaurée en 1996 sous le nom de pacte de stabilité). Ce contrat prévoit l'existence d'une enveloppe normée indexée (sur la somme de l'indice prévisionnel des prix hors tabac plus 33% du taux d'évolution du PIB de l'année N-1), qui présente le double avantage de transférer aux collectivités des ressources prévisibles et croissantes. L'indexation actuelle de ces dotations est donc moins contraignante que la norme que s'est imposée l'État en matière d'évolution de la dépense publique, à savoir «0% d'évolution en volume».

(11) La différence correspond à des transferts hors enveloppe comme par exemple le fonds de compensation de la TVA ou les subventions en provenance des ministères.

(10) Cf. note supra.

**■ La fiscalité locale, qui est la variable d'ajustement utilisée par les collectivités pour boucler leurs budgets, pèse en grande partie sur le contribuable national**

Les collectivités locales, ne pouvant jouer sur le niveau des transferts pour augmenter leurs ressources, ont eu tendance à augmenter la pression fiscale, notamment en période de basse conjoncture.

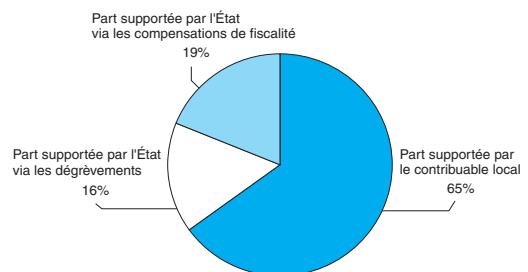


Indépendamment du débat sur le bon niveau de la dépense locale, l'augmentation du taux des impôts locaux pour ajuster les ressources locales au niveau des dépenses peut poser un certain nombre de problèmes :

- elle a un effet pro-cyclique lorsque les exécutifs locaux, en période de moindre croissance économique et donc de ralentissement des bases fiscales, décident de maintenir, voire d'augmenter les taux d'imposition ;
- elle rend moins lisibles les efforts du Gouvernement de faire baisser les prélèvements obligatoires globaux ;
- surtout, elle reporte une partie non négligeable du financement sur le contribuable national. En effet, une partie de l'impôt local est assumé par l'État : en 2003, 35% de la fiscalité directe locale (dégrèvements et compensations de fiscalité comprises) est prise en charge par l'État. Le contribuable national est donc un contributeur important de la fiscalité locale et le contribuable local perd de la visibilité en termes de rapport «services publics locaux offerts/pression fiscale supportée». Comme la part du produit fiscal payé par le contribuable

local a tendance à diminuer, les conséquences de l'augmentation des taux d'imposition prise par un exécutif local ont tendance à se reporter de plus en plus sur le contribuable national.

**Répartition des différents contributeurs à la fiscalité directe locale (en 2003)**



**Comment peut-on envisager de clarifier davantage le rôle et les responsabilités des collectivités locales à l'égard des finances publiques de la nation ?**

Le développement d'outils de pilotage contraignants des dépenses locales n'est évidemment pas d'actualité : l'acte II de la décentralisation promu par le Gouvernement vise au contraire à renforcer l'autonomie de décision des collectivités locales dans le cadre de l'équilibre budgétaire déjà en place.

Dans certains pays étrangers (*cf. annexes*), les collectivités locales s'imposent elles-mêmes des règles d'autodiscipline (un plafond d'endettement par exemple aux États-Unis) et/ou une approbation à une majorité élargie pour avoir recours à l'emprunt. S'agissant du fonctionnement, les déficits en exécution ne sont parfois tolérés que dans la mesure où des réserves ont été préalablement constituées (États-Unis). Au Canada, outre la nécessité de corriger un déficit d'exécution par un surplus l'année suivante, des retenues de 20 à 40% du salaire des dirigeants locaux sont appliquées au Manitoba.

Sans aller jusqu'à envisager ce type de contraintes supplémentaires, une meilleure implication des collectivités locales dans la problématique de l'équilibre global des finances publiques peut être recherchée par l'information et la concertation.

**■ Plus d'informations pour les collectivités territoriales afin d'identifier leurs marges de manœuvre budgétaires et plus de transparence pour les citoyens afin d'apprécier les choix des exécutifs locaux (pression fiscale locale, efficacité des services publics locaux)**

● En premier lieu, il faut s'efforcer de donner aux collectivités les moyens de maîtriser l'évolution globale de leurs dépenses, en tenant compte des charges obligatoires qui leur incombent.

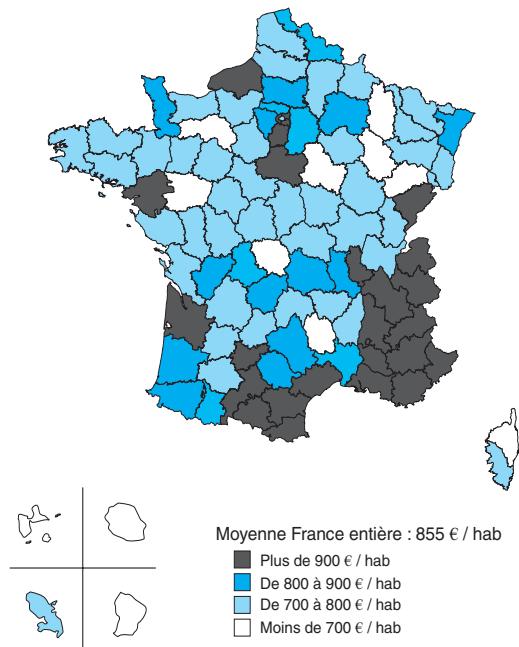
Le renforcement des outils à disposition des collectivités pour piloter leurs dépenses doit, à cet égard, également être privilégié. À titre d'exemple, concernant les dépenses de prestations sociales, des possibilités accrues de contrôle des conditions pour bénéficier de l'aide ont déjà été accordées aux départements concernant l'APA. Cette démarche pourrait être étendue à d'autres prestations,

afin de permettre aux collectivités qui le souhaitent de mieux maîtriser ces dépenses.

● Une clarification s'impose aussi sur les relations entre État et collectivités locales en matière de recettes. La part des dégrèvements, exonérations et compensations dans les ressources des collectivités locales est le fruit d'une sédimentation difficile à comprendre aujourd'hui *ex nihilo*. Une réflexion sur une remise à plat des remboursements et dégrèvements pourrait s'engager.

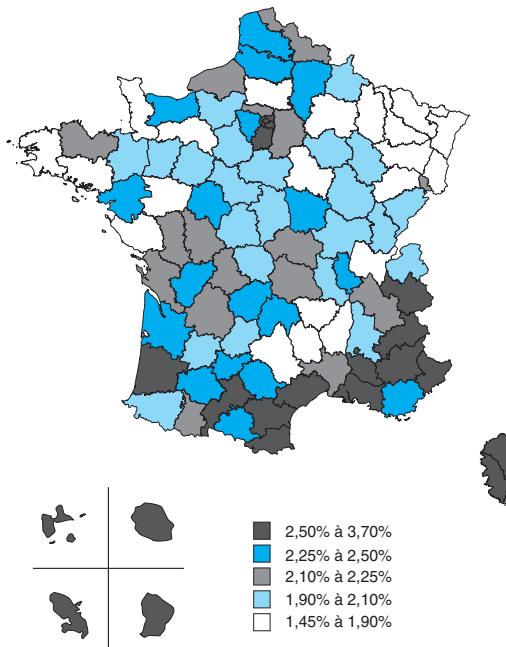
● Enfin, les citoyens doivent également bénéficier d'une meilleure information pour juger de la qualité de gestion au niveau local. S'agissant de la fiscalité, une meilleure diffusion des statistiques disponibles sur les disparités géographiques en matière de potentiel financier et de pression fiscale pourrait être recherchée (*cf. cartes*).

**Produit global des quatre taxes par habitant toutes collectivités locales confondues (2004)**



Source : DGCL.

**Effectifs fonction publique locale / population (2001)**



Source : Insee.

Dans l'esprit de ce qui a été engagé par la LOLF pour le budget de l'État, des indicateurs concernant la nature (prestations obligatoires incombant à la collectivité / prestations facultatives résultant du choix de l'exécutif local) et la qualité des services publics locaux pourraient être mis à l'étude, en étroite concertation avec les collectivités locales. L'objectif consisterait à diffuser des indicateurs simples, permettant *in fine* aux électeurs de comparer l'efficacité de leur collectivité locale à rendre ces services pour la fiscalité afférente.

### ■ **Plus de concertation et de dialogue sur les objectifs de finances locales : la création d'une conférence des finances publiques**

La concertation sur les objectifs des finances publiques locales pourrait prendre la forme d'un «pacte national de partage des responsabilités», selon les termes du rapport de la Cour des comptes sur l'exécution des lois de finances pour 2004, permettant d'identifier les objectifs financiers assignés aux finances locales, ainsi que les moyens dont disposent les exécutifs locaux pour maîtriser leurs dépenses et leur fiscalité.

Les exemples étrangers peuvent servir de référence (*cf. annexes*). Ils se caractérisent par des degrés divers de contraintes, intimement liées à la nature institutionnelle des États :

– Dans les pays fédéraux, il n'y a en général pas de pacte de stabilité interne émanant de l'État fédéral, car ceci se heurterait au principe d'autonomie financière. En Allemagne, la définition d'un tel pacte de stabilité interne, qui cherchait notamment à définir la répartition entre État fédéral et *Länder* des sanctions européennes éventuelles, a ainsi récemment échoué. Cependant, dans tous les pays fédéraux, les États fédérés se sont généralement imposé leurs propres contraintes de nature constitutionnelle ou légale (aux États-Unis, tous les États sauf le Vermont ; au Canada, toutes les Provinces...).

– D'autres pays ont choisi d'imposer à tous les secteurs de l'administration publique, aux collectivités locales en particulier, des contraintes d'équilibre budgétaire. L'Espagne en est l'archétype : les contraintes découlant du pacte de stabilité européen sont déclinées entre les différents échelons de collectivités, en incluant les communautés autonomes. Décidées en concertation, ces contraintes ne sont pas vécues comme une atteinte à leur autonomie financière.

– Dans de nombreux cas, indépendamment de la nature institutionnelle des États (fédéraux ou non), la mise en place de réserves par les collectivités locales est exigée pour faire face aux aléas des années difficiles.

– De même, dans de nombreux cas, les États fédérés imposent l'équilibre budgétaire global aux niveaux inférieurs de collectivités locales (comtés, municipalités) et sont seuls autorisés à recourir à l'emprunt, dans des conditions en général claires vis-à-vis de leur électorat (par exemple, plafond d'endettement, soumis à référendum ou à un vote à la majorité renforcée des élus aux États-Unis).

Sans préjuger des modalités précises de la concertation avec les collectivités territoriales et des thèmes qui pourraient être abordés (évolution globale des dépenses, évolution de la masse salariale, mode et périodicité d'indexation des dotations, réforme de la fiscalité locale...), le Gouvernement pourrait également réunir les principaux acteurs des finances publiques (État, collectivités territoriales, régimes sociaux) dans une conférence des finances publiques, chaque automne. À cette occasion, les principales hypothèses retenues dans le schéma pluriannuel de finances publiques seraient présentées, afin de permettre à chaque acteur d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour respecter les engagements européens de la France en terme de solde budgétaire et de dette.

## Principales orientations de finances publiques pour 2006-2008, et enjeux du PLF 2006

### Orientations de finances publiques 2006-2008

Sur la période 2006-2008, le dernier programme de stabilité transmis à la Commission européenne début décembre prévoit la poursuite de l'assainissement des finances publiques : après le retour sous le seuil des 3 points de PIB en 2005, le besoin de financement des administrations publiques devrait décroître sensiblement chaque année, pour atteindre 0,9 point de PIB en 2008.

Les prévisions de mars ont revu l'ampleur de la baisse en 2006 : la révision à la hausse, de près de 0,5 point, du déficit public pour 2006 (à 2,7 points de PIB) par rapport à notre programme de stabilité (à 2,2 point de PIB) tient en particulier à des perspectives moins favorables sur les recettes de l'État à la fois sur les recettes fiscales et sur les recettes non fiscales. En outre, les informations disponibles sur la dynamique récente de l'investissement local conduisent à rehausser

les perspectives de dépenses des collectivités locales à l'horizon 2006.

Le Gouvernement n'a pas réalisé d'actualisation complète du programme de stabilité, qui sera effectuée à l'automne. On peut cependant estimer que du fait de la révision opérée sur 2006, le déficit en 2007 et 2008 serait revu en hausse de près de 0,5 point également.

Ce scénario repose sur l'hypothèse d'un ratrappage progressif du retard de croissance par rapport à son potentiel et dans lequel la croissance effective s'établirait à 2 1/2% par an.

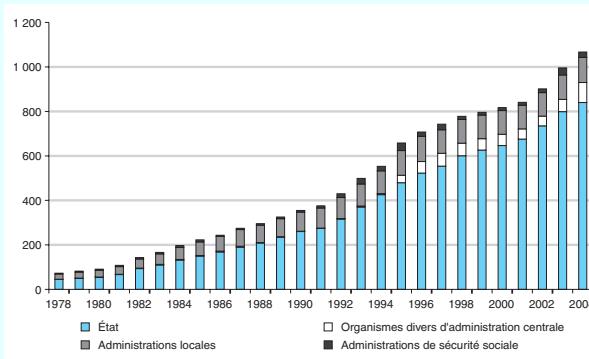
Dans le cadre de l'amélioration de la soutenabilité des finances publiques françaises, cette stratégie d'assainissement est rendue d'autant plus nécessaire par l'importance prise par la dette publique (*cf. l'encadré 5*).

#### Encadré 5 : l'exigence d'une meilleure maîtrise de la dette publique

L'État devra faire face à des échéances annuelles de remboursement très élevées pendant au moins les 10 prochaines années.

Le poids de l'endettement public dans le PIB a fortement progressé depuis le début des années 80. Le ratio d'endettement public est passé de 20,7% du PIB en 1980 à 64,7% en 2004. La montée de l'endettement public reflète essentiellement l'augmentation de la dette de l'État : la dette de l'État est ainsi passée de 12,4% du PIB en 1980 (soit 54,5 Mds€) à 51,0% en 2004 (soit 839,9 Mds€).

Décomposition de la dette publique française en mds d'€



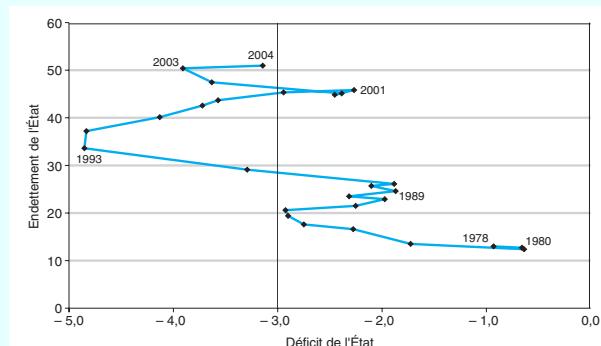
Source : Insee.

**Encadré 5 : l'exigence d'une meilleure maîtrise de la dette publique (...)**

Cette progression de la dette n'a pas eu pour contrepartie une accumulation d'actifs à due concurrence. Selon la comptabilité nationale, la valeur des actifs de l'État est passée de 114,2 Mds€ au 31 décembre 1977 à 379,6 Mds€ au 31 décembre 2002 (dernier chiffre publié par l'Insee), alors que le passif financier progressait de 55,2 à 886 Mds€ sur la même période. La valeur nette, qui mesure les «fonds propres» de l'État, est donc passée sur la même période de 59 à -506 Mds€, soit -33% du PIB. Cette évolution signifie que l'endettement de l'État n'a pas servi à financer des investissements mais des dépenses courantes.

L'accroissement de la dette correspond à l'effet boule de neige d'un recours continu à l'endettement y compris pendant les années de bonne conjoncture économique. L'État s'endette pour financer le solde budgétaire s'il est déficitaire ainsi que les remboursements des dettes émises les années déficitaires précédentes. Sachant que tous les budgets ont été en déséquilibre sur la période 1978-2005 indépendamment des embellies conjoncturelles, la trajectoire de la dette s'est inscrite dans une dynamique de progression auto-entretenue. Le résultat de cet effet «boule de neige» est un glissement progressif des déficits jumeaux avec des ratios déficit/PIB et dette/PIB ascendants, comme le montre le graphique suivant.

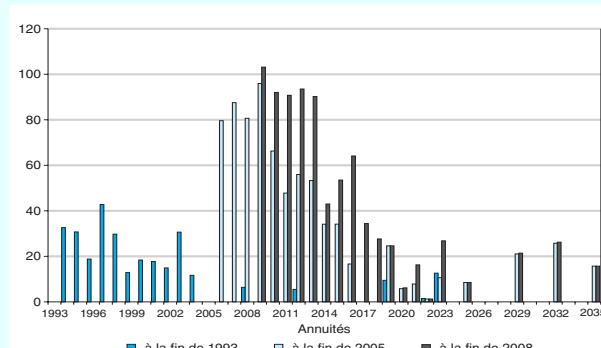
**Les déséquilibres jumeaux :  
évolution de la dette et du déficit de l'État en % du PIB**



Source : Insee.

Ce phénomène de «consolidation» par addition successive des déficits annuels se traduit pour l'État par un niveau inégalé d'amortissement de dette sur la période 2006-2009. Au-delà de cette période, on constate que les amortissements de dette restent supérieurs à 90 Mds€ entre 2010-2013 et tendent même à s'accroître, tel que l'illustre le profil de remboursement prévisionnel. Ce profil est élaboré dans le cadre des engagements du programme de stabilité de la France et sur la base d'hypothèses conventionnelles tenant à la reconduction de la structure du programme d'émissions 2005. Ces hypothèses conventionnelles ne préjugent, bien entendu, en rien des décisions qui pourraient être prises à l'avenir.

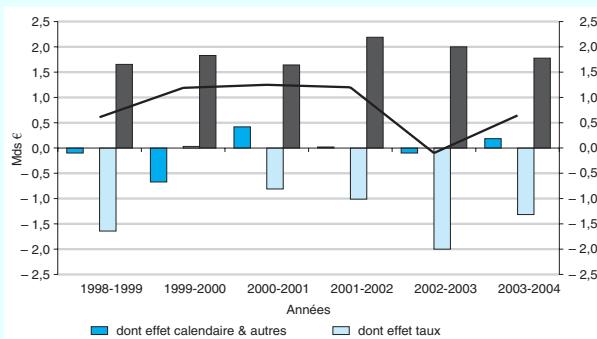
**Évolution du profil de remboursement de la dette négociable (horizon 2036)**



Source : AFT, hypothèse du Programme de stabilité CE.

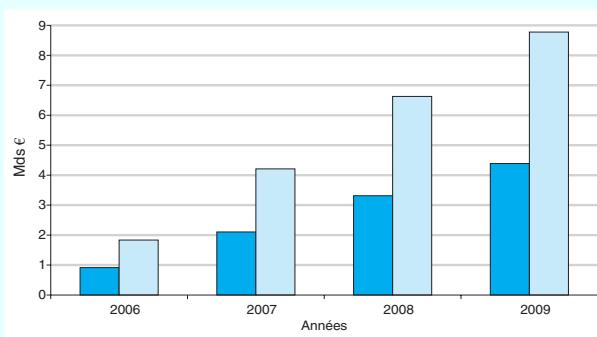
**Encadré 5 : l'exigence d'une meilleure maîtrise de la dette publique (...)**

Pour autant, depuis 3 ans, la charge budgétaire de la dette n'a connu qu'une progression contenue : la persistance de taux d'intérêt historiquement faibles a en effet conduit à une baisse du coût moyen de la dette (effet-taux) qui a compensé l'essentiel de la forte progression en volume de la dette (effet-volume). Entre 2003 et 2004, la charge nette de la dette n'a ainsi progressé que de 0,64 Md€, alors que l'encours de la dette négociable s'accroissait de 45 Md€.

**Évolution de la charge de la dette négociable de l'État**

Source : AFT.

La projection des remboursements futurs présentée ici serait aggravée par un retour à des conditions de taux «normales» au regard du dernier quart de siècle. L'effet d'une hausse des taux sur les soldes budgétaires est rapide et potentiellement massif. Ainsi une hausse des taux de 2% sur 2005 se traduirait par une augmentation de la charge d'intérêt sur la dette négociable de 8,7 Md€ en 2009.

**Impact de la charge d'intérêt d'une hausse de 1 ou 2% sur les taux d'intérêt**

Source : AFT.

## L'effort de maîtrise de la dépense sera prolongé sur 2006-2008

La stratégie budgétaire de la France repose, depuis plusieurs années, sur la fixation d'une norme de croissance des dépenses publiques. L'objectif consiste à réduire de manière structurelle la part des dépenses publiques dans le PIB, par le biais d'une progression de celles-ci inférieure à la croissance potentielle. Le programme de stabilité prévoit

une croissance annuelle moyenne en volume des dépenses publiques de 1,2% entre 2006 et 2008 alors que la croissance potentielle est estimée à 2 1/4 % par an en volume. L'effort d'économie ainsi consenti contribuerait à une baisse de 0,5 point par an du ratio de déficit sur PIB.

En conformité avec les objectifs du programme de stabilité 2006-2008 transmis à l'Union européenne et en cohérence avec

l'effort entrepris depuis trois exercices budgétaires, les dépenses de l'État seront stabilisées en volume. Au-delà de l'objectif budgétaire, il s'agit d'un engagement fort pour la modernisation de l'État, de son fonctionnement, de ses modes d'intervention, en s'appuyant notamment sur la mise en œuvre de la LOLF.

Stabiliser les dépenses de l'État répond à une logique simple : l'État se doit d'être chaque année plus performant et plus efficace comme tout agent économique. Tel est son

devoir vis-à-vis des contribuables, citoyens ou entreprises, qui sont confrontés quotidiennement au défi de la productivité. Cela signifie concrètement pour l'État de rendre chaque année un meilleur service pour un coût moins cher ou au minimum globalement stabilisé.

En application de l'article 48 de la LOLF, le Gouvernement détaille dans le présent rapport une évolution tendancielle de ses charges par grandes fonctions (tableau ci-dessous) et de ses ressources (*cf. infra*).

Montants en milliards d'euros	LFI 2005	2008	Variation en moyenne annuelle en volume (entre 2005 et 2008)
Charges de la dette	39,8	45,6	3,1%
Pensions et rémunérations	126,7	133,2	0,2%
dont Masse salariale	85,0	86,4	-0,9%
dont Pensions	41,7	46,8	2,4%
Dépenses de fonctionnement	14,2	14,3	-1,2%
Interventions économiques et sociales	56,8	55,6	-2,2%
Autres	50,9	52,6	-0,4%
<b>TOTAL</b>	<b>288,5</b>	<b>301,3</b>	<b>0,0%</b>

NB : projection effectuée à structure constante 2005, avant création du CAS Pensions.

Compte tenu de la progression tendancielle des postes de dépenses par nature rigides (dette, pensions, automatismes salariaux), la stabilisation des dépenses de l'État suppose de mobiliser tous les chantiers de modernisation dans la gestion de l'État. Cela passe notamment par une rationalisation des coûts de fonctionnement (achats, immobilier). L'expérience pilote conduite par le MINEFI montre qu'il a été possible de réduire de 100 M€ le coût des achats (sur une assiette de 2 Mds€) en moins de deux ans. Mais il est aussi nécessaire de réorienter l'intervention de l'État avec une revue systématique des différentes politiques publiques. Il est enfin nécessaire de maîtriser les dépenses de fonction publique. Le premier poste de rigidité des dépenses de l'État est en effet celui des dépenses de personnel (43,9% des dépenses de l'État en LFI 2005 contre 36% en 1983).

Ces dépenses de personnel ont absorbé depuis 10 ans une part toujours plus importante des marges de manœuvre budgétaires : 57% de l'augmentation du budget général de l'État leur sont imputables sur la période 1992-2002, et même près de 85% sur la période 1998-2000.

– Les administrations de sécurité sociale devraient se rapprocher de l'équilibre financier en 2007. Ce rétablissement serait le produit des réformes de structure dont les effets se font sentir à moyen et long terme. La réforme de l'assurance maladie, adoptée en août 2004, devrait permettre d'engendrer 11 Mds€ d'économies sur les dépenses ainsi qu'un accroissement des recettes de plus de 4 Mds€. Dans le même temps, la réforme des retraites d'août 2003 permettrait de dégager des ressources supplémentaires contribuant au retour à l'équilibre des comptes.

– Enfin, les administrations publiques locales reviendraient vers l'équilibre après 2006. En effet, les premières années du nouveau mandat municipal devraient être marquées par une modération des dépenses, notamment en matière d'investissement ; un effort de concertation accrue visant à donner davantage d'information aux collectivités locales et à leurs électorats pourrait aussi contribuer à cette modération.

## Projections à moyen terme des recettes de l'État

Comme cela a été souligné (*cf. supra*) la prévision des recettes fiscales est un exercice entaché d'importantes incertitudes, dont l'incidence s'accroît très fortement dans un cadre pluri-annuel dès lors que les aléas se cumulent sur l'ensemble de la période de projection. Selon l'horizon envisagé, ces facteurs n'interviennent pas tous avec la même acuité. Ils illustrent la nécessité d'une prudence toute particulière s'agissant de prévisions plurianuelles.

Dans ce contexte, les évaluations sont présentées sous la forme de fourchettes intégrant les différents facteurs d'incertitude, dans le cadre du scénario macro-économique défini à l'occasion du programme de stabilité. Ces prévisions sont établies à «législation constante» : seules les mesures fiscales déjà votées – dont certaines ont des effets s'étendant sur plusieurs années – sont intégrées<sup>12</sup>.

L'impôt sur les sociétés est le plus volatil et le plus difficile à prévoir : le bénéfice fiscal n'est que très faiblement corrélé aux grandeurs macro-économiques, la progression moyenne du bénéfice fiscal ne permet pas de déduire mécaniquement l'impôt dû<sup>13</sup> et les comportements des entreprises (notamment d'auto-limitation sur les acomptes versés spontanément) ajoutés au mécanisme

d'acomptes et solde, induisent un écart supplémentaire entre l'impôt dû au titre d'une année et l'impôt acquitté.

En cohérence avec le scénario macro-économique, la prévision d'impôt sur les sociétés intègre, après le redressement du bénéfice fiscal en 2004, le maintien d'un bon niveau de ce bénéfice en 2005 puis une légère régression les années suivantes. L'ampleur de la progression de l'IS en 2005 dépend singulièrement de l'évolution du bénéfice fiscal : 1% de croissance du bénéfice fiscal en plus ou en moins en 2005 induirait une variation de l'ordre de 0,6 Md€ sur les recettes 2006. Sur la période 1997-2003, les taux d'évolution du bénéfice fiscal ont connu des variations très heurtées, entre -6% (2001/2000) et +16% (1998/1997), sans corrélation immédiate avec l'indicateur macro-économique de l'excédent brut d'exploitation. Ceci permet de mesurer le degré d'imprécision d'une prévision portant sur un horizon de plusieurs années. Sur la période 2005-2008, la progression cumulée du produit de l'IS net serait comprise entre 15% et 22%.

### IS net

En Mds€	2006	2007	2008
Prévision : point haut	43,7	46,9	47,1
Prévision : point bas	40,8	44,1	45,8

La TVA nette est liée plus directement que l'impôt sur les sociétés aux facteurs macro-économiques. On observe néanmoins des variations importantes de l'élasticité apparente de la TVA au PIB, qui oscille entre 0,5 et 1,7 sur la période 1997-2004. La TVA n'évolue pas de la même manière selon la nature de la croissance : contribution plus ou moins importante de la consommation intérieure,

(12) À l'exception de l'impôt sur le revenu, dont la prévision intègre la mesure technique d'indexation du barème.

(13) Puisque seules les sociétés bénéficiaires sont redevables, l'impôt acquitté ne sera pas le même si toutes les sociétés voient leurs bénéfices progresser de 5% ou si la moitié les voient progresser de 15% et l'autre moitié décroître de -5%, bien que la progression moyenne du bénéfice fiscal soit la même dans les deux cas.

effet de «structure» de la consommation (portant de manière différenciée sur les biens taxés au taux normal ou au taux réduit), effets administratifs portant notamment sur les remboursements et dégrèvements. Ceci justifie, même à hypothèse macro-économique donnée, une fourchette de prévision. Sur la période 2005-2008, la croissance spontanée cumulée serait ainsi comprise entre 13,2 Mds€ et 16,8 Mds€.

#### TVA

En Mds€	2006	2007	2008
Prévision : point haut	133,9	138,8	144,0
Prévision : point bas	130,2	134,5	138,9

L'impôt sur le revenu devrait présenter un rythme de progression relativement dynamique, lié à la bonne tenue des traitements et salaires à compter de 2005. L'ampleur de cette progression est affectée d'un aléa portant à la fois sur la répartition de la hausse des revenus entre les différentes tranches, sur les plus-values taxées à taux proportionnel (particulièrement volatiles) et sur les taux de recouvrement.

#### IR

En Mds€	2006	2007	2008
Prévision : point haut	59,0	60,7	65,0
Prévision : point bas	56,6	58,7	61,8

La prévision portant sur la taxe intérieure sur les produits pétroliers repose sur des hypothèses d'évolution des consommations d'hydrocarbures. La consommation de supercarburant a baissé fortement en 2004 (-5,2%) pour la deuxième année consécutive (-6,6% en 2003). Les professionnels de l'automobile et les représentants des pétroliers s'accordent pour estimer que les différentes mesures relatives à la sécurité routière ont pu avoir un impact indirect sur les consommations de

carburants et notamment sur les supercarburants. Ces mesures ont produit l'essentiel de leurs effets. S'agissant du gazole, la diésélisation du parc automobile se poursuit, ce qui s'est traduit par une progression des consommations en 2004 (+2,7%).

Sur la période 2006-2008, la consommation de supercarburant est supposée ralentir moins fortement qu'en 2004, tandis que la consommation de diesel progresserait lentement.

#### TIPP

En Mds€	2006	2007	2008
Prévision : point haut	20,1	20,4	20,4
Prévision : point bas	19,8	20,0	20,1

Les autres recettes nettes incluent notamment les droits d'enregistrement, de mutation, l'impôt sur la fortune et les produits du contrôle fiscal, impôts dont l'évolution est particulièrement erratique et difficilement prévisible, car affectée par des recouvrements ponctuels d'un montant très important et la fluctuation de la valeur des patrimoines liée aux mouvements des marchés d'actifs. Les remboursements et dégrèvements autres que ceux afférents à la TVA et à l'impôt sur les sociétés viennent en atténuation de cette ligne, notamment ceux sur impôts locaux.

La prévision sur ce poste à horizon 2006-2008 est fondée sur la reconduction de la dynamique récente de chacun des impôts qui y participent corrigée d'un léger aléa chaque année, qui représente l'ordre de grandeur des événements exceptionnels pouvant affecter ces recettes.

#### Autres recettes nettes

En Mds€	2006	2007	2008
Prévision : point haut	25,6	25,4	26,8
Prévision : point bas	24,9	24,9	26,6

Les différentes fourchettes de prévision correspondent à des aléas spécifiques à chaque impôt, qui ne sont pas corrélés ; la probabilité d'une réalisation simultanée de l'ensemble des risques positifs ou de l'ensemble des risques négatifs est donc très faible, ce qui explique que la fourchette obtenue sur le total des recettes en additionnant l'ensemble des intervalles de prévision soit particulièrement large. Le point haut, comme le point bas de cette fourchette, ont très peu de chance d'être atteints dans le cadre du scénario de référence. Une variation sensible de la situation économique par rapport à ce scénario serait toutefois susceptible de déplacer cette fourchette, qui devrait être réactualisée.

Enfin, ces évaluations n'incluent aucune des mesures fiscales qui pourraient être décidées sur la période. En particulier, elles ne préjugent aucunement des prévisions de recettes qui seront présentées dans le PLF 2006 : ces prévisions seront en effet fondées sur des évaluations révisées pour 2005 et des hypothèses économiques actualisées, et intégreront les mesures fiscales proposées dans le cadre du PLF 2006.

#### Recettes fiscales nettes

En Mds€	2006	2007	2008
Prévision : point haut	282,3	292,2	303,3
Prévision : point bas	272,3	282,2	293,2

## Les principaux enjeux du PLF 2006

### Les réunions «économies structurelles» ont permis de conduire en amont des arbitrages budgétaires relatifs au PLF 2006, une réflexion de fond sur les politiques publiques

Pour la troisième année consécutive, un cycle de réunions «économies structurelles» s'est tenu de février à mi-avril 2005. Cet exercice a toutefois été lancé dans un contexte différent de celui des deux dernières années, puisque ces réunions sont intervenues dans le cadre d'une procédure budgétaire profondément rénovée, dont elles ont constitué la première étape. L'objet de ces réunions n'était pas de discuter d'enveloppes de crédits mais d'explorer de manière contradictoire les pistes de réformes structurelles susceptibles de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour stabiliser globalement les dépenses de l'État en volume et financer les priorités du Gouvernement.

Ces réunions ont permis au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et au ministre délégué au budget et à la réforme de l'État de recueillir le sentiment des différents ministres sur un menu d'économies structurelles susceptibles d'être mises en œuvre dans leurs secteurs respectifs, et, symétriquement, aux ministres gestionnaires de proposer des réformes.

Les mesures évoquées lors de ces réunions avaient pour vocation dans un premier temps de contribuer à des plans d'économies déjà annoncés :

- Concernant les cessions immobilières, des plans ambitieux de rationalisation des implantations immobilières des ministères permettront de dégager des économies et amélioreront aussi l'efficacité des services (Santé : réorganisation en cours des services en deux pôles – Ségur et Montparnasse – plutôt que la dispersion actuelle des services

dans Paris ; projet de regroupement rue de Grenelle pour l'Éducation nationale ; MINEFI : transfert de services des douanes à Montreuil).

- Chaque ministère dégagera des gains de productivité de 2% : des expérimentations pourraient notamment être lancées pour moderniser les structures déconcentrées des Ministères (Agriculture avec les DDAF, Santé avec l'articulation DDASS-DRASS, réseau consulaire du MAE) ; certaines tâches non prioritaires pourraient être externalisées (entretien des locaux,...), au cas par cas dans chacun des ministères.

En réformant certaines procédures, les ministères peuvent dégager des marges de manœuvre financières pour financer leurs priorités : c'est le cas notamment du ministère de la Justice, pour lequel les marges dégagées par l'allégement de certaines procédures (divorce, plaider coupable, contrat de procédure) a pour objectif de désengorger les tribunaux et d'assurer une meilleure qualité de service grâce notamment aux redéploiements de moyens importants permis par ces réformes. Au ministère de l'Intérieur, le projet d'immatriculation à vie des véhicules allégera les tâches de certains services des préfectures, permettant ici encore des redéploiements d'effectifs vers des tâches jugées prioritaires.

Enfin, des réformes qui engagent plusieurs ministères ont été analysées : parmi les chantiers interministériels à conduire, celui de la politique d'accueil des demandeurs d'asile est particulièrement illustratif des apports d'une approche transversale permise par les réunions d'économies structurelles. Il s'agit en l'occurrence de rendre à terme plus efficace le traitement des dossiers (procédures à améliorer au sein de la commission de recours des réfugiés, suivie par le MAE), suivi des demandeurs d'asile (hébergement : cen-

tres d'accueil des demandeurs d'asile au ministère de la cohésion sociale), de politique sanitaire (AME, sous la responsabilité de la Santé) et de reconduite à la frontière (Intérieur) pour faire en sorte que la France soit à la hauteur de son ambition en la matière : ne pas laisser les demandeurs d'asile dans l'attente, statuer rapidement sur leur demande, leur octroyer des conditions d'accueil sanitaires et d'hébergement dignes sans être plus favorables que celles offertes aux étrangers en situation régulière et rendre plus efficace la procédure de reconduite à la frontière en cas de refus de l'asile.

C'est sur la base de ces éléments que les réunions de restitution ont été organisées au mois d'avril-mai avec le Premier ministre, qui arbitre désormais l'intégralité des crédits alloués aux différents ministères.

## Les orientations du Projet de loi de finances pour 2006

### Les dépenses de l'État sont stabilisées en volume tout en assurant le financement des priorités du Gouvernement

En application de nos dispositions constitutionnelles, le projet de loi de finances pour 2006 sera déposé au Parlement le premier mardi d'octobre.

Sans attendre cette échéance traditionnelle, le Gouvernement a souhaité dans le cadre de la nouvelle procédure de préparation du budget mise en œuvre cette année en cohérence avec la LOLF, informer le Parlement des choix arrêtés pour le volet dépenses du budget 2006.

Le Premier ministre a en effet signé le vendredi 24 juin les lettres plafonds fixant, pour chaque mission, le montant des crédits et, pour chaque ministère, les plafonds d'effectifs.

Il a ainsi arrêté les axes stratégiques de l'action du Gouvernement pour 2006 qu'il reviendra ensuite à chaque ministre de décliner par programmes et par actions.

### Le budget 2006 marque tout d'abord la mobilisation entière du Gouvernement pour l'emploi, auquel toutes les marges de manœuvre sont consacrées

L'effort d'allégement des charges sociales est consolidé. La pérennisation des allégements généraux de charges se traduit concrètement par un transfert de recettes de l'État à la sécurité sociale, la montée en charge du dispositif prévu par la loi Fillon de 2003 étant arrivée à son terme. Cette mesure assure une efficacité maximale aux allégements de charges car elle offre aux entreprises une visibilité de long terme sur le dispositif. Il s'agit pour l'État en 2006 d'un effort supplémentaire de 2,2 Md€ : cette baisse de prélèvements obligatoires est financée en 2006 par la pause dans la baisse de l'impôt sur le revenu.

Le budget 2006 prévoira également les moyens nécessaires pour financer la montée en puissance du contrat d'avenir et 100 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi destinés aux jeunes.

Enfin, les instruments fiscaux seront également largement mobilisés pour la politique de l'emploi (prime de retour à l'emploi notamment).

### Le budget 2006 poursuit la consolidation de l'État dans ses composantes régionales

Cet effort est la réponse à une légitime attente de nos citoyens en matière de sécurité. Les choix du Gouvernement en la matière sont fondés sur l'exigence républicaine mais également sur la nécessité de donner à notre pays les moyens correspondant à son ambition internationale.

Les lois de programmation (LPM, LOPJ et LOPSI) seront pleinement respectées : une enveloppe totale de +1,6 Mds€ est ainsi consacrée aux budget de la défense, de la justice et de l'intérieur.

Les moyens consacrés à l'aide publique au développement (APD) permettront à la France d'atteindre en 2006 le seuil de 0,47% du revenu national brut consacré au développement, avant de nous conformer en 2007 à l'objectif de Monterrey qui est de 0,50% du RNB.

● **Le budget 2006 prépare la France aux défis de demain**

L'avenir, c'est d'abord une recherche et un enseignement supérieur français renforcés. Le projet de budget dégage 1 Md€ de moyens supplémentaires se répartissant en crédits budgétaires, dotation en capital et dépenses fiscales. Il concrétise l'engagement du Gouvernement de créer l'année prochaine 3 000 emplois nouveaux dans le secteur de la recherche. Enfin, il accompagne la montée en puissance de l'Agence pour l'innovation industrielle (All) mise en place en 2005, à laquelle 2 Mds€ de ressources seront consacrées d'ici 2007.

L'avenir, c'est ensuite consolider l'avantage comparatif de notre pays en matière de qualité de ses infrastructures. Les dépenses consacrées aux contrats de plan État-régions (CPER) et aux grands projets d'infrastructure dans le domaine des transports bénéficieront de 1,5 Md€. Le financement de ces dépenses s'effectuera à travers l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

● **Enfin, le budget 2006 est marqué du sceau de la responsabilité**

Pour la troisième année consécutive, les dépenses de l'État sont stabilisées en volume. Cette maîtrise des dépenses dans la durée contribue au redressement de nos finances publiques. Elle constitue également un élément essentiel de crédibilité pour notre stratégie de finances publiques.

À structure constante, c'est-à-dire après avoir neutralisé, en application de la charte de budgétisation, tous les changements de présentation et de périmètre opérés entre le budget 2005 et le budget 2006, les dépenses de l'État augmenteront comme l'inflation prévisionnelle, soit une progression d'environ +4,9 Mds€.

L'ensemble des priorités du Gouvernement sera donc financé par redéploiement. Le tableau suivant présente les plafonds de dépenses du budget 2006 à structure constante (hors allégements de charges).

Les dépenses de personnels ne sont pas à ce stade ventilées pour chaque mission car les plafonds d'emplois ont été arrêtés, en cohérence avec la LOLF, au niveau des ministères.

Il appartient à présent à chaque ministre de ventiler les autorisations d'emplois et la masse salariale correspondante entre les différentes missions et programmes de son ressort. C'est donc à l'issue des conférences de répartition qu'il sera possible d'établir pour chaque mission le taux de progression des crédits, étant entendu qu'un «bon budget» n'est pas un budget dont les moyens progressent mais un budget qui finance des actions efficientes (un meilleur service à un coût égal ou un même service à un coût moindre).

**Plafonds 2006 à structure constante**

(en M€)

<b>Missions (hors dépenses de personnel)</b>	<b>Plafonds 2006</b>
Action extérieure de l'État	1 507
Administration générale et territoriale de l'État	688
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	2 258
Aide publique au développement	2 800
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	3 555
Conseil et contrôle de l'État	71
Culture	2 155
Défense (y compris Gendarmerie)	19 240
Développement et régulation économiques	1 890
Direction de l'action du Gouvernement	350
Dotations	991
Écologie et développement durable	407
Engagements financiers de l'État	40 914
Enseignement scolaire	3 851
Gestion et contrôle des finances publiques	2 122
Justice	2 437
Médias	316
Outre-mer	1 735
Politique des territoires	538
Recherche et enseignement supérieur	12 576
Régimes sociaux et de retraite	4 291
Relations avec les collectivités territoriales	2 790
Santé	383
Sécurité (hors Gendarmerie)	1 107
Sécurité civile	303
Sécurité sanitaire	399
Solidarité et intégration	11 464
Sport, jeunesse et vie associative	267
Stratégie économique et pilotage des finances publiques	370
Transports	6 377
Travail	12 787
Ville et logement	7 037
<b>Total missions</b>	<b>147 976</b>
<b>Dépenses de personnel</b> (rémunérations + cotisations + dépenses de pensions)	<b>128 275</b>
<b>Total budget général</b>	<b>276 251</b>
<b>Évolution par rapport à la LFI 2005</b>	<b>1,8%</b>

## Dépenses de personnel par ministère

(en M€)

Dépenses de personnel par ministère	Plafonds 2006
Affaires étrangères	914
Agriculture et pêche	1 484
Culture	504
Défense et anciens combattants	14 778
Écologie et développement durable	162
Économie, finances et industrie	6 874
Éducation nationale	40 477
Recherche et enseignement supérieur	5 917
Emploi, cohésion sociale et logement	504
Équipement	2 665
Intérieur	6 231
Jeunesse, sports et vie associative	270
Justice	2 561
Outre-mer	115
Santé et solidarités	601
Services du Premier ministre	421
Cotisations CNAF et FNAL	2 794
Pensions et compensations	41 003
<b>Total ministères (dépenses de personnel)</b>	<b>128 275</b>

### **Le Gouvernement poursuit ses efforts de réduction des effectifs publics**

L'effort de maîtrise des effectifs publics en 2006 est très comparable à celui de l'année précédente. Certes, cet effort peut apparaître légèrement inférieur, à hauteur d'environ 2 000 emplois supprimés de moins. Mais il faut tenir compte d'une réforme majeure : la loi d'orientation sur l'école.

Conformément aux engagements du précédent gouvernement, 3 000 emplois seront créés dans la recherche et l'enseignement supérieur (1 900 dans les universités et 1 100 dans les établissements de recherche).

Dans l'enseignement scolaire, l'évolution des effectifs d'élèves conduira à augmenter de 1 000 le nombre d'enseignants dans le primaire et à diminuer de 3 000 le nombre d'enseignants dans le secondaire. Une réforme de la mise à disposition de certains personnels de l'État auprès d'organismes tiers

permettra de supprimer 800 emplois supplémentaires.

Les besoins en emplois liés à la loi d'orientation sur l'école (mise en œuvre des programmes personnalisés de réussite éducative, renforcement de l'enseignement des langues vivantes étrangères, augmentation du nombre d'infirmiers de l'éducation nationale, scolarisation des élèves handicapés, etc.) seront financés par redéploiement ainsi que grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles.

En application de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, 800 emplois de gendarmes seront créés au ministère de la défense et 650 emplois de policiers au ministère de l'intérieur. De même, la loi d'orientation et de programmation pour la justice conduira à créer 500 emplois au ministère de la justice.

Tous les autres ministères feront un effort important de suppression d'emplois.

	Schéma d'emplois 2006	Traduction sur les plafonds d'emplois (en ETPT) <sup>(1)/(2)</sup>
Affaires étrangères	-343	-236
Agriculture	-1 136	-681
Culture	-105	-53
Défense	500	250
Écologie et développement durable	-5	-2
Économie, finances et industrie	-2 848	-2 608
Enseignement scolaire	-2 797	-2 232
Recherche et enseignement supérieur	3 000	633
Emploi, cohésion sociale et logement	-127	-64
Équipement	-1 733	-946
Intérieur	79	365
Jeunesse et sports	-50	-18
Justice	500	250
Outre mer	-5	-5
Santé	-150	-61
Services du Premier ministre	20	20
Mission Conseil et contrôle de l'État	100	74
<b>Total</b>	<b>-5 100</b>	<b>-5 312</b>

(1) cf. encadré «plafonds d'emplois et titre 2 dans le cadre de la LOLF»

(2) notamment hors établissements d'enseignement et établissements de recherche dont les emplois ne figurent pas dans les plafonds d'emplois.

Il est rappelé que les plafonds d'autorisation d'emplois ministériels sont des plafonds et ne peuvent être considérés en aucun cas comme des objectifs de nombre d'emplois. Dorénavant, les ministères auront la possibilité de recycler les économies réalisées sur leur masse salariale. Ils seront ainsi incités à une gestion plus fine de leurs effectifs.

## Premières orientations fiscales du Gouvernement

À l'image du nouveau mode de pilotage des dépenses, la mise en œuvre de la LOLF est l'occasion de modifier en profondeur les méthodes d'élaboration et de pilotage de la politique fiscale. Cette ambition s'appuie sur une méthode, consistant à étendre la culture de la performance et de l'évaluation à la politique fiscale, et sur un objectif, visant à mettre la fiscalité au service des priorités du Gouvernement, l'emploi et la compétitivité de notre économie.

## Étendre la culture de la performance à la politique fiscale

Le Parlement est désormais plus étroitement associé à l'élaboration de la stratégie fiscale. Pour la première fois, les orientations de stratégie fiscale sont évoquées et débattues avec la représentation nationale en amont du PLF, à l'occasion du Débat d'orientation budgétaire. Cette nouvelle procédure se traduit également au quotidien par des échanges d'informations et d'analyses plus nourris entre le Parlement et le Gouvernement sur les sujets fiscaux. Ainsi, le ministère de l'économie et des finances a transmis des éléments d'analyse fiscale dans le cadre des travaux du Sénat sur les délocalisations (TVA sociale notamment).

Les dépenses fiscales sont désormais soumises à des exigences d'évaluation pour en garantir la pertinence et la performance. La mise en œuvre de la LOLF permet de définir de nouveaux objectifs en matière de conduite des dépenses fiscales (cf. l'encadré sur «les conséquences de la LOLF sur la présentation des dépenses fiscales», page 54.).

Au-delà de ces premières améliorations, il convient de saisir l'opportunité de la mise en œuvre de la LOLF pour aller plus loin, en se dotant des moyens d'une évaluation plus systématique de la performance.

Dès le printemps 2005, les objectifs et des indicateurs susceptibles d'être associés à des dépenses fiscales ont fait l'objet d'une première discussion lors des réunions sur la performance. Ainsi, de même que les dépenses budgétaires, toutes les dépenses fiscales ont à terme vocation à être associées à des objectifs et des indicateurs de résultat.

Mais la diffusion d'une véritable culture de la performance passe aussi par la mise en œuvre de deux principes supplémentaires :

– Toute nouvelle mesure fiscale ne devrait être reconduite qu'après une évaluation précise de ses résultats. Il s'agit ainsi de renoncer à la possibilité de créer des mesures fiscales dérogatoires pour une durée indéterminée :

leur disparition à l'échéance prévue doit être la règle et leur reconduction, une exception.

– Cette évaluation ex post des principales dépenses fiscales pourrait figurer dans les Rapports annuels de performances, et ce dès le printemps 2007.

Ces mesures constitueront une première traduction concrète de l'engagement pris par le Gouvernement devant la représentation nationale, d'une limitation des «exonérations fiscales dans le temps et d'une évaluation de leurs effets».

Ces améliorations seront de nature à instaurer un véritable pilotage des dépenses fiscales et d'introduire une plus grande pertinence dans les choix entre les instruments fiscaux et budgétaires. Elles permettront au contrôle du Parlement de s'étendre désormais à l'ensemble des moyens qui concourent au financement d'une politique publique, qu'il s'agisse des dépenses budgétaires ou des dépenses fiscales.

#### **Encadré 6 : les conséquences de la LOLF sur la présentation des dépenses fiscales**

La notion de dépenses fiscales, introduite par l'article 32 de la loi de finances pour 1980, recouvre «les dispositions législatives ou réglementaires dont la mise en œuvre entraîne pour l'État une perte de recettes et donc, pour les contribuables, un allégement de leur charge fiscale par rapport à ce qui serait résulté de l'application de la norme, c'est-à-dire des principes généraux du droit français». Une mesure est à l'inverse considérée comme appartenant à la norme si elle est «ancienne», ou si elle présente «un caractère général».

La LOLF définit de nouveaux objectifs en matière de chiffrage et de contrôle des dépenses fiscales. Si ces dernières continueront à être présentées dans le bleu «Voies et moyens» (art. 51-4), le Projet annuel de performances (PAP) de chaque programme inclura également une évaluation des dépenses fiscales (art. 51-5). Les débats parlementaires permettront donc d'examiner les dépenses budgétaires au regard des dépenses fiscales qui contribuent aux mêmes fins.

Dans un souci de lisibilité, chaque dépense fiscale ne dépendra, dans les Bleus, que d'un seul programme. Certaines dépenses contribuent toutefois de manière manifeste à plusieurs programmes : afin de retracer pour chaque programme l'ensemble des dépenses fiscales qui y contribuent, les PAP en feront mention, en précisant leur caractère accessoire.

Parallèlement, le Bleu «Voies et moyens» verra son format amélioré, avec dès le PLF 2006 une présentation des dispositifs par programme, et non plus par objectif et ministère. Par ailleurs, le nombre de dépenses fiscales faisant l'objet d'un chiffrage augmentera, et les explications relatives à la méthodologie et à la fiabilité du chiffrage seront introduites.

### ***L'amélioration de la gouvernance fiscale doit permettre de mettre la fiscalité au service des priorités du Gouvernement***

Depuis 2002, la politique fiscale a donné lieu à des allégements significatifs d'impôts et de charges. Les prélèvements obligatoires de l'État ont notamment été allégés de 15,0 Mds€, dont 8 Mds€ en faveur des ménages et 7 Mds€ en faveur des entreprises. Le taux de prélèvements obligatoires de l'État est ainsi passé de 15,8% du PIB en 2001 à 14,8% du PIB en 2004 (hors mesures de périmètre). Et lorsque des hausses ont dû intervenir, elles ont eu pour contrepartie des réformes structurelles d'envergure (retraites, assurance-maladie), destinées à préserver notre modèle social.

Ces baisses d'impôts et de charges ont permis de desserrer les carcans qui enserreraient l'économie française en créant un climat favorable au travail, à l'investissement et à l'innovation :

– **la revalorisation du travail** : des allégements de cotisations sociales ont été consentis au niveau du SMIC afin favoriser l'embuscade des travailleurs les moins qualifiés. L'allégement total atteint désormais 26 points de salaire. Depuis 2002, la baisse de l'impôt sur le revenu s'est traduite par une baisse de 9% des taux du barème. Grâce à ces mesures, le taux marginal supérieur est aujourd'hui descendu sous la barre des 50%, permettant à la France d'afficher un niveau inférieur à celui de la Belgique, du Danemark ou encore de la Suède. En prenant en compte l'incidence des baisses ciblées, l'allégement de l'impôt sur le revenu s'élève au total à 10%, ce qui permet aux actifs de bénéficier des fruits de leur travail. Cette politique de revalorisation du travail passe aussi par l'amélioration des gains à la reprise d'un emploi (réforme de la Prime Pour l'Emploi).

– **l'innovation et l'attractivité** : plusieurs mesures ont visé à améliorer l'attractivité de notre territoire. La suppression progressive de la

surtaxe de 3% sur les sociétés, l'exonération des plus-values sur les titres de participation, la réforme du crédit d'impôt recherche, le statut de la jeune entreprise innovante et, bien entendu, les pôles de compétitivité constituent les exemples les plus emblématiques de cette politique en faveur de l'attractivité et de l'innovation de nos entreprises.

Cette politique commence à porter ses fruits. Le nombre des créations d'entreprises a dépassé en 2004 le seuil des 300 000, rendant l'objectif d'un million d'entreprises créées en cinq ans à notre portée. Surtout, les entreprises recommencent à innover : les dépôts de brevets ont progressé de +4,2% en 2004, contre une croissance nulle au début des années 2000.

Ce mouvement va se poursuivre grâce aux mesures proposées par le projet de loi PME, pour permettre aux entreprises de se transmettre et de se développer, ainsi qu'aux mesures prises en faveur de l'innovation (possibilité de déduction fiscale pour les sommes apportées dans les PME innovantes ; déduction des sommes investies par les entreprises dans les laboratoires publics de recherche).

### ***Pour 2006, la politique fiscale sera mise au service des priorités du Gouvernement***

- Cela signifie d'abord une mobilisation de l'instrument fiscal au service de l'emploi

Le Gouvernement a fait de la bataille de l'emploi sa priorité absolue : un plan d'urgence pour l'emploi a été détaillé par le Premier ministre à l'occasion de son discours de politique générale. L'effort supplémentaire pour 2006 est important puisqu'il s'élève à 4,5 Mds€. Ce plan d'action a vocation à se mettre en œuvre dans le respect de nos grands équilibres budgétaires.

Une grande partie des mesures annoncées par le Premier ministre se traduira techniquement par de moindres recettes. Il s'agit

du crédit d'impôt de 1 000€ en faveur des jeunes reprenant un emploi dans un secteur rencontrant des difficultés de recrutement, de la prise en charge par l'État des coûts financiers associés au franchissement par les entreprises du seuil des 10 salariés et à la finalisation de la montée en puissance des allégements de charges.

Au-delà de ces premières mesures, une réflexion approfondie sur la cohérence de notre système fiscal et social vis-à-vis de la reprise d'un emploi semble nécessaire.

Notre système se caractérise aujourd'hui par une sédimentation de dispositifs répondant à des logiques diverses. Malgré les réformes entreprises au cours des années récentes (dispositifs d'intéressement destinés à favoriser la reprise d'activité et les réformes successives de la Prime Pour l'Emploi), le système actuel laisse subsister de nombreux effets de seuils qui peuvent dissuader la reprise d'un emploi. De plus, la reprise d'un emploi s'accompagne parfois de difficultés matérielles (garde d'enfants, logement) auxquelles les dépenses fiscales actuelles ne permettent pas toujours de répondre de manière efficace. À la suite des rapports récents consacrés à ce sujet (Commission des affaires sociales du Sénat, ou encore le rapport de la Commission «Familles, vulnérabilité, pauvreté»), le débat

sur la cohérence de notre système de prélèvements et de transferts vis-à-vis de la reprise d'un emploi doit se poursuivre. Le Conseil des prélèvements obligatoires pourrait constituer l'enceinte appropriée pour faire le point sur cette question et formuler des propositions d'amélioration adaptées.

● **La réforme de la taxe professionnelle constitue le deuxième chantier prioritaire du Gouvernement pour 2006**

La réforme de la TP est indiscutablement justifiée par le caractère économiquement pénalisant que présente cet impôt aujourd'hui et la nécessité d'apporter aux entreprises une lisibilité pour favoriser leurs investissements.

– La taxe professionnelle est un impôt atypique en Europe. Il est fortement concentré, puisque 1% des entreprises payent 70% de la TP. Malgré le plafonnement en fonction de la valeur ajoutée, un grand nombre d'entreprises se retrouve aujourd'hui taxé au-delà de 3,5% de la valeur ajoutée (*cf. tableau*).

– Ses règles d'assiette pèsent lourdement sur certains secteurs d'activités capitalistiques comme l'industrie (assiette sur l'équipement et les biens mobiliers).

– Ses modes de calcul et de gestion sont devenus complexes.

Tranches de ratio TP/VA	Nombres d'entreprises	En proportion du total d'entreprises	Montant de TP dépassant le seuil du plafonnement (en M€) <sup>(1)</sup>
4%-4,5%	32 000	5,5%	240
4,5%-5%	11 000	1,9%	400
5%-6%	6 300	1,1%	270
6%-7%	1 800	0,3%	100
7%-8%	750	0,1%	50
8%-9%	420	0,1%	45
9%-10%	240	0,0%	15
> 10%	750	0,1%	40
<b>Total</b>	<b>53 260</b>	<b>9,1%</b>	<b>1 160</b>

(1) Soit 3,5%, 3,8% ou 4% de la VA suivant les cas.

Sources : DGI / M2 (entreprises au régime normal, données 2003).

De plus, l'État est le premier contribuable local (il assume près de 35% du produit de la TP), ce qui fait que cet impôt perd son caractère local. La défiscalisation des investissements nouveaux indispensable à court terme pour renforcer l'effort d'investissement, tend à vider la TP de sa substance : la prolonger indéfiniment signifierait la suppression pure et simple de cet impôt à l'horizon d'une dizaine d'années.

Une réforme de la taxe professionnelle est donc incontournable et celle-ci sera inscrite dans le PLF 2006. Elle poursuivra quatre objectifs :

- alléger de façon permanente la charge fiscale des entreprises ;
- inciter l'investissement des entreprises ;
- favoriser l'attractivité de nos territoires ;
- respecter l'autonomie financière des collectivités.

#### ● **Les autres chantiers**

Des réformes importantes ont été engagées depuis trois ans concernant la fiscalité des successions : abattement global de 50 000€ pour les successions en ligne directe, relèvement des abattements personnels pour les successions entre parents et enfants. Ces mesures ont permis d'atténuer une fiscalité lourde, au demeurant d'autant plus mal ressentie qu'elle intervient lors d'un moment douloureux de la vie. La prochaine loi de finances pourrait être l'occasion de mener une discussion approfondie permettant d'envisager d'aller plus loin concernant l'amélioration du régime fiscal des successions.

Il convient d'approfondir le mouvement visant à mieux orienter l'épargne vers le financement de nos entreprises. L'an dernier, une réforme de grande ampleur des plus-values sur titres de participation a été adoptée. Il convient aujourd'hui de s'interroger sur le régime fiscal applicable aux plus-values à l'impôt sur le revenu. Il est en effet souhaitable que la détention durable d'actions soit fiscalement attractive. Pour la plupart des épargnants, cette détention longue est encouragée globalement dans le cadre du PEA : même si l'épargnant peut, sans frottement fiscal, faire «tourner» son portefeuille afin de tirer le meilleur parti de ses investissements, il est encouragé à les maintenir durablement sous forme d'actions dans le cadre du plan. Il n'y a pas en revanche, de telles incitations lorsque la participation atteint, individuellement ou familièrement, 25% du capital d'une entreprise : c'est pourtant ce type de participation, significative et stable, dont les PME ont besoin pour se développer. La prochaine loi de finances fournira l'occasion d'une discussion approfondie sur ce sujet.

Enfin, il convient de donner une nouvelle impulsion à la politique fiscale européenne. Alors que le paquet fiscal engagé par M. Monti (directives «épargne» et «intérêts et redevance», code de conduite) s'achève après avoir permis d'engranger de réels progrès, une initiative forte de relance d'une politique fiscale européenne, au service de la croissance et de l'emploi, pourrait être envisagée.

## Annexes : comparaisons internationales en matière de relations entre l'État et les collectivités locales

### États-Unis :

#### **les relations entre l'État central et les collectivités locales dans le domaine budgétaire<sup>(1)</sup>**

La répartition des pouvoirs entre l'État fédéral et les collectivités locales était l'une des questions essentielles posées aux fondateurs de la démocratie américaine. James Madison résumait en une formule succincte la réponse qu'apportait la Constitution dont il était l'un des architectes : «Les pouvoirs délégués (...) au gouvernement fédéral sont peu nombreux et bien définis». Les fondateurs des États-Unis avaient ainsi déterminé que les autorités locales élues auraient des comptes à rendre (au sens large du terme) aux administrés de leur État et non au gouvernement fédéral, considérant que la meilleure forme de gouvernement est celle qui se rapproche le plus du peuple. Ce principe est affirmé dans le dixième amendement de la Constitution : «les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux États-Unis (c'est-à-dire au gouvernement fédéral) par la Constitution, ni refusés par elle aux États, sont réservés aux États ou au peuple». Cette disposition s'applique, en particulier, dans le domaine budgétaire.

#### **Les États fédérés et l'ensemble des administrations locales (comtés et municipalités) jouissent d'une grande autonomie en matière budgétaire**

Les règles de fonctionnement relatives au déroulement du processus ou aux principes budgétaires de l'ensemble des collectivités locales (États fédérés, comtés, municipalités) sont prévues au niveau de chaque État, soit par la Constitution de l'État soit par des lois budgétaires propres.

#### **Les États fédérés**

À l'exception du Vermont, tous les États sont dotés de dispositifs de contrôle, plus ou moins souples, limitant le déficit de leur budget de fonctionnement. L'équilibre du budget de fonctionnement est dans la plupart des cas exigé dans la présentation ou au moment du vote du budget. Mais un déficit (ou un excédent) peut être constaté en exécution. C'est pourquoi les États disposent de comptes de réserves qui permettent de financer les déficits pendant les périodes difficiles (ce qui a été le cas ces dernières années). Le prélèvement de fonds sur ces comptes constitue le signe qu'un redressement est nécessaire ; il s'est traduit ces dernières années par des mesures de relèvement de la pression fiscale et surtout, par des économies sur les dépenses. Le financement du déficit par l'emprunt est exceptionnel, très encadré (par exemple approbation par référendum en Californie qui s'est prononcée sur un emprunt de 15 Mds\$ en 2004) et accompagné de mesures visant un retour rapide à l'équilibre.

Le recours à l'endettement est en revanche possible (dans 47 États) pour le financement des investissements. Mais celui-ci est généralement limité par un plafond et même dans certains cas (14 États) soumis à référendum ou à l'approbation d'une forte majorité d'élus (les ¾ ou les 4/5<sup>ème</sup>).

Compte tenu des règles restrictives qu'ils s'imposent, les États ne sont pas lourdement endettés. Ils sont tout de même, depuis 2001, confrontés à une situation budgétaire difficile : le déficit cumulé des trois dernières années (2002 à 2004) se monte à 190 Mds\$ et le déficit prévisionnel pour l'année fiscale 2005 devrait atteindre environ 40 Mds\$ soit entre 0,3 et 0,4% du PIB.

#### **Les autres collectivités locales (comtés, municipalités)**

C'est au niveau des États que sont définis les règles budgétaires des collectivités locales. Dans ce cadre, la marge d'autonomie des collectivités locales (essentiellement comtés et municipalités) dépend surtout de leur capacité à autofinancer leurs politiques alors que leurs recettes propres ne comptent que pour 65% de leurs ressources. Le reste provient pour l'essentiel de leur État (les aides allouées par l'administration d'un État aux collectivités locales absorbent en moyenne le tiers de toutes les dépenses des États), fonds qu'elles ne sont pas toujours libres d'utiliser comme elles l'entendent.

**États-Unis :****les relations entre l'État central et les collectivités locales dans le domaine budgétaire<sup>(1)</sup> (...)**

Aussi, l'arbitrage entre la gestion d'un programme financé par l'échelon local supérieur et son financement sur ressources propres dépend de la volonté politique des responsables locaux. La relation entre l'administration d'un État et celle des collectivités locales se révèle dans ce cadre complexe, mouvante et très diverse, les autorités locales élues étant beaucoup plus indépendantes dans certains États que dans d'autres. Il n'existe pas de modèle type d'administration locale aux États-Unis ni de relation universelle entre un État et les unités administratives sous sa juridiction. Certaines villes sont plus riches que d'autres et plus à même de diriger leurs propres affaires. D'autres doivent compter davantage sur l'aide de l'administration de leur État.

**Le fédéralisme américain est toutefois caractérisé par l'influence croissante du budget fédéral sur les États fédérés**

Le partage des responsabilités s'opère selon différents formes : programmes propres aux États (l'État fédéral n'intervient ni dans la décision ni dans le paiement), programmes conjoints dans lesquels les États peuvent avoir une marge plus ou moins grande dans les modalités de gestion. Ces programmes peuvent être financés par l'État fédéral (*Medicaid, Food Stamp*) ou non financés (*unfunded mandates*). Environ 20% des recettes des États proviennent des subventions versées par l'État fédéral et la réglementation fédérale sur les programmes à mettre en œuvre dans les États fédérés détermine en partie le niveau de leurs dépenses. Le mode de subventionnement de ces programmes par l'État fédéral fait appel à plusieurs techniques : paiement d'une fraction des dépenses réelles ou versement forfaitaire pour un ou plusieurs programmes. La tendance récente du gouvernement fédéral étant de limiter la dépense pour réduire le déficit, ces subventions évoluent moins rapidement que la dépense réelle (notamment sur le programme *Medicaid*) ce qui conduit les États à prendre en charge une part de plus en plus importante de la dépense ou à réduire les prestations.

La législation fiscale de l'État fédéral conditionne le niveau des recettes fiscales collectées en propre par les États fédérés car de nombreux barèmes d'imposition des États sont calés sur le barème de l'impôt fédéral. De ce fait, la politique fiscale fédérale entre 2002 et 2005 représenterait un coût de 42 Mds\$ par an en moyenne pour les finances des États (8,4% de leur budget général). C'est pourquoi un certain nombre d'États ont pris des mesures pour limiter le couplage de leur code fiscal avec celui de l'État fédéral.

Du point de vue juridique, un principe est clair depuis la création des États-Unis d'Amérique : les collectivités locales ont, en vertu de la Constitution, une grande liberté de manœuvre dans le domaine budgétaire. Cette forte autonomie les a conduit à s'imposer des règles budgétaires relativement strictes afin de rendre compte de leur gestion à leurs administrés, lesquels sont en contrepartie fortement impliqués (notamment par le recours au référendum) dans la vie publique.

Dans les faits, l'autonomie dont bénéficient les collectivités locales est cependant plus ou moins grande selon les localités : l'équilibre financier des États dépend des subventions fédérales destinées à couvrir les dépenses de programmes conjoints imposés par l'État fédéral ; les liaisons fortes entre les codes des impôts fédéraux et des États, rendent les recettes de ces derniers sensibles aux législations nationales.

(1) Cet encadré est une contribution de l'agence financière de Washington.

### Canada : le fédéralisme financier au Canada<sup>(1)</sup>

Le Canada est l'une des fédérations les plus décentralisées au monde. Les provinces détiennent une autonomie complète pour les politiques fiscales qu'elles établissent en vue de financer les dépenses liées à leurs responsabilités (santé, éducation, sécurité du revenu, infrastructures, etc). Les relations financières entre les provinces et le gouvernement fédéral sont marquées par un débat récurrent sur la question du «déséquilibre fiscal» : le gouvernement fédéral dispose de surplus budgétaires importants, alors que ce n'est pas souvent le cas des provinces. Certaines provinces dénoncent ainsi la faiblesse des transferts fédéraux, dont la croissance est inférieure à celles des dépenses provinciales qu'ils contribuent à financer. Cette analyse est naturellement contestée par le gouvernement fédéral.

Les convergences des politiques budgétaires reposent sur des mécanismes de coordination informelle, sur des dynamiques politiques (une bonne pratique est reprise) et les contraintes des marchés financiers. Il n'existe pas de pacte de stabilité interne entre les gouvernements fédéral et provinciaux, même s'il existe dans les faits des mécanismes de stabilisation. Le fédéralisme financier canadien est un système à la fois concurrentiel et coopératif :

- Les lois constitutionnelles canadiennes accordent aux provinces un plein accès à toutes les principales sources de recettes (fiscalité directe et indirecte). Elles disposent également d'une liberté de dépenses et gèrent leur propre dette, étant habilitées à émettre des emprunts directement sur les marchés financiers domestiques et internationaux. Le gouvernement fédéral n'est pas garant de droit du passif des provinces et des municipalités, mais le mécanisme de la péréquation fédérale est intégré par les marchés financiers dans leurs analyses. Les finances municipales sont régies par des lois provinciales (au Québec, 4 types de lois selon la taille des municipalités).

Toutefois la plupart des provinces se sont imposé leurs propres contraintes en votant et mettant en œuvre une législation plus ou moins souple d'équilibre budgétaire. Dans nombre de cas, un déficit budgétaire est admissible sur un exercice, sous réserve d'être suivi d'un excédent lors de l'exercice suivant. Ces lois d'équilibre sont souvent assorties de sanctions, parfois automatiques, sur les membres de l'exécutif, en cas de non respect des objectifs. Par exemple : au Québec, loi sur l'équilibre budgétaire ; en Ontario, loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financière et Loi de 1999 sur l'équilibre budgétaire et sur la protection des contribuables.

- Les lois constitutionnelles prévoient un système de solidarité interprovinciale visant à «réduire les inégalités régionales en termes de ressources». Les transferts de péréquation consistent pour le gouvernement fédéral à soutenir les provinces les plus démunies fiscalement : une norme de capacité fiscale, exprimée en niveau de recette fiscale par habitant, est établie pour l'ensemble des provinces du Canada, basée sur cinq provinces à revenu fiscal moyen. Seules les provinces ayant une capacité fiscale inférieure à cette norme reçoivent des paiements de péréquation de la part du gouvernement fédéral.

Parallèlement, d'autres types importants de transferts fédéraux vers les provinces existent, essentiellement dans le domaine des programmes de santé et d'éducation, pour faire en sorte que les Canadiens reçoivent des niveaux de service public raisonnablement comparables. Il existe donc une forme de coopération pour certains programmes, sur la base d'ententes bilatérales entre le fédéral et chacune des provinces.

(1) Cet encadré est une contribution de la mission économique d'Ottawa.

### Allemagne<sup>(1)</sup>

La constitution allemande permet que les régions – les *Länder* – recourent à l'emprunt pour le financement d'un déficit, en vertu de leur autonomie financière. Chaque *Land* contrôle par ailleurs les finances des échelons infra-régionaux, de telle sorte que l'emprunt à ce niveau de l'administration est très contraint. Les *Länder* suivent une sorte de règle d'or, qui veut que le financement par l'emprunt ne dépasse pas les dépenses d'investissement. Cette règle est peu contraignante dans la mesure où :

- elle ne s'applique que pour le vote du budget et non pour son exécution ;
- elle est assouplie dès qu'une détérioration de la situation économique est déclarée ;
- la définition des dépenses d'investissement est très large.

La constitution prévoit en outre une solidarité entre administrations, si bien que l'intervention de l'administration centrale est prévue en cas de difficulté financière.

La question de la mise en place d'un pacte interne de stabilité, qui améliorerait la coordination entre les échelons budgétaires locaux et nationaux, est débattue en Allemagne depuis l'entrée en vigueur du Pacte européen de stabilité et de croissance. L'urgence du problème est apparue nettement avec la menace de la mise en œuvre de la procédure européenne d'avertissement précoce, écartée seulement en contre-partie d'un engagement de parvenir à l'équilibre des finances publiques allemandes en 2004, exprimé solennellement le 12 février 2002 en conseil Ecofin. Une réunion extraordinaire du Conseil de planification financière (*Finanzplanungsrat*), organisée le 21 mars 2002 sur ce thème, a permis l'obtention à l'unanimité d'un accord de principe sur un pacte national de stabilité, le moyen principal de son respect étant une nouvelle norme, plus restrictive, d'évolution annuelle des dépenses. En pratique, l'instauration de règles contraignantes, voire de sanctions, à l'encontre des *Länder* se heurte toujours à l'affirmation constitutionnelle de leur autonomie budgétaire.

Il n'a pas été possible depuis lors de parvenir à un pacte juridiquement contraignant. La répartition du besoin de financement convenue en 2002 (*Bund* et sécurité sociale 45% du total et 55% pour les *Länder* et communes) reste un engagement politique dénué de sanctions.

Lors de sa dernière réunion, le 18 novembre 2004, le Conseil de planification financière a réaffirmé la responsabilité des différentes collectivités dans le respect du Pacte de stabilité et de croissance. Une nouvelle fois, il n'a pas été possible de s'accorder sur des sanctions internes, ni sur une participation des *Länder* à d'éventuelles sanctions financières de l'Union européenne. De plus, le *Bund* semble lui-même rencontrer des difficultés à respecter en 2005 les engagements pris en mars 2002 en ce qui concerne la répartition entre le *Bund* et les *Länder* du déficit maximal, qui devait également valoir pour les années 2005 et 2006.

Par ailleurs, la commission de réforme du fédéralisme réunie en 2004 s'est séparée en décembre faute d'accord. La question du pacte interne de stabilité y avait été évoquée sous l'angle de la répartition des éventuelles sanctions européennes en cas de dépassement du déficit maximal permis par le Pacte de stabilité et de croissance. Une répartition 65% (État fédéral avec la sécurité sociale) /35% (*Länder* et leurs communes) avait été évoquée, mais sans rallier de consensus.

(1) Cet encadré est une contribution de la mission économique de Berlin.

### Espagne<sup>(1)</sup>

L'Espagne peut se ranger dans les pays à fédéralisme atypique. C'est un pays fortement décentralisé où les communautés autonomes, qui ont des compétences très larges, jouissent de l'autonomie financière. De ce fait, près de la moitié des dépenses des administrations publiques sont désormais assurées par les communautés autonomes (contre 23% pour l'État central et 29% pour la sécurité sociale).

Avec l'adoption de la loi de stabilité budgétaire (loi du 12 décembre 2001), et dans le but de garantir le respect par l'Espagne des critères de Maastricht et des objectifs définis par le pacte de stabilité et de croissance, l'Espagne s'est dotée d'un réel pacte de stabilité interne et externe, applicable à chaque niveau territorial et collectivement depuis l'année 2002.

La loi s'applique à l'ensemble des administrations publiques : administration de l'État, sécurité sociale, communautés autonomes et entités locales (provinces et communes) ainsi qu'aux divers organismes qui leur sont rattachés. Elle exige que chaque entité à son niveau prépare, présente et exécute un budget marqué par la stabilité, en conformité avec les principes posés par le pacte de stabilité et de croissance. La stabilité est définie comme une situation d'équilibre ou d'excédent budgétaire et peut, le cas échéant, être réalisée par l'adoption de mesures d'assainissement qui réduisent les pertes ou accroissent les bénéfices conformément à l'objet social ou institutionnel de l'entité.

Les budgets doivent s'inscrire dans le cadre de programmes pluriannuels de finances publiques, qui fixent l'objectif de stabilité pour les trois exercices suivants pour chacun des quatre niveaux : État central, sécurité sociale, communautés autonomes, entités locales. La coordination de la politique budgétaire avec les communautés autonomes est assurée à travers une instance de consultation appelée Conseil de Politique Fiscale et Financière, rattachée au ministre de l'économie, qui approuve l'objectif pluriannuel de stabilité et qui assure la transparence de l'exécution budgétaire. L'information des entités locales est garantie par la commission nationale d'administration locale, rattachée au ministère des administrations publiques.

Les opérations de crédit et d'émission de la dette des collectivités sont soumises à l'autorisation de l'État et doivent tenir compte des objectifs de stabilité budgétaire fixés. En cas de dérapage, les communautés, comme les entités locales, doivent expliquer les raisons de ce déséquilibre et présenter un plan d'assainissement de retour à l'équilibre. Si au vu de l'application de ce plan, l'équilibre n'est toujours pas obtenu, ou même dès constatation de la dérive, l'État peut adopter des sanctions en freinant l'accès au crédit de la collectivité concernée (en ne donnant pas l'autorisation d'emprunter). Toutefois, les textes prévoient une large de souplesse d'application.

La loi générale de stabilité budgétaire a permis d'accroître notamment la rigueur fiscale et de renforcer la stabilité budgétaire des finances publiques. Grâce à cet instrument, l'Espagne peut se prévaloir de respecter les objectifs du pacte de stabilité et de croissance européen, avec même un premier excédent en 2003, mais un léger déficit en 2004.

Les sources de dérive budgétaire potentielle résident dans l'administration de l'État et les communautés autonomes (alors que la sécurité sociale affiche un excédent et que les finances des entités locales sont à l'équilibre). Le ministre des finances, rappelant que la règle de stabilité s'impose à chaque niveau d'administration, s'est engagé, pour ce qui concerne l'administration de l'État, à réduire le déficit (sur un objectif de -0,3% en 2007 et 2008). En ce qui concerne les communautés autonomes, un effort réel a été engagé. À la suite de l'examen des comptes de l'année 2003, deux communautés autonomes, Valence et la Catalogne, qui présentaient un déficit d'exécution de 0,1% du PIB, ont présenté un plan d'assainissement budgétaire. L'objectif de stabilité des communautés autonomes a été fixé à -0,1% pour les années 2006-2007 et au strict équilibre en 2008.

Le gouvernement de M. Zapatero prévoit de réviser la loi de stabilité dans le courant de l'année 2005 afin que, en accord avec les nouvelles orientations européennes, l'équilibre budgétaire soit apprécié en tendance sur le cycle et non plus année après année, au niveau de chaque entité. La loi révisée introduira davantage de flexibilité, sans pour autant modifier fondamentalement les caractéristiques des finances publiques espagnoles.

(1) Cet encadré est une contribution de la mission économique de Madrid.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE  
ET SUR LES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES**

**(TOME 2)**

**MISSIONS  
PROGRAMMES  
OBJECTIFS  
INDICATEURS**

**JUIN 2005**

présenté au nom de M. Dominique de VILLEPIN, Premier ministre

par M. Thierry BRETON, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie  
et par M. Jean-François COPÉ, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État,  
porte-parole du Gouvernement



## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>Partie I Liste des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2006.....</b>	<b>9</b>
<i>Missions du budget général .....</i>	11
<i>Missions hors budget général.....</i>	12
<i>Missions et programmes du budget général.....</i>	13
<i>Missions et programmes hors budget général .....</i>	17
<b>Partie II Liste des objectifs et des indicateurs envisagés pour le PLF 2006 .....</b>	<b>19</b>
<i>Missions, programmes, objectifs et indicateurs du budget général.....</i>	21
<i>Missions, programmes, objectifs et indicateurs hors du budget général .....</i>	75



## Introduction

*Pour la première fois, pour le débat d'orientation budgétaire, le Gouvernement présente au Parlement en sus du rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques, un document qui décrit la liste des missions et des programmes avec leurs objectifs et leurs indicateurs de performance envisagés pour le prochain projet de loi de finances.*

*Ainsi, le débat d'orientation budgétaire permet de débattre, selon l'article 48 de la LOLF, non seulement comme aujourd'hui, de l'évolution de la politique économique et des finances publiques au regard des engagements européens de la France, mais également de la structure des missions et des programmes avec leurs objectifs et leurs indicateurs de performance du budget 2006.*

*Il s'agit ainsi d'appréhender les orientations stratégiques de l'État également en matière de performance et non seulement sur les moyens alloués aux programmes.*

*Depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2005 au format LOLF (art.66-I LOLF), la nomenclature des missions et des programmes a connu des évolutions qui vont dans le sens des observations du Parlement et dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle des programmes pour la gestion 2006.*

*Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2005, ont été fournis au Parlement, avec un an d'avance par rapport au texte de la LOLF, les objectifs et les indicateurs de performance envisagés pour les programmes relevant du budget général. Ces propositions ont été élaborées par les ministères et les responsables de programmes concernés, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et avec pour cadre méthodologique le guide « La démarche de performance : stratégie, objectifs, indicateurs » de juin 2004, cosigné par les Présidents et Rapporteurs généraux des Commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, le Premier Président de la Cour des comptes, le Président du Comité interministériel d'audit des programmes, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le secrétaire d'État au budget et à la réforme budgétaire. Les Commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat ont fait connaître leur appréciation sur les objectifs et les indicateurs proposés par des rapports publiés en mars 2005. La liste des objectifs et des indicateurs de performance des programmes envisagés dans le cadre du PLF 2006 tient le plus grand compte de ces observations, qui ont constitué un levier particulièrement important d'approfondissement de la réflexion. En outre, des objectifs et des indicateurs sont proposés, en application des articles 51 et 20-II de la LOLF, pour les programmes relevant des budgets annexes et des comptes spéciaux dotés de crédits.*

### **1. L'évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2006 en comparaison de la présentation du PLF 2005 au format LOLF (article 66-I LOLF)**

*S'agissant des missions du budget général, la nomenclature envisagée pour le PLF 2006 comprend 34 missions dont 8 missions interministérielles et prévoit :*

- *La création d'une mission « Conseil et contrôle de l'État » qui regroupe trois programmes : « Conseil d'État et autres juridictions administratives », « Conseil économique et social » ainsi que « Cour des comptes et autres juridictions financières ». Le programme relatif au Conseil d'État et aux autres juridictions administratives figurait auparavant dans la mission « Justice » et était rattaché au ministre de la Justice. Il est désormais rattaché aux Services du Premier ministre qui intègrent les personnels des juridictions administratives dans leur plafond et leurs catégories d'emplois. Le programme relatif à la Cour des comptes et aux autres juridictions financières figurait auparavant dans la mission « Gestion et contrôle des finances publiques » et était rattaché au ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Il est désormais rattaché aux Services du Premier ministre qui intègrent les personnels des juridictions financières dans leur plafond et leurs catégories d'emplois. Ces programmes sont également suivis par le ministère délégué aux relations avec le Parlement. La création de cette mission de trois programmes permet de supprimer la mission monoprogramme « Conseil économique et social ». Surtout, elle témoigne du rôle institutionnel particulier du Conseil d'État, du Conseil économique et social et de la Cour des comptes, dont l'indépendance est un élément fondamental du bon fonctionnement de la République.*
- *La transformation de la mission « Médias » en mission ministérielle en raison de la suppression du programme « Audiovisuel », qui comprenait les crédits de compensation d'exonération de redevance, et de la réforme de la redevance.*
- *La modification de l'intitulé de la mission « Mémoire et liens avec la nation » en « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ».*

S'agissant des **dotations des Pouvoirs publics**, une dotation est créée pour répondre aux souhaits des Assemblées : « La chaîne parlementaire ».

S'agissant des **programmes du budget général**, la nomenclature envisagée pour le PLF 2006 comprend désormais 132 programmes (et dotations) avec les modifications suivantes :

- *La fusion des deux programmes « Conception et gestion des politiques de santé » de la mission « Santé » et « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission interministérielle « Solidarité et intégration » dans un seul programme de la mission interministérielle « Solidarité et intégration » intitulé « Conception et conduite des politiques sanitaires et sociales ». Cette fusion résulte de la recommandation du Comité interministériel d'audit des programmes (CIAP) de ne pas scinder en deux le pilotage et la gestion du réseau des directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (DRASS et des DDASS).*
- *La fusion des deux programmes « Régime social des mines » et « Régimes de retraite de la SEITA, de l'Imprimerie nationale et divers » compte tenu du faible montant des crédits de ce dernier programme, dans un nouveau programme intitulé « Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers ».*
- *La constitution d'un programme « Chaîne française d'information internationale » rattaché aux Services du Premier ministre inscrit dans la mission « Médias » devenue ministérielle mais qui reste multi-programmes.*
- *La constitution d'un programme « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » rattaché au ministère de la défense et qui est compris dans la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ».*
- *La modification de l'intitulé du programme « Fonction publique, réforme de l'État et prospective » qui devient « Fonction publique » en raison du transfert des crédits du Commissariat général au Plan sur le programme « Coordination du travail gouvernemental » et du transfert des crédits relatifs à la réforme de l'État sur le programme « Stratégie économique et financière et réforme de l'État » dont l'intitulé est modifié en conséquence.*
- *La modification de l'intitulé du programme « Protection maladie complémentaire » qui devient « Protection maladie » en raison du transfert sur ce programme des crédits de l'aide médicale d'État qui figuraient auparavant sur le programme « Accueil des étrangers et intégration » de la mission « Solidarité et intégration ».*
- *Le rattachement du programme « Aménagement du territoire » au périmètre ministériel Intérieur et collectivités territoriales.*
- *La modification de l'intitulé de plusieurs programmes dits de soutien en « Conduite et pilotage de... » qui rend mieux compte des finalités poursuivies par ces programmes. Cette modification concerne les programmes soutien des politiques de l'intérieur, des politiques de l'agriculture, des politiques environnementales et de développement durable, des politiques économique, financière et industrielle, des politiques du sport, de la jeunesse et de la vie associative, des politiques d'équipement.*

S'agissant des **budgets annexes**, il n'y a pas de changement envisagé dans la nomenclature des missions et des programmes.

S'agissant des **comptes d'affectation spéciale**, la nomenclature envisagée pour le PLF 2006 prévoit :

- *La suppression de la mission monoprogramme « Courses et élevage » qui supportait le « Fonds commun de l'élevage et des courses ».*
- *La rebudgétisation des crédits du programme « Modernisation de la presse » et la suppression des programmes « Modernisation de la presse » et « Financement de l'audiovisuel public ». Ainsi, la mission « Soutien aux médias » devenue monoprogramme a été supprimée et le programme « Soutien à l'expression radiophonique locale » a été rattaché à la mission « Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale » dont l'intitulé a été modifié en conséquence.*

S'agissant des **comptes de concours financiers**, la nomenclature envisagée pour le PLF 2006 prévoit :

- *La création d'une mission « Avances à l'audiovisuel public » constituée d'un programme « Avances aux organismes de l'audiovisuel public ».*
- *La modification de l'intitulé du programme « Prêts à des États étrangers » en « Prêts à des États étrangers de la Réserve Pays Émergents en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure ».*

Au total pour l'ensemble du budget de l'État, il y a 46 missions et 156 programmes (et dotations).

## **2. L'évolution des objectifs et des indicateurs envisagés pour le PLF 2006 en comparaison des avant-projets annuels de performance joints au PLF 2005**

*Pour l'élaboration des objectifs et des indicateurs envisagés dans le cadre du PLF 2006, il a été tenu le plus grand compte des observations du Parlement, de la Cour des comptes et du Comité interministériel d'audit des programmes sur les objectifs et les indicateurs présentés dans le cadre des avant-projets annuels de performances.*

*Les travaux internes aux ministères de déclinaison opérationnelle des objectifs et des indicateurs, notamment dans le cadre des expérimentations 2005, ont également conduit à en modifier certains, dont la pertinence ne semblait pas avérée.*

*La prise en compte des observations du Parlement a conduit en particulier :*

- *à supprimer ou à modifier la plupart des objectifs et des indicateurs portant sur l'activité ou les moyens ou ne dépendant pas, pour l'essentiel, de l'action du responsable de programme concerné ;*
- *à retirer les objectifs et les indicateurs ne portant pas sur des crédits du budget de l'État, notamment ceux relatifs aux crédits de sécurité sociale, pour lesquels la mise en place d'un dispositif spécifique de performance est envisagée dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale ;*
- *à ajouter des objectifs et des indicateurs d'efficience ;*
- *à améliorer la couverture des grandes masses budgétaires des programmes par des objectifs de performance ;*
- *à ajouter des objectifs pour certaines autorités administratives indépendantes ;*
- *à rechercher une meilleure harmonisation des objectifs et indicateurs d'une même mission (notamment pour les missions « Sécurité », « Aide publique au développement » et « Recherche et enseignement supérieur ») ou de programmes ayant des activités similaires, comme les programmes de conduite et de pilotage des politiques, tout en veillant à ce que les objectifs définis correspondent à des priorités pour le programme considéré.*

*La liste des objectifs et des indicateurs envisagée pour le PLF 2006 (budget général) comprend sensiblement le même nombre d'objectifs et d'indicateurs que les avant-projets annuels de performances soit environ 630 objectifs et 1300 indicateurs pour le budget général. Cependant, le nombre d'objectifs et d'indicateurs associés aux programmes de conduite et pilotage des politiques du budget général a été réduit (passage de 79 objectifs et 155 indicateurs à 66 objectifs et 142 indicateurs). Si des objectifs et des indicateurs ont été supprimés, d'autres ont été créés, notamment en matière d'efficience ou pour prendre en compte des propositions figurant dans les différents rapports.*

*Les autres observations du Parlement, portant notamment sur la présentation de la stratégie, les commentaires associés aux objectifs ou la documentation chiffrée des indicateurs seront prises en compte dans le cadre de la finalisation des projets annuels de performances joints au PLF 2006.*



## **Partie I**

### **Liste des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2006**

*(budget général, budgets annexes et comptes spéciaux)*



## Missions du budget général

**Action extérieure de l'État**

**Administration générale et territoriale de l'État**

**Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales**

**Aide publique au développement**

**Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation**

**Conseil et contrôle de l'État**

**Culture**

**Défense**

**Développement et régulation économiques**

**Direction de l'action du Gouvernement**

**Écologie et développement durable**

**Engagements financiers de l'État**

**Enseignement scolaire**

**Gestion et contrôle des finances publiques**

**Justice**

**Médias**

**Outre-mer**

**Politique des territoires**

**Pouvoirs publics**

**Provisions**

**Recherche et enseignement supérieur**

**Régimes sociaux et de retraite**

**Relations avec les collectivités territoriales**

**Remboursements et dégrèvements**

**Santé**

**Sécurité**

**Sécurité civile**

**Sécurité sanitaire**

**Solidarité et intégration**

**Sport, jeunesse et vie associative**

**Stratégie économique et pilotage des finances publiques**

**Transports**

**Travail**

**Ville et logement**

## **Missions hors budget général**

### ***Budgets annexes***

**Contrôle et exploitation aériens**

**Journaux officiels**

**Monnaies et médailles**

### ***Comptes spéciaux***

**Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale**

**Participations financières de l'État**

**Pensions**

**Accords monétaires internationaux**

**Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics**

**Avances à l'audiovisuel public**

**Avances aux collectivités territoriales**

**Prêts à des États étrangers**

**Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés**

## Missions et programmes du budget général

### **Mission Action extérieure de l'État**

Action de la France en Europe et dans le monde  
Rayonnement culturel et scientifique  
Français à l'étranger et étrangers en France

### **Mission Administration générale et territoriale de l'État**

Administration territoriale  
Vie politique, culturelle et associative  
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

### **Mission Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales**

Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural  
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés  
Forêt  
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

### **Mission Aide publique au développement**

Aide économique et financière au développement  
Solidarité à l'égard des pays en développement

### **Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation**

Liens entre la nation et son armée  
Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant  
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

### **Mission Conseil et contrôle de l'État**

Conseil d'État et autres juridictions administratives  
Conseil économique et social  
Cour des comptes et autres juridictions financières

### **Mission Culture**

Patrimoines  
Création  
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

### **Mission Défense**

Environnement et prospective de la politique de défense  
Préparation et emploi des forces  
Soutien de la politique de la défense  
Equipement des forces

### **Mission Développement et régulation économiques**

Développement des entreprises  
Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel  
Régulation et sécurisation des échanges de biens et services  
Passifs financiers miniers

### **Mission Direction de l'action du Gouvernement**

Coordination du travail gouvernemental  
Fonction publique

### **Mission Écologie et développement durable**

Prévention des risques et lutte contre les pollutions  
Gestion des milieux et biodiversité  
Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

**Mission Engagements financiers de l'État**

- Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)
- Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)
- Épargne
- Majoration de rentes
- Versement à la Caisse nationale d'allocations familiales

**Mission Enseignement scolaire**

- Enseignement scolaire public du premier degré
- Enseignement scolaire public du second degré
- Vie de l'élève
- Enseignement privé du premier et du second degrés
- Soutien de la politique de l'éducation nationale
- Enseignement technique agricole

**Mission Gestion et contrôle des finances publiques**

- Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local
- Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle

**Mission Justice**

- Justice judiciaire
- Administration pénitentiaire
- Protection judiciaire de la jeunesse
- Accès au droit et à la justice
- Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés

**Mission Médias**

- Presse
- Chaîne française d'information internationale

**Mission Outre-mer**

- Emploi outre-mer
- Conditions de vie outre-mer
- Intégration et valorisation de l'outre-mer

**Mission Politique des territoires**

- Stratégie en matière d'équipement
- Aménagement, urbanisme et ingénierie publique
- Information géographique et cartographique
- Tourisme
- Aménagement du territoire
- Interventions territoriales de l'État

**Mission Pouvoirs publics**

- Présidence de la République
- Assemblée nationale
- Sénat
- La chaîne parlementaire
- Conseil constitutionnel
- Haute cour de justice
- Cour de justice de la République

**Mission Provisions**

- Provision relative aux rémunérations publiques
- Dépenses accidentielles et imprévisibles

**Mission Recherche et enseignement supérieur**

- Formations supérieures et recherche universitaire
- Vie étudiante
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
- Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources
- Recherche spatiale
- Orientation et pilotage de la recherche
- Recherche dans le domaine des risques et des pollutions
- Recherche dans le domaine de l'énergie
- Recherche industrielle
- Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat
- Recherche duale (civile et militaire)
- Recherche culturelle et culture scientifique
- Enseignement supérieur et recherche agricoles

**Mission Régimes sociaux et de retraite**

- Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres
- Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins
- Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

**Mission Relations avec les collectivités territoriales**

- Concours financiers aux communes et groupements de communes
- Concours financiers aux départements
- Concours financiers aux régions
- Concours spécifiques et administration

**Mission Remboursements et dégrèvements**

- Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)
- Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

**Mission Santé**

- Santé publique et prévention
- Offre de soins et qualité du système de soins
- Drogue et toxicomanie

**Mission Sécurité**

- Police nationale
- Gendarmerie nationale

**Mission Sécurité civile**

- Intervention sur moyens nationaux
- Coordination des moyens de secours

**Mission Sécurité sanitaire**

- Veille et sécurité sanitaires
- Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

**Mission Solidarité et intégration**

- Politiques en faveur de l'inclusion sociale
- Accueil des étrangers et intégration
- Actions en faveur des familles vulnérables
- Handicap et dépendance
- Protection maladie
- Egalité entre les hommes et les femmes
- Conception et conduite des politiques sanitaires et sociales

**Mission Sport, jeunesse et vie associative**

- Sport
- Jeunesse et vie associative
- Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative

**Mission Stratégie économique et pilotage des finances publiques**

- Stratégie économique et financière et réforme de l'État
- Statistiques et études économiques

**Mission Transports**

- Réseau routier national
- Sécurité routière
- Transports terrestres et maritimes
- Passifs financiers ferroviaires
- Sécurité et affaires maritimes
- Transports aériens
- Météorologie
- Conduite et pilotage des politiques d'équipement

**Mission Travail**

- Développement de l'emploi
- Accès et retour à l'emploi
- Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- Gestion et évaluation des politiques de l'emploi et de travail

**Mission Ville et logement**

- Rénovation urbaine
- Équité sociale et territoriale et soutien
- Aide à l'accès au logement
- Développement et amélioration de l'offre de logement

## Missions et programmes hors budget général

### **Budgets annexes**

#### **Mission Contrôle et exploitation aériens**

Soutien aux prestations de l'aviation civile  
Navigation aérienne  
Surveillance et certification  
Formation aéronautique

#### **Mission Journaux officiels**

Journaux officiels

#### **Mission Monnaies et médailles**

Activités régaliennes  
Activités commerciales

### **Comptes spéciaux**

#### **Mission Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale**

Industries cinématographiques  
Industries audiovisuelles  
Soutien à l'expression radiophonique locale

#### **Mission Participations financières de l'État**

Participations financières de l'État

#### **Mission Pensions**

Fonctionnaires civils et militaires relevant du code des pensions et allocations temporaires d'invalidité  
Ouvriers des établissements industriels de l'État  
Pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre et autres

#### **Mission Accords monétaires internationaux**

Relations avec les banques centrales liées à la France par un accord international

#### **Mission Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics**

Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

#### **Mission Avances à l'audiovisuel public**

Avances aux organismes de l'audiovisuel public

#### **Mission Avances aux collectivités territoriales**

Avances aux départements sur le produit différentiel de la taxe sur les véhicules à moteur  
Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et États d'outre-mer  
Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes

#### **Mission Prêts à des États étrangers**

Prêts aux États étrangers de la Réserve Pays Emergents en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

#### **Mission Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés**

Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés



## **Partie II**

### **Liste des objectifs et des indicateurs envisagés pour le PLF 2006**

(budget général, budgets annexes et comptes spéciaux)



## Missions, programmes, objectifs et indicateurs du budget général

Mission
Programme
N°. Objectif
✓ Indicateur

### Action extérieure de l'État

#### Action de la France en Europe et dans le monde

- 1. Défendre et représenter à l'étranger les intérêts de la France**
  - ✓ Taux de consultation des sites Internet du Département et des postes.
  - ✓ Présence des Français dans les organisations internationales et l'Union européenne
  - ✓ Usage du français dans les organisations internationales et l'Union européenne : taux d'usage du français dans les documents officiels des organisations internationales et de l'UE
- 2. Construire l'Europe**
  - ✓ Principaux dossiers européens pour lesquels les intérêts français ont progressé au sein des instances de l'Union européenne
- 3. Renforcer la sécurité internationale**
  - ✓ Evaluation du traitement des principales crises en fonction des objectifs poursuivis par la France
- 4. Promouvoir le multilatéralisme**
  - ✓ Evaluation des principales négociations dans les enceintes multilatérales en fonction des objectifs poursuivis par la France
  - ✓ Evaluation des principales réformes apportées au fonctionnement et à l'architecture des organisations internationales en fonction des objectifs poursuivis par la France
- 5. Assurer un service diplomatique de qualité**
  - ✓ Coefficient de gestion : Coût des fonction support (titres 2 et 3) / coût de fonctionnement du ministère (titres 2 et 3)
  - ✓ Dispersion immobilière dans les réseaux de l'État : Nombre d'adresses du ministère dans les pays de l'Europe des 15, divisé par 15

#### Rayonnement culturel et scientifique

- 1. Promouvoir la langue française**
  - ✓ Nombre d'inscrits dans les sections et filières bilingues des systèmes éducatifs nationaux et des établissements culturels
  - ✓ Nombre de candidats aux diplômes et certifications de français
- 2. Promouvoir les idées, expressions artistiques et productions audiovisuelles françaises**
  - ✓ Nombre de retombées médiatiques des activités du réseau de coopération et d'action culturelle
  - ✓ Montant des ventes de programmes audiovisuels, de livres, de disques et de films français
  - ✓ Audience de Radio France Internationale (RFI) et TV5 (ensemble du monde avec distinction par grandes zones géographiques)
  - ✓ Coût de l'heure de première diffusion par RFI et coût annuel par téléspectateur (TV5)
- 3. Renforcer le rôle de la France dans la formation des élites**
  - ✓ Nombre et origine, par grandes zones géographiques, des étudiants étrangers inscrits dans les 2e et 3e cycles de l'enseignement supérieur français
- 4. Développer les partenariats universitaires, techniques et scientifiques**
  - ✓ Qualité des projets éligibles aux programmes conjoints de recherche : Nombre de projets bénéficiant de la meilleure note possible / Nombre de projets éligibles à la notation
  - ✓ Taux d'appels d'offres européens remportés par l'expertise française : Nombre d'appels d'offres remportés par l'expertise française / nombre total d'appels d'offres financés sur crédits européens
- 5. Assurer un service culturel et de coopération efficient et de qualité**
  - ✓ Autofinancement des établissements culturels
  - ✓ Ratio d'efficience du réseau de coopération et d'action culturelle
  - ✓ Nombre de demandes d'accès à la base de connaissance produite par les services scientifiques

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Français à l'étranger et étrangers en France

- 1. Veiller à la sécurité des Français à l'étranger**
  - ✓ Evolution de la consultation du site "Conseils aux voyageurs" : nombre de visites ; nombre d'abonnements à ce site de la part des professionnels du tourisme
- 2. Assurer un service consulaire de qualité**
  - ✓ Délai de délivrance des actes d'état civil, des passeports, des cartes nationales d'identité et visas
  - ✓ Coût par type de document
  - ✓ Proportion des décisions annulées par le juge (relatives à l'activité de délivrance des visas)
- 3. Faciliter l'accès des jeunes Français de l'étranger et des élèves étrangers à l'enseignement français**
  - ✓ Evolution du nombre et de la proportion d'enfants français, étrangers tiers et nationaux dans les établissements d'enseignement français à l'étranger
  - ✓ Taux de réussite aux examens
  - ✓ Coût moyen pour l'État, par élève et par catégorie d'élèves
  - ✓ Part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des établissements français à l'étranger
- 4. Garantir l'examen des demandes d'asile conformément aux textes en vigueur**
  - ✓ Délai de traitement d'un dossier de demande d'asile
  - ✓ Coût de l'examen d'une demande d'asile (à l' Office français de protection des réfugiés et apatrides - OFPRA)
  - ✓ Coût de traitement d'un dossier de recours
  - ✓ Délai de traitement d'un dossier de recours

## Administration générale et territoriale de l'État

### Administration territoriale

- 1. Améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité civile**
  - ✓ Taux de communes à risques couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé.
  - ✓ Taux d'établissements recevant du public (ERP) soumis à obligation de contrôle ayant fait l'objet d'une visite de la commission de sécurité
  - ✓ Taux d'avis défavorables levés pour les ERP de 1ère catégorie.
  - ✓ Taux d'installations SEVESO II seuil haut ayant fait l'objet d'un exercice de sécurité civile depuis moins de 3 ans.
- 2. Améliorer les conditions de délivrance de titres fiables**
  - ✓ Nombre total des fraudes déjouées
  - ✓ Proportion de préfectures de strate 1 / de strate 2 / de strate 3 / de strate 4 qui délivrent dans le délai fixé pour ladite strate les cartes grises et les titres de séjour
- 3. Réduire le nombre d'actes non conformes des collectivités locales et établissements publics**
  - ✓ Taux de contrôle des actes prioritaires reçus par les préfectures et les sous-préfectures
  - ✓ Taux de saisines jugées recevables par la chambre régionale des comptes
  - ✓ Taux de déférés préfectoraux gagnés par le préfet.
- 4. Moderniser le contrôle budgétaire**
  - ✓ Indicateur sur la télétransmission des actes
- 5. Optimiser l'efficience de la fonction animation**
  - ✓ Coût de l'action soutien / total des crédits du programme (hors crédits d'interventions).
- 6. Réduire les coûts d'affranchissement**
  - ✓ Coût d'affranchissement par habitant.

## Vie politique, culturelle et associative

- 1. Mandater l'aide publique aux partis politiques dans un délai court**
  - ✓ Délai d'envoi au Premier ministre du projet de décret portant répartition de l'aide publique, à compter de la publication de la loi de finances.
- 2. Organiser les élections au meilleur coût**
  - ✓ Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales.
- 3. Réduire au minimum les rejets de comptes pour des causes substantielles mais purement matérielles**
  - ✓ Pourcentage des comptes rejetés l'ayant été pour des causes substantielles purement matérielles.

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

4. Réduire les délais de publication après analyse des éléments d'information sur le respect des obligations légales faites, en matière comptable, aux partis et groupements politiques
  - ✓ Délai séparant la date limite de remise des comptes (30 juin) et la date de transmission des documents à la direction des journaux officiels pour publication
5. Réduire les délais d'instruction des demandes de reconnaissance d'utilité publique des associations et fondations
  - ✓ Taux de demandes traitées en moins de six mois.

## Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

1. Optimiser le coût du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »
  - ✓ Montant du programme / budget du ministère.
2. Assurer une activité d'expertise, d'audit et de contrôle réactive et opérationnelle
  - ✓ Pourcentage de travaux de l'Inspection générale de l'administration (IGA) n'ayant pas donné lieu à des suites dans un délai de 6 mois.
3. Améliorer le respect des délais et le niveau de qualité de service pour les prestations d'information et de communication à destination des directions métiers du ministère
  - ✓ Respect des échéances de livraison des applications : nombre d'échéances planifiées dans l'année respectées à 20% près du délai contractuel / nombre total d'échéances planifiées dans l'année
  - ✓ Disponibilité du réseau général de transport ; disponibilité des applications
4. Améliorer l'adaptation des processus d'affectation aux besoins des autorités d'emplois et aux profils et attentes des agents
  - ✓ Taux de satisfaction des besoins en recrutement exprimés par les autorités d'emplois
  - ✓ Taux de réalisation des demandes de mobilité des agents
  - ✓ Taux de couverture des besoins de formation prise de poste
5. Améliorer la qualité et la gestion des prestations immobilières du ministère
  - ✓ Taux de livraisons hors délais.
  - ✓ Taux de livraisons ne dépassant pas le budget prévu
  - ✓ Coût de la construction au mètre carré construit
6. Défendre au mieux et dans les temps les intérêts du ministère face aux juridictions
  - ✓ Délai moyen de traitement des dossiers
  - ✓ Taux de règlement amiable
  - ✓ Délai moyen d'exécution d'une décision de justice
7. Améliorer la fourniture d'expertise aux préfectures, services de polices et autres directions du ministère en matière de libertés publiques
  - ✓ Taux de réponse aux différents services du ministère en matière de libertés publiques.

## Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales

### Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural

1. Concilier activités économiques et préservation des milieux
  - ✓ Part des surfaces sous engagement agro-environnemental / surface agricole utile.
  - ✓ Part de la surface sous engagement dans les zones Natura 2000
  - ✓ Quantité d'azote maîtrisée par exploitation dans le cadre du Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole 2 (PMPOA 2)
  - ✓ État des ressources halieutiques exploitées par les navires français.
2. Favoriser l'attractivité des territoires ruraux
  - ✓ Taux de renouvellement des chefs d'exploitation.
  - ✓ Evolution du nombre d'exploitations dans les zones défavorisées rapporté au nombre d'exploitations dans les autres zones
  - ✓ Coût moyen de l'installation par hectare installé
  - ✓ Indice de concentration géographique des capacités de pêche.
  - ✓ Nombre d'emplois dans la filière "cheval"
3. Assurer le développement économique et qualitatif de la filière halieutique
  - ✓ Evolution de la rentabilité des entreprises de la filière pêche.
4. Mettre en œuvre les politiques communautaires dans des conditions optimales de coût et de qualité de service
  - ✓ Frais de gestion des aides / montant des aides versées (y compris aides communautaires).
  - ✓ Coût des refus d'apurement notifiés au cours de l'année N sur montant des aides versées au titre de la même année

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés

- 1. Développer et promouvoir la production agricole sous signes officiels de qualité**
  - ✓ Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée
  - ✓ Part des volumes commercialisés bénéficiant d'une Indication géographique protégée, par type de production.
- 2. Renforcer l'organisation économique et la compétitivité des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires**
  - ✓ Evolution des regroupements d'organisations de producteurs : Nombre de démarches de regroupements ; Nombre de producteurs concernés par ces démarches ; Nombre moyen de producteurs par organisation de producteurs.
  - ✓ Part des produits à forte valorisation dans la production de l'industrie laitière française.
- 3. Encourager la présence des entreprises françaises à l'international sur les marchés des produits, des techniques et des services dans les domaines agricole et alimentaire**
  - ✓ Participation des entreprises françaises aux salons et missions organisées à l'international dans le cadre de démarches institutionnelles collectives
  - ✓ Indice de satisfaction des entreprises ayant participé
- 4. Mettre en œuvre les politiques communautaires (premier pilier) dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**
  - ✓ Coût de mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC) / montant des soutiens communautaires reçus.
  - ✓ Respect de calendrier de versement des aides PAC aux exploitants (aides directes)
  - ✓ Délai moyen de mobilisation des aides d'urgence dans le cas des calamités agricoles.
  - ✓ Montant des pénalités financières (refus d'apurement) relatives aux aides versées au cours de la campagne communautaire N / Montant des aides versées au cours de la campagne communautaire N (N = année du PLF-4)

## Forêt

- 1. Accroître la récolte de bois et améliorer la compétitivité économique de la filière bois**
  - ✓ Evolution de la valeur ajoutée de la branche "exploitation forestière et première transformation du bois".
  - ✓ Pourcentage de bois récolté par rapport à l'accroissement biologique annuel.
- 2. Améliorer la gestion durable des forêts relevant du régime forestier**
  - ✓ Surfaces de forêts avec "aménagement" forestier.
  - ✓ Coût total de gestion des forêts publiques
- 3. Dynamiser la gestion des forêts privées**
  - ✓ Surfaces forestières privées relevant d'un plan simple de gestion rapportées à la surface théorique pouvant relever d'un tel plan.
- 4. Développer la prévention des risques et améliorer la protection de la forêt**
  - ✓ Taux d'extinction des feux de forêt "naissants".

## Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

- 1. Développer une gestion des ressources humaines de qualité en favorisant la diversité des parcours professionnels et en accompagnant l'évolution des missions et des métiers**
  - ✓ Taux de mobilité des agents des catégories "A administratifs" et "A techniques" après plus de trois ans au même poste
  - ✓ Pourcentage des agents ayant suivi une formation au cours des trois dernières années
- 2. Développer une gestion des ressources humaines de qualité en maîtrisant les coûts de gestion**
  - ✓ Nombre d'équivalents temps plein affectés à la gestion du personnel rapportés au nombre d'agents gérés
- 3. Maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement**
  - ✓ Dépense moyenne de fonctionnement par agent (hors loyers et charges immobilières)
- 4. Produire et diffuser des informations pertinentes pour l'aide à la décision, auprès des acteurs économiques et des pouvoirs publics**
  - ✓ Taux de satisfaction de l'utilisateur des informations sur les marchés : taux de réabonnement
  - ✓ Respect des engagements européens en terme de délai et de qualité des données : écart moyen (en jours) dans la fourniture des statistiques de productions végétales et animales
- 5. Mettre en œuvre les actions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**
  - ✓ Efficience de la masse salariale en direction régionale de l'agriculture et de la forêt - DRAF (hors services statistiques).
- 6. Gérer de manière optimale la politique immobilière du ministère**
  - ✓ Nombre de m<sup>2</sup> par agent (hors enseignement)

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

#### 7. Gérer de manière optimale la politique informatique du ministère

- ✓ Coût moyen de fonctionnement des applications informatiques (logiciel, maintenance) par utilisateur (hors enseignement)

## Aide publique au développement

### Aide économique et financière au développement

#### 1. Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux

- ✓ Part des ressources subventionnées des banques multilatérales de développement (BMD) et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux secteurs prioritaires.
- ✓ Part des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones prioritaires (Afrique subsaharienne ; Zone de solidarité prioritaire - ZSP; Pays les moins avancés - PMA).

#### 2. Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

- ✓ Part de l'aide budgétaire française qui s'inscrit dans un processus harmonisé entre les bailleurs de fonds ou dans un cadre régional.

#### 3. Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement

- ✓ Montant des engagements d'aide au développement apportés par l'Agence française de développement (AFD) sous forme de prêts, pour un euro de subvention versé à l'AFD.
- ✓ Part des projets de l'AFD et de la banque mondiale qui ont fait l'objet de mesures correctrices parmi ceux qui ont connu des problèmes d'exécution

#### 4. Promouvoir l'expertise française dans le domaine du développement durable et de la gouvernance économique et financière

- ✓ Nombre de jours consacrés à l'assistance technique internationale par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Minéfi) par euro de crédit budgétaire affecté à l'ADETEF (Assistance au développement des échanges en technologies économiques et financières).
- ✓ Ressources propres de l'ADETEF / dotation budgétaire de l'ADETEF
- ✓ Part des études préalables terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet d'investissement.
- ✓ Part des études préalables terminées ayant donné lieu à la réalisation du projet étudié avec la participation d'au moins une entreprise française

### Solidarité à l'égard des pays en développement

#### 1. Mettre en œuvre les objectifs du Millénaire adoptés par les Nations Unies concernant la lutte contre la pauvreté et le développement durable

- ✓ Proportion de l'aide gérée par le ministère des affaires étrangères dirigée vers l'Afrique subsaharienne, les PMA et la ZSP
- ✓ Proportion de l'aide gérée par le ministère des affaires étrangères affectée aux principales priorités sectorielles françaises définies par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID)
- ✓ Amélioration de l'accès à l'éducation de base : nombre d'élèves sortant du cycle primaire calculé de façon désagrégée par genre / population totale en âge de suivre un cycle primaire

#### 2. Contribuer à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit

- ✓ Taux de projets associant des organisations non gouvernementales (ONG) et des collectivités territoriales françaises à des partenaires étrangers
- ✓ Amélioration de la gouvernance de certains pays

#### 3. Promouvoir le développement par la culture, la formation et la recherche

- ✓ Nombre d'apprenants de français dans le réseau culturel et de coopération ; taux de réussite aux diplômes ; taux de réinscription
- ✓ Qualité des programmes de recherche associant des chercheurs français et étrangers : Nombre de projets bénéficiant de la meilleure note possible / Nombre de projets éligibles à la notation

#### 4. Faire valoir les valeurs françaises en matière de développement durable et de biens publics mondiaux

- ✓ Part de l'aide publique au développement européenne et multilatérale allouée à l'Afrique subsaharienne, aux PMA et à la ZSP
- ✓ Proportion de l'aide bilatérale française consentie à des organisations régionales

#### 5. Assurer un service culturel et de coopération de qualité

- ✓ Ratio d'efficience du réseau : Dépenses de personnel et de fonctionnement - SCAC (titres 2 + 3) / Montant des crédits d'intervention sur projets décaissés dans l'année (titre 6) ; Dépenses de personnel et de fonctionnement - SCAC (titres 2 + 3) / Montant des crédits d'intervention + montant des cofinancements (recettes propres des EAF, collectivités territoriales, bailleurs multilatéraux) obtenus sur projets décaissés dans l'année (titre 6)

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

### Liens entre la nation et son armée

1. **Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) de qualité et pour un coût maîtrisé.**
  - ✓ Taux d'une classe d'âge ayant effectué la JAPD
  - ✓ Taux de satisfaction de l' « usager » de la JAPD
  - ✓ Dépense moyenne par participant
2. **Améliorer la sensibilisation à la mémoire des conflits**
  - ✓ Indicateur en construction.
3. **Faciliter l'accès aux archives de la défense**
  - ✓ Indice de satisfaction des usagers
4. **Accroître l'autofinancement des musées**
  - ✓ Ressources propres des trois musées rapportées à leur coût de fonctionnement
5. **Améliorer l'efficience de la communication de la défense**
  - ✓ Recettes propres des revues de la défense et des produits de communication rapportées à leur coût de fabrication.

### Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

1. **Liquider les dossiers au moindre coût avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles**
  - ✓ Nombre moyen de dossiers de pensions traités par agent
  - ✓ Nombre moyen de dossiers de retraite du combattant traités par agent
  - ✓ Délai moyen de traitement d'un dossier de pension
  - ✓ Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent
2. **Régler les prestations de soins médicaux gratuits et d'appareillage au moindre coût et avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles**
  - ✓ Nombre moyen de dossiers d'appareillage traités par agent
  - ✓ Délai moyen de traitement d'un dossier d'appareillage
3. **Fournir les prestations de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) au moindre coût et avec la meilleure efficacité possible**
  - ✓ Coût moyen (rémunérations et charges sociales + fonctionnement) par acte de solidarité
  - ✓ Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent
4. **Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires et aux hospitalisés de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité – coût**
  - ✓ Coût du point ISA (indice synthétique d'activité)
  - ✓ Indice de satisfaction hôtelière

### Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

## Conseil et contrôle de l'État

### Conseil d'État et autres juridictions administratives

1. **Réduire les délais de jugement**
  - ✓ Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock au Conseil d'État ; dans les cours administratives d'appel ; dans les tribunaux administratifs
  - ✓ Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans au Conseil d'État ; dans les cours administratives d'appel ; dans les tribunaux administratifs
  - ✓ Délai moyen de l'instance pour les affaires en cassation devant le Conseil d'État.
  - ✓ Nombre de juridictions pour lesquelles le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est supérieur à 2 ans (cours administratives d'appel ; tribunaux administratifs)
2. **Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles**
  - ✓ Taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs.
  - ✓ Taux d'annulation par le Conseil d'État des arrêts des cours administratives d'appel.

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

- ✓ Taux d'annulation par le Conseil d'État des jugements des tribunaux administratifs.
- 3. Améliorer l'efficience des juridictions**
- ✓ Nombre d'affaires réglées par membre au Conseil d'État.
  - ✓ Nombre d'affaires réglées par magistrat dans les cours administratives d'appel.
  - ✓ Nombre d'affaires réglées par magistrat dans les tribunaux administratifs.
  - ✓ Nombre d'affaires réglées par agent de greffe au Conseil d'État ; dans les cours administratives d'appel ; dans les tribunaux administratifs

## Conseil économique et social

### Cour des comptes et autres juridictions financières

## Culture

#### Patrimoines

**1. Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines**

- ✓ Amélioration des procédures de protection
- ✓ Coût moyen du m<sup>2</sup> mis aux normes dans l'année (indicateur synthétique secteurs archives, livre, musées, cinéma)
- ✓ Part des crédits alloués à la conservation préventive par rapport aux crédits alloués à la restauration
- ✓ Qualité de la maîtrise d'ouvrage État
- ✓ Nombre de termes nouveaux publiés au Journal Officiel

**2. Accroître l'accès du public au patrimoine national**

- ✓ Mise à disposition d'outils de connaissance (inventaires et catalogues)
- ✓ Accessibilité physique des collections au public
- ✓ Fréquentation physique (payante et gratuite) des sites des institutions patrimoniales et architecturales (grands événements compris)
- ✓ Part du jeune public dans la fréquentation des sites patrimoniaux et d'architecture
- ✓ Fréquentation des sites Internet relatifs aux patrimoines et à l'architecture (nombre de connexions)
- ✓ Taux de satisfaction du public

**3. Elargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics**

- ✓ Effet de levier de la participation financière de l'État dans les travaux de restauration des monuments historiques et du patrimoine immobilier muséal
- ✓ Effet de levier de la participation financière de l'État dans les acquisitions de trésors nationaux (rapport entre les fonds privés et les crédits publics consacrés à l'acquisition de trésors nationaux)
- ✓ Part des ressources propres des institutions patrimoniales de l'État / budget total de dépenses des sites.

**4. Inciter à l'innovation et à la diversité de la création française**

- ✓ Part des artistes ayant bénéficié pour la première fois de commandes, d'acquisitions et d'aides à la création par l'État (DMDTS - DAP)
- ✓ Taux d'entrée et de sortie des compagnies et des ensembles des dispositifs d'aide (DMDTS)
- ✓ Taux de la création par rapport au nombre de fauteuils mis en vente (DMDTS)
- ✓ Évolution du nombre total de nouveaux titres publiés dans les secteurs de vente lente (DLL)

## Création

**1. Donner des bases économiques et financières solides à la création française**

- ✓ Recette moyenne par place offerte (DMDTS)
- ✓ Part des charges fixes dans les budgets des structures (DMDTS)
- ✓ Part des structures ayant accueilli une résidence artistique (DMDTS - DAP - DLL)

**2. Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire**

- ✓ Evolution de la fréquentation des lieux subventionnés par secteur
- ✓ Taux de places vendues par rapport à la jauge mise en vente (DMDTS)
- ✓ Part du public scolaire (sortie scolaire) dans la fréquentation par secteur (DMDTS-DAP)

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- ✓ Nombre de m<sup>2</sup> de bibliothèques construits en zones rurales et en périphérie urbaine / nombre total de m<sup>2</sup> de bibliothèques construits (DLL)
- 3. Diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger**
- ✓ Taux de représentations offertes hors ville-siège par les structures de production et de diffusion (DMDTS)
  - ✓ Soutien à l'exportation des industries culturelles (livres et disques) : Rapport entre les aides du ministère de la culture et de la communication en faveur de l'export du livre et le chiffre d'affaires à l'export de l'édition française (DLL) ; Rapport entre le nombre de productions discographiques françaises vendues à l'étranger et le nombre total de productions discographiques françaises vendues en France et à l'étranger
- 4. Soutenir l'emploi culturel et la professionnalisation des secteurs**
- ✓ Place de la rémunération aux artistes dans les structures subventionnées (DMDTS- DAP)
- 5. Conforter la diversité de l'offre dans le domaine des industries culturelles**
- ✓ Evolution de la part de marché des libraires et des disquaires indépendants.
  - ✓ Diversité des répertoires aidés dans les dispositifs d'aide à la production phonographique
  - ✓ Efficacité des interventions du Réseau pour la Recherche et l'Innovation en Audiovisuel et Multimédia - RIAM (CNC)
- 6. Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur**
- ✓ Taux d'insertion dans un emploi culturel en rapport avec la formation reçue dans un établissement sous tutelle ou sous contrôle du ministère de la Culture et de la Communication, dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme.
- 7. Favoriser l'accès des enfants et des jeunes d'âge scolaire à l'éducation artistique et culturelle en augmentant l'implication des structures artistiques et culturelles subventionnées par le ministère**
- ✓ Part des enfants et des jeunes d'âge scolaire ayant bénéficié d'une action éducative d'une structure subventionnée par le ministère de la culture et de la communication (toutes disciplines confondues, élèves du primaire et du secondaire).
  - ✓ Montants investis pour l'éducation artistique et culturelle par rapport au nombre d'enfants touchés

## Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

- 1. Favoriser les pratiques amateurs**
  - ✓ Fréquentation des pôles ressources
- 2. Favoriser les publics spécifiques**
  - ✓ Part des établissements en conformité avec la charte d'accessibilité des personnes handicapées dans la fréquentation des établissements ouverts au public.
- 3. Orienter les actions menées par les structures artistiques et culturelles subventionnées par le ministère en direction de territoires où la population est, pour des raisons sociales, culturelles ou géographiques, éloignée de l'offre culturelle**
  - ✓ Part des crédits d'éducation artistique et culturelle dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la part d'élèves scolarisés dans ces territoires.
  - ✓ Part des crédits d'intervention du ministère affectés aux zones rurales et aux zones urbaines en difficulté par rapport à la part d'habitants de ces zones.
- 4. Promouvoir les échanges au sein de l'espace culturel européen dans un contexte de diversité culturelle**
  - ✓ Part d'étudiants, d'artistes et de professionnels étrangers accueillis dans des institutions culturelles et des structures de formation en France subventionnées par le ministère.
- 5. Maîtriser le coût des fonctions de soutien**
  - ✓ Montant des fonctions soutien en valeur absolue ; Part des fonctions de soutien / budget global du ministère.
  - ✓ Effectifs globaux du ministère par rapport aux effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines (en ETP)

## Défense

### Environnement et prospective de la politique de défense

- 1. Renforcer une démarche prospective européenne en matière de sécurité et de défense**
  - ✓ Taux de coopération en matière de prospective européenne
- 2. Fournir le renseignement d'intérêt gouvernemental, détecter, prévenir et entraver les menaces par la recherche extérieure (DGSE)**
  - ✓ Proportion des commandes ayant donné lieu à production d'analyse ou de renseignements (DGSE).
- 3. Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DPSD)**
  - ✓ Taux d'avis émis dans les délais prescrits.

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

- ✓ Taux des sites du domaine militaire et industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits.
- 4. Développer les capacités technologiques et industrielles nécessaires aux systèmes d'équipement futurs**
- ✓ Taux de progression des capacités technologiques.
- 5. Veiller au maintien des capacités industrielles nécessaires à la défense**
- ✓ Performance de traitement des dossiers d'investissements étrangers en France
- 6. Piloter l'activité étatique de promotion à l'exportation dans le domaine de la défense**
- ✓ Coût de la direction du développement international dans les contrats de vente à l'exportation
- 7. Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles**
- ✓ Délais de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre rapportés au nombre de dossiers à traiter.

## Préparation et emploi des forces

- 1. Renforcer nos capacités de commandement interarmées et interalliés**
- ✓ Niveau de certification selon les critères de l'Union européenne d'un poste de commandement interalliés et interarmées et capacités de ce dernier.
- ✓ Niveau de certification par l'OTAN des postes de commandement projetables (terre, air, mer, opérations spéciales) et capacités de ces derniers.
- 2. Tenir la posture de dissuasion nucléaire**
- ✓ Indicateurs classifiés
- 3. Disposer d'une capacité d'intervention extérieure**
- ✓ Niveau de réalisation par l'armée de terre de son contrat opérationnel en matière d'intervention extérieure.
- ✓ Niveau de réalisation par la marine de son contrat opérationnel en matière d'intervention extérieure.
- ✓ Niveau de réalisation par l'armée de l'air de son contrat opérationnel en matière d'intervention extérieure.
- ✓ Niveau de réalisation, par le service de santé des armées (SSA), des capacités de soutien nécessaires aux contrats opérationnels.
- 4. Assurer la protection sur le territoire et dans les approches aéro-maritimes**
- ✓ Niveau de réalisation du contrat opérationnel de l'armée de terre en matière de protection et de prévention
- ✓ Couverture de nos zones économiques exclusives par la sauvegarde maritime
- ✓ Niveau de réalisation du contrat opérationnel en matière de posture de sûreté aérienne.
- 5. Pourvoir aux besoins des forces en personnel qualifié et motivé au moindre coût**
- ✓ Effort de reconversion : part des militaires ayant bénéficié d'une aide à la reconversion parmi ceux qui y ont droit et coût annuel de reconversion par militaire ayant bénéficié d'une aide
- 6. Atteindre les objectifs de préparation et d'activité opérationnelles**
- ✓ Niveau de réalisation des objectifs de préparation et d'activité opérationnelle fixés à chaque armée.
- ✓ Part des crédits de fonctionnement contribuant à la préparation opérationnelle (hors OPEX et OPINT)
- 7. Améliorer le taux de disponibilité technique**
- ✓ Taux global de disponibilité technique par armée.
- ✓ Coût global de la fonction maintien en condition opérationnelle.
- 8. Améliorer la qualité de service du soutien interarmées**
- ✓ Taux de satisfaction global du soutien pétrolier.
- ✓ Taux de disponibilité des réseaux et systèmes d'information (non interruption de service)

## Soutien de la politique de la défense

- 1. Optimiser le coût de la gestion centrale**
- ✓ Dépenses des fonctions support ministérielles / dépenses du ministère
- ✓ Dépense des fonctions support (SGA, SMG, DAF, DFP, DAJ).
- 2. Respecter les échéances juridiques ou légales**
- ✓ Proportion des décrets, dont la préparation incombe aux services responsables du ministère, pris ou modifiés dans le délai de six mois.
- 3. Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais**
- ✓ Pourcentage de dépassement de la durée prévisionnelle des projets d'infrastructure.
- ✓ Coût du m<sup>2</sup> total construit et rénové
- ✓ Pourcentage de dépassement du coût initial des projets d'infrastructure.

Mission
Programme
N°. Objectif
✓ Indicateur

- ✓ Coût d'intervention du service d'infrastructure
  - ✓ Taux de vacance moyen des logements par armée et pour la gendarmerie
  - ✓ Dépense de fonctionnement des services d'infrastructure et de la DMPA (SDP/MRAI) rapportée au budget total de la fonction.
  - ✓ Coût total (maintenance/exploitation/location) du m<sup>2</sup> loué
  - ✓ Taux moyen de réalisation des exigences techniques pour les opérations d'infrastructure (hors logement) : exigences techniques réalisées / exigences techniques spécifiées.
- 4. Rationaliser la mise en œuvre des projets informatiques**
- ✓ Part du budget annuel des projets de système d'information et de gestion allouée à des projets concernant au moins trois grands organismes subordonnés au ministre.
  - ✓ Pourcentage de dépassement du coût initial des projets.
- 5. Soutenir plus efficacement les agents en difficulté**
- ✓ Proportion des aides accordées dans un délai inférieur à 14 jours.
- 6. Assurer la mise en œuvre de l'action sociale dans les meilleurs délais et au meilleur coût.**
- ✓ Coût d'intervention de l'action sociale

## Equipement des forces

- 1. Mettre à disposition les équipements des armées en maîtrisant les coûts et les délais**
- ✓ Taux de réalisation des équipements principaux de la composante interarmées dans les coûts et les délais prévus
  - ✓ Taux moyen de réalisation des performances des équipements de la composante interarmées.
  - ✓ Taux de réalisation des équipements principaux de l'armée de terre dans les coûts et les délais prévus.
  - ✓ Taux moyen de réalisation des performances des équipements de l'armée de terre.
  - ✓ Taux de réalisation des équipements principaux de la marine dans les coûts et les délais prévus
  - ✓ Taux moyen de réalisation des performances des équipements de la marine.
  - ✓ Taux de réalisation des équipements principaux de l'armée de l'air dans les coûts et les délais prévus
  - ✓ Taux moyen de réalisation des performances des équipements de l'armée de l'air.
  - ✓ Qualité de la dépense pour l'équipement des forces.
- 2. Mettre à disposition les autres équipements participant à la cohérence opérationnelle en maîtrisant les coûts et les délais**
- ✓ Indice de réalisation des besoins en autres équipements participant à la cohérence opérationnelle de la composante interarmées.
  - ✓ Indice de réalisation des besoins en autres équipements participant à la cohérence opérationnelle de l'armée de terre.
  - ✓ Indice de réalisation des besoins en autres équipements participant à la cohérence opérationnelle de la marine.
  - ✓ Indice de réalisation des autres équipements participant à la cohérence opérationnelle de l'armée de l'air.

## Développement et régulation économiques

### Développement des entreprises

- 1. Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises**
- ✓ Ecart entre le taux de croissance des entreprises aidées et le taux de croissance des entreprises comparables
  - ✓ Taux de survie à trois ans des entreprises aidées
- 2. Améliorer la qualité et l'efficacité du soutien des entreprises à l'exportation**
- ✓ Nombre d'entreprises clientes des prestations payantes du réseau international du Minéfi et d'UBIFRANCE.
  - ✓ Niveau de satisfaction des entreprises clientes (prestations payantes) par rapport aux prestations fournies pour le réseau international du Minéfi et d'UBIFRANCE
  - ✓ Différence entre la croissance des exportations françaises vers les 25 pays cibles et la croissance totale des ventes françaises à l'étranger
- 3. Contribuer de manière efficace à une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie**
- ✓ Economies d'énergie générées par les fournisseurs d'énergie grâce à la mise en place des certificats d'économie d'énergie rapportées aux consommations de l'année en cours concernées par les certificats
  - ✓ Nombre de Ktep/an économisés grâce aux programmes de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les différents secteurs, rapporté au coût de ces programmes
- 4. Développer l'usage des énergies renouvelables (EnR)**
- ✓ Part de la production d'électricité d'origine EnR obtenue par procédures d'appel d'offre ou tarifs réglementés dans

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

- ✓ la production totale d'électricité d'origine EnR et dans la production totale d'électricité
- ✓ Accroissement annuel de la production d'EnR thermiques résultant des aides de l'ADEME et du crédit d'impôt pour les particuliers
- 5. Développer l'efficience et l'attractivité des formations des écoles du programme**
  - ✓ Evolution de la productivité des formations (écoles du programme et stages IFOCOP)
  - ✓ Taux de placement à six mois des diplômés des écoles d'ingénieurs et des stagiaires des instituts de formation commerciale, des chambres de commerce et de l'industrie (CCI) et de l'Institut de formation commerciale permanente (IFOCOP)
  - ✓ Proportion d'élèves étrangers diplômés des écoles d'ingénieurs relevant du programme
- 6. Répondre aux besoins des entrepreneurs en simplifiant l'environnement administratif des entreprises**
  - ✓ Complexité administrative ressentie au moment de la création d'entreprise.

## Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel

- 1. Prévenir et limiter les risques d'accidents dus aux matériels et installations réglementés**
  - ✓ Nombre d'accidents dus aux produits, équipements et installations soumis aux contrôles techniques sur une période donnée.
- 2. Maintenir ou réduire le coût de l'inspection des installations classées, dans le respect des objectifs fixés par le programme "Prévention des risques et lutte contre les pollutions" de la mission "Ecologie et développement durable"**
  - ✓ Coût unitaire de fonctionnement d'une inspection de l'action « prévention des nuisances et des risques industriels ».
- 3. Assurer un niveau approprié d'exactitude et de fiabilité des instruments de mesure réglementés**
  - ✓ Proportion des instruments trouvés conformes à la réglementation lors de leur vérification périodique, pour les catégories dont le taux de vérification est d'au moins 80 %
  - ✓ Réduction du préjudice financier, pour les consommateurs usagers des ensembles de mesurage routier, par la réduction des erreurs de mesurage, grâce au contrôle réalisé par l'Etat
- 4. Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection**
  - ✓ Nombre d'incidents ou d'accidents (selon leur gravité).
  - ✓ Réduction des doses de rayonnements ionisants reçues par les riverains d'installations nucléaires de base, les habitants des zones prioritaires au titre des risques liés au radon, les patients bénéficiaires d'examens de radiologie, les travailleurs intervenant en zone nucléaire
  - ✓ Maîtrise des délais de publication des décrets et arrêtés individuels et des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire
  - ✓ Ancienneté moyenne des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire non rendues au 31 décembre
- 5. En matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, renforcer l'information des publics**
  - ✓ Taux de notoriété de l'Autorité de sûreté nucléaire auprès du grand public et taux de satisfaction sur sa mission d'information des publics
- 6. Renforcer la capacité des PME à accéder aux technologies productives et organisationnelles et à l'information**
  - ✓ Nombre de PME impliquées dans des actions collectives régionales / nombre de PME (suivi régional).
  - ✓ Financements totaux des actions collectives rapportés aux financements engagés par les DRIRE
- 7. Optimiser la gestion des moyens, en limitant le coût de la fonction soutien des DRIRE par rapport aux autres actions**
  - ✓ Part des crédits du programme (hors DGSNR) consacrés aux fonctions soutien

## Régulation et sécurisation des échanges de biens et services

- 1. Renforcer la lutte contre les pratiques préjudiciables au bon fonctionnement des marchés et à l'emploi**
  - ✓ Montant des saisies de marchandises de contrefaçon
  - ✓ Taux de mise en conformité après rappel à réglementation et taux de résultats conformes après rappel à réglementation et contrôle (DGCCRF).
  - ✓ Taux de suite opérationnelle des indices transmis aux services spécialisés DGCCRF.
  - ✓ Nombre d'indices de pratiques anticoncurrentielles dans des secteurs définis / nombre total d'indices recueillis (comparé à la part de ces secteurs dans le PIB).
- 2. Rendre des décisions de qualité dans les délais (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, Commission de régulation de l'énergie, Conseil de la concurrence)**
  - ✓ Délai moyen de réponse aux demandes d'avis (ARCP, CRE et Conseil de la concurrence)
  - ✓ Délai moyen de traitement des différends et des plaintes (ARCP, CRE et Conseil de la concurrence)
  - ✓ Taux d'annulation des décisions sur la forme (ARCP, CRE et Conseil de la concurrence)

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 3. Améliorer la réactivité des services aux signalements**
  - ✓ Taux de signalements ayant fait l'objet d'une vérification des mesures prises par l'entreprise pour les produits alimentaires et les produits industriels
- 4. Améliorer l'efficacité de la lutte contre les fraudes douanières, la contrebande et le blanchiment**
  - ✓ Montant des saisies de stupéfiants, de tabacs de contrebande et d'alcools de contrebande
- 5. Apporter des réponses rapides et satisfaisantes aux usagers (DGCCRF, DGDDI)**
  - ✓ Taux de prise en charge des demandes d'information par téléphone
  - ✓ Taux de satisfaction des usagers
- 6. Augmenter la vitesse de passage en douane**
  - ✓ Délai moyen d'immobilisation des marchandises dédouanées dans la journée
- 7. Mieux cibler les contrôles douaniers, à partir d'un dispositif d'évaluation du risque**
  - ✓ Montant moyen des droits redressés par agent.
  - ✓ Montant moyen des droits redressés par enquête.
- 8. Renforcer la présence des agents sur le terrain**
  - ✓ Temps consacré aux enquêtes (concurrence et marchés publics, protection économique du consommateur, qualité loyauté, sécurité du consommateur) rapporté au temps total (DGCCRF)
  - ✓ Taux de disponibilité opérationnelle des unités de surveillance (DGDDI).
- 9. Optimiser les contributions au service public de l'électricité, de la poste, de télécommunications (CRE et ARCP)**
  - ✓ Montants encaissés / montants facturés, pour les différentes taxes et redevances perçues par l'ARCP
  - ✓ Délai moyen de relance des contributeurs déclarés à la CSPE (contribution au service public de l'électricité) en défaut de paiement

## Passifs financiers miniers

- 1. Mettre en sécurité l'ensemble du territoire minier**
  - ✓ Nombre de sinistres constatés sur des terrains miniers inventoriés et non réputés à risque
  - ✓ Nombre de sinistres constatés sur des concessions mises en sécurité
- 2. Maîtriser le coût et le délai de la mise en sécurité**
  - ✓ Ecart moyen entre les devis et le coût des travaux in fine pour les chantiers achevés dans l'année
  - ✓ Ecart moyen entre le nombre de mois prévus et le nombre de mois constaté pour la réalisation des travaux pour les chantiers achevés dans l'année
- 3. Réduire le coût des expropriations, tout en maintenant la qualité du service à l'usager**
  - ✓ Délai moyen d'indemnisation des expropriés
  - ✓ Pourcentage des expropriations réglées à l'amiable
  - ✓ Ecart moyen entre l'indemnisation effectivement versée aux expropriés, dans le cadre d'expropriations réglées à l'amiable, et l'estimation des domaines
- 4. Améliorer l'efficience de la gestion en maintenant la qualité de service dans le versement aux mineurs des droits et prestations qui leur sont dus**
  - ✓ Coût de gestion / encours des prestations
  - ✓ Pourcentage des bénéficiaires dont les indemnités d'avantages en nature ont été ordonnancées dans le trimestre de leur cessation d'activité
  - ✓ Pourcentage des personnels entrant en congé charbonnier de fin de carrière dont le paiement des prestations a été ordonné dans les trente jours suivant l'obtention de ce droit
  - ✓ Taux de restitution des indus (Indus restitués / indus constatés)

## Direction de l'action du Gouvernement

### Coordination du travail gouvernemental

- 1. Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement**
  - ✓ Visibilité des campagnes de communication gouvernementales
- 2. Faciliter l'accès des usagers à l'information administrative à moindre coût**
  - ✓ Coût unitaire du renseignement administratif disponible sur "Allo 39-39" et "Service-public.fr"
- 3. Améliorer l'information administrative du public diffusée par la Documentation française et les CIRA**
  - ✓ Pourcentage de visiteurs satisfaits du portail Service-public.fr
  - ✓ Indicateur « Centres interministériels de renseignements administratifs - CIRA » (en construction)

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 4. Assurer la progression de la diffusion des ouvrages édités par la Documentation française
  - ✓ Diffusion commerciale des nouveaux ouvrages édités par la Documentation française.
- 5. Maîtriser le coût de la fonction de soutien assurée par la direction des services administratifs et financiers
  - ✓ Economies réalisées par la globalisation des achats
  - ✓ Dépenses par m<sup>2</sup>, hors immobilier classé
  - ✓ Effectif de personnels gérés (en nombre d'agents) par gestionnaire de ressources humaines (en équivalents temps plein travaillés)

## Fonction publique

- 1. Connaître l'emploi public et promouvoir une gestion prévisionnelle des effectifs
  - ✓ Transparence de l'emploi public pour les administrations de l'État
- 2. Déconcentrer la gestion des corps
  - ✓ Pourcentage d'agents dont plus de la moitié des actes de gestion soumis à CAP sont déconcentrés
- 3. Développer la reconnaissance des résultats
  - ✓ Proportion des cadres concernés par le dispositif par rapport à leur effectif total
- 4. Optimiser la formation initiale des fonctionnaires
  - ✓ Dépenses consacrées à la formation initiale dans les Instituts régionaux d'administration (IRA).
  - ✓ Coût par élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA)
- 5. Améliorer la formation délivrée dans les IRA.
  - ✓ Indice de satisfaction des administrations d'emploi et des anciens élèves
- 6. Réduire les délais de recrutement des agents formés dans les IRA
  - ✓ Délai entre l'inscription au concours et le début de la formation.
- 7. Optimiser la formation continue
  - ✓ Actions organisées au niveau déconcentré : nombre de stagiaires, nombre de jours stagiaires, dépense moyenne d'un jour stagiaire.
  - ✓ Actions organisées au niveau central : nombre de stagiaires, nombre de jours stagiaires, dépense moyenne d'un jour stagiaire.
- 8. Déconcentrer l'action sociale interministérielle
  - ✓ Part des crédits d'action sociale gérée par les préfets de région.
- 9. Optimiser la gestion des prestations d'action sociale
  - ✓ Coût de gestion du prestataire extérieur en charge de la gestion de certaines prestations d'action sociale.

## Écologie et développement durable

### Prévention des risques et lutte contre les pollutions

- 1. Limiter les risques et les pollutions d'origine industrielle et agricole
  - ✓ Nombre total pondéré de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETP)
  - ✓ Nombre de sanctions administratives sur nombre de mises en demeure prononcées
  - ✓ Délai entre la date de l'arrêté préfectoral confiant à l'ADEME les travaux de dépollution des sols d'un site à responsable défaillant et la date de lancement effectif de travaux significatifs
  - ✓ Pourcentage de mesures de la qualité de l'air rendu immédiatement disponible pour le public
- 2. Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs
  - ✓ Coût total des plans de prévention des risques (PPR) approuvés sur nombre total des communes couvertes par ces PPR approuvés
  - ✓ Montant total des travaux subventionnés de prévention des risques majeurs / montant des subventions accordées
- 3. Améliorer la qualité de l'information sur les crues des habitants résidant en zone inondable
  - ✓ Exhaustivité de l'information environnementale : Pourcentage de la population habitant en zone inondable bénéficiant d'atlas des zones inondables mis en ligne
- 4. Réduire les dommages par l'amélioration des ouvrages et dispositifs de prévention
  - ✓ Sécurité et prévention : étendue des contrôles sur les barrages : Taux de conformité des barrages autorisés au titre de la loi sur l'eau ne faisant pas partie du domaine public fluvial navigable et intéressant la sécurité publique
  - ✓ Sécurité et prévention : étendue des contrôles sur les barrages : Coût des subventions relatives à des projets de prévention des inondations ramené au nombre d'habitants résidant en zone inondable et ayant bénéficié d'une baisse d'aléa significative

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

- ✓ Sécurité et prévention : étendue des contrôles sur les barrages : Nombre de contrôles de barrages par ETP
- 5. Réduire la production des déchets, les recycler davantage et diminuer l'impact de leur gestion sur la santé et l'environnement**
- ✓ Taux de recyclage des déchets d'emballage
  - ✓ Coût moyen de réhabilitations de décharges subventionnées par l'ADEME
  - ✓ Rejets de dioxines des incinérateurs.
- 6. Réduire les pollutions par l'amélioration du taux de conformité aux directives européennes sur la pollution de l'eau**
- ✓ Taux de conformité aux normes européennes en équipement des stations d'épuration
  - ✓ Diminution de la pollution de l'eau par les nitrates : taux de conformité des points du réseau nitrate
  - ✓ Diminution de la pollution de l'eau par les nitrates : nombre d'exploitations agricoles professionnelles situées en zone vulnérable contrôlées / nombre d'exploitations agricoles professionnelles situées en zone vulnérable
  - ✓ Coût d'intervention ramené au coût de fonctionnement des agences de l'eau (indicateur en construction)
- 7. Inciter les acteurs socioéconomiques et les pouvoirs publics à l'utilisation rationnelle de l'énergie et au développement des énergies renouvelables**
- ✓ Coût moyen de la tonne de CO2 évitée grâce aux aides à la décision dans les entreprises et grâce au solaire thermique dans les logements collectifs
  - ✓ Nombre de contacts approfondis des espaces information énergie par ETP concerné

## Gestion des milieux et biodiversité

- 1. Satisfaire aux obligations communautaires de bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques en conciliant les différents usages de l'eau**
  - ✓ Evolution de l'efficacité de la police de l'eau : Pourcentage de l'activité consacrée aux contrôles ramené à l'activité totale des ETP des services de la police de l'eau
  - ✓ Evolution de l'efficacité de la police de l'eau : Nombre de suites administratives ou judiciaires données ramené au nombre de contrôles non conformes effectués par les services de la police de l'eau
- 2. Renforcer l'implication des acteurs dans les programmes nationaux ou locaux améliorant la qualité de l'eau**
  - ✓ Pourcentage de territoire couvert par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) approuvés ramené au territoire pour lequel des SAGE seraient nécessaires
  - ✓ Délai moyen d'approbation d'un SAGE
- 3. Améliorer l'efficacité scientifique et l'efficience du réseau des espaces protégés au titre de la nature et des paysages**
  - ✓ Coût annuel pour le ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) de l'hectare d'espace protégé
- 4. Inciter par le biais d'actions partenariales à la conservation des espaces naturels et des espèces animales et végétales menacées**
  - ✓ Indice d'évolution de la diversité des oiseaux
  - ✓ Coût de l'action pour le MEDD de l'hectare de surface écologique intéressante couverte par l'un des dispositifs partenariaux compris dans l'action "Incitation à la gestion durable du patrimoine naturel"

## Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

- 1. Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur du développement durable**
  - ✓ Nombre de projets de développement durable locaux répondant aux critères de reconnaissance des agendas 21
- 2. Améliorer la production et la diffusion des données environnementales**
  - ✓ Croissance annuelle du nombre de consultations des informations mises à disposition par voie électronique
  - ✓ Taux de réponse aux demandes des organisations internationales
- 3. Améliorer la qualité de la contribution du MEDD à l'action internationale de la France**
  - ✓ Pourcentage des interlocuteurs du MEDD considérant que celui-ci contribue significativement au renforcement de l'influence de la France à l'international
- 4. Améliorer au sein du MEDD les délais d'élaboration et la qualité de la réglementation environnementale**
  - ✓ Transposition des directives communautaires : Nombre de directives restant à transposer et dont la date limite de transposition a été dépassée au 31/12 de l'année ; Nombre de directives dont la date limite de transposition a été dépassée en cours d'année sans transposition
  - ✓ Taux de contentieux communautaires gagnés par grief relevant du MEDD.
- 5. Optimiser la gestion des personnes et des moyens du service public de l'environnement**
  - ✓ Nombre de postes pourvus sur nombre de postes ouverts, sur une période de recrutement d'une année ; dont pourcentage de postes pourvus par des agents déjà employés par le MEDD
  - ✓ Dépense moyenne de fonctionnement par agent.

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

- ✓ Nombre de m<sup>2</sup> par agent
- 6. Améliorer, à coût maîtrisé, la connaissance du public sur les politiques environnementales menées par le Gouvernement et son implication**
- ✓ Perception par le public des politiques environnementales : Niveau de connaissance des grandes orientations des politiques environnementales par le public ; Niveau d'implication du public en tant qu'acteur des politiques environnementales
- 7. Eclairer la décision publique en faveur de la protection de l'environnement, par la production d'une expertise économique et technique**
- ✓ Nombre d'équivalents-études produites par le MEDD en matière d'évaluation économique et environnementale satisfaisant un niveau de qualité défini, dont taux des équivalents-études publiés/diffusés
  - ✓ Taux des avis émis par le MEDD dans le cadre de l'évaluation environnementale et de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques, suivis par leurs destinataires (pouvoirs publics, maîtres d'ouvrage)

## Engagements financiers de l'État

### Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

- 1. Couvrir le programme d'émission en toute sécurité**
  - ✓ Adjudications non couvertes.
  - ✓ Taux de couverture moyen des adjudications.
- 2. Améliorer la pertinence des choix de mise en œuvre de la gestion de la dette obligataire**
  - ✓ Indicateur temps.
  - ✓ Indicateur allocation.
  - ✓ Ecart de coût de financement (spread).
- 3. Réduire la durée de vie moyenne de la dette après swaps**
  - ✓ Durée de vie moyenne de la dette après swap.
- 4. Limiter le solde du compte de l'État à la Banque de France en fin de journée**
  - ✓ Solde du compte de l'État à la Banque de France en fin de journée.
- 5. Placer les excédents ponctuels de trésorerie de l'État au meilleur prix**
  - ✓ Rémunération des opérations de dépôts (prêts de liquidités) réalisées avec les Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT).
  - ✓ Rémunération des opérations de pensions livrées réalisées avec les Spécialistes en Valeur du Trésor (prêts de liquidités garantis par une mise en pension auprès du Trésor de titres d'un montant équivalent).
- 6. Améliorer l'information préalable par les correspondants du Trésor de leurs opérations financières affectant le compte du Trésor**
  - ✓ Taux d'annonce par les collectivités locales de leurs opérations financières supérieures à un million d'euros et affectant le compte du Trésor.
- 7. Gérer de manière satisfaisante l'extinction progressive de la dette financière non négociable**
  - ✓ Taux de rejet sur les opérations de remboursement de la dette non négociable.
- 8. Obtenir un niveau de contrôle des risques de qualité constante et qui minimise la survenance d'incidents**
  - ✓ Qualité du système de contrôle (occurrence des incidents ou infractions).
  - ✓ Nombre d'incidents d'exécution des opérations de dette et de trésorerie.

### Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)

- 1. Assurer l'équilibre à moyen terme des procédures publiques d'assurance-crédit, notamment en maintenant une dispersion suffisante des catégories de risques garantis**
  - ✓ Indice moyen pondéré du portefeuille des risques de l'assurance-crédit.
- 2. Satisfaire la demande des entreprises en couverture de risque de change, sous la contrainte de la gestion à l'équilibre de la procédure**
  - ✓ Position nette réévaluée.
- 3. Encourager les PME à prospecter les marchés extérieurs**
  - ✓ Effet de levier de l'assurance-prospection.
  - ✓ Taux de retour en fin de période de garantie

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Épargne

- 1. Favoriser l'accès des organismes de logement social à une ressource financière attractive**
  - ✓ Pourcentage des ressources du Fonds d'Epargne employé au financement du logement social (flux de l'année).
  - ✓ Marge moyenne des établissements de crédit sur les prêts locatifs sociaux (PLS).
- 2. Optimiser les conditions de financement de l'accession à la propriété**
  - ✓ Marge moyenne des établissements de crédit sur le financement des prêts sociaux de location-accession (PSLA) accordés sur les ressources des fonds d'épargne.
  - ✓ Taux de sinistralité sur prêts « accession sociale » à la société de gestion du fonds de garantie pour l'accession sociale à la propriété (SGFGAS).
  - ✓ Proportion de multi-détenteurs de plans épargne logement (PEL) dans les établissements contrôlés.
  - ✓ Taux de transformation de l'épargne logement en prêts
- 3. Veiller à l'équilibre financier des dispositifs d'épargne réglementée**
  - ✓ Résultat net des fonds d'épargne.
  - ✓ Indicateur de liquidité globale.

## Majoration de rentes

### Versement à la Caisse nationale d'allocations familiales

## Enseignement scolaire

### Enseignement scolaire public du premier degré

- 1. Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire**
  - ✓ Pourcentage d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base définies en référence au socle commun
  - ✓ Pourcentage d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard
  - ✓ Pourcentage d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau A1 du cadre européen de référence.
  - ✓ Pourcentage d'élèves apprenant l'allemand
  - ✓ Pourcentage d'élèves ayant obtenu l'attestation du niveau 1 du B2i à l'issue de la scolarité primaire
- 2. Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers**
  - ✓ Ecarts des résultats en Zone d'éducation prioritaire (ZEP) – Réseau d'éducation prioritaire (REP) / hors ZEP-REP aux évaluations de fin d'école primaire : comparaison des proportions d'élèves maîtrisant les compétences de base définies en référence au socle commun
  - ✓ Ecarts entre ZEP-REP et hors ZEP-REP, des proportions d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard
  - ✓ Ecart des taux d'encadrement (E/classe) en ZEP-REP et hors ZEP-REP
  - ✓ Pourcentage d'élèves primo arrivants non francophones passant dans une classe ordinaire correspondant à leur âge à l'issue d'un an au plus de scolarisation en structure spécifique.
  - ✓ Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de l'école primaire
- 3. Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté**
  - ✓ Pourcentage d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années
  - ✓ Part du volume de formation consacrée aux priorités nationales
  - ✓ Part des crédits de formation consacrée à la spécialisation des personnels AIS
  - ✓ Taux de remplacement (congés pour maladie ou maternité).
  - ✓ Taux de rendement du remplacement
- 4. Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués**
  - ✓ Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation globale équilibrée
  - ✓ Part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Enseignement scolaire public du second degré

1. **Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**
  - ✓ Taux d'accès au baccalauréat.
  - ✓ Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées
  - ✓ Taux de sorties aux niveaux VI et Vbis.
  - ✓ Pourcentage d'une classe d'âge obtenant le brevet.
  - ✓ Pourcentage d'élèves maîtrisant, en fin de 3ème, les compétences du socle commun.
  - ✓ Pourcentage d'élèves ayant atteint dans une langue étrangère le niveau B1 du cadre européen commun de référence, en fin de collège
  - ✓ Proportion d'élèves ayant obtenu le niveau 2 du B2i au terme de leur scolarité au collège
  - ✓ Taux de réussite au brevet (public + privé)
  - ✓ Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture aux tests passés lors de la Journée d'appel de préparation à la défense
  - ✓ Pourcentage d'élèves entrés en seconde et obtenant le baccalauréat
  - ✓ Taux d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat
  - ✓ Taux de poursuite BEP/Bac professionnel (public+privé)
  - ✓ Pourcentage d'élèves en terminales scientifiques et techniques (S, STI, STL).
  - ✓ Pourcentage de filles dans ces terminales scientifiques et techniques.
  - ✓ Proportion d'élèves apprenant l'allemand
2. **Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers**
  - ✓ Ecart des proportions d'élèves maîtrisant les compétences du socle commun en ZEP-REP et hors ZEP-REP .
  - ✓ Ecart des taux de réussite au brevet en ZEP-REP / hors ZEP-REP.
  - ✓ Ecart des taux d'encadrement en collège (E/D)
  - ✓ Pourcentage d'élèves primo arrivants non francophones passant dans une classe ordinaire correspondant à leur âge à l'issue d'un an au plus de scolarisation en structure spécifique.
  - ✓ Pourcentage d'élèves handicapés parmi les élèves du second degré
3. **Diversifier les modalités de formation professionnelle**
  - ✓ Pourcentage d'apprentis dans les formations en apprentissage dans les lycées
  - ✓ Taux d'obtention d'une certification (CAP, BEP, Bac pro, BTS) à l'issue d'une formation par apprentissage.
  - ✓ Ecart des taux de réussite entre apprentis et scolaire
  - ✓ Impact des actions d'insertion des jeunes de plus de 16 ans
4. **Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire**
  - ✓ Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.
  - ✓ Taux de poursuite des bacheliers technologiques en Sections de techniciens supérieurs (STS)
  - ✓ Pourcentage de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études).
5. **Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie**
  - ✓ Taux de certification des bénéficiaires du dispositif Validation des acquis de l'expérience (VAE).
6. **Disposer d'un potentiel de personnels (enseignement, éducation, orientation) qualitativement adapté**
  - ✓ Pourcentage d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années
  - ✓ Part du volume de formation consacrée aux priorités nationales
  - ✓ Taux de remplacement (des congés pour maladie ou de maternité)
  - ✓ Taux de rendement du remplacement
7. **Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif national en optimisant les moyens alloués**
  - ✓ Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation globale équilibrée
  - ✓ Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classe (ou groupe)
  - ✓ Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux, absences d'enseignants ...)
  - ✓ Pourcentage d'établissements à faibles effectifs (moins de 200 élèves).
  - ✓ Pourcentage d'heures d'enseignement délivrées devant des groupes de moins de 10 élèves

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Vie de l'élève

### 1. Faire respecter l'école et ses obligations

- ✓ Taux d'absentéisme des élèves.
- ✓ Nombre d'actes de violence graves signalés

### 2. Promouvoir la santé des élèves

- ✓ Pourcentage d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé à 6 ans
- ✓ Nombre ou pourcentage de "lycées sans fumeurs"

### 3. Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective

- ✓ Proportion d'élèves ayant obtenu au collège l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
- ✓ Taux de participation des lycéens aux élections des conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL).
- ✓ Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement.

### 4. Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves

- ✓ Pourcentage d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire.
- ✓ Pourcentage des fonds sociaux utilisés par les établissements en ZEP-REP rapporté au pourcentage d'élèves en ZEP-REP.
- ✓ Pourcentage de personnels d'assistance sociale exerçant en ZEP-REP rapporté au pourcentage d'élèves en ZEP-REP.

## Enseignement privé du premier et du second degrés

### 1. Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

- ✓ Pourcentage d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base définies en référence au socle commun
- ✓ Pourcentage d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard
- ✓ Pourcentage d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau A1 du cadre européen commun de référence
- ✓ Pourcentage d'élèves apprenant l'allemand
- ✓ Pourcentage d'élèves ayant obtenu l'attestation de niveau 1 du B2i à l'issue de la scolarité primaire

### 2. Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité secondaire et à l'obtention des diplômes correspondants

- ✓ Taux d'accès au baccalauréat.
- ✓ Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de famille appartenant aux CSP défavorisées
- ✓ Taux de sorties aux niveaux VI et Vbis
- ✓ Pourcentage d'une classe d'âge obtenant le brevet.
- ✓ Pourcentage d'élèves maîtrisant, en fin de 3ème, les compétences du socle commun.
- ✓ Proportion d'élèves ayant atteint dans une langue étrangère le niveau B1 du cadre européen commun de référence, en fin de collège.
- ✓ Proportion d'élèves ayant obtenu le niveau 2 du B2i au terme de leur scolarité au collège
- ✓ Pourcentage d'élèves entrés en seconde et obtenant le baccalauréat
- ✓ Pourcentage d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat.
- ✓ Taux de poursuite BEP/Bac professionnel (public+privé)
- ✓ Pourcentage d'élèves en terminales scientifiques et techniques (S, STI, STL).
- ✓ Pourcentage de filles dans ces terminales scientifiques et techniques.
- ✓ Proportion d'élèves apprenant l'allemand

### 3. Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

- ✓ Pourcentage d'élèves primo arrivants non francophones passant dans une classe ordinaire correspondant à leur âge à l'issue d'un an au plus de scolarisation en structure spécifique.
- ✓ Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves

### 4. Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

- ✓ Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.
- ✓ Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS
- ✓ Pourcentage de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études).

### 5. Disposer d'un potentiel de personnels qualitativement adapté

- ✓ Pourcentage d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années
- ✓ Taux de remplacement (congés de maladie ou de maternité).

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Soutien de la politique de l'éducation nationale

- 1. Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire**
  - ✓ Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire (enseignement public) et durée de la moyenne de vacance
  - ✓ Nombre d'épreuves d'examens et de concours annulées et reportées et effectifs de candidats concernés
  - ✓ Coût des différents examens et des concours de personnels par candidat présent.
  - ✓ Dispersion des moyens attribués du programme soutien par rapport à la moyenne nationale.
- 2. Assurer l'adéquation des compétences aux qualifications requises**
  - ✓ Taux de sélectivité des concours par grande catégorie de personnels (enseignants et administratifs)
  - ✓ Taux d'emploi de personnes handicapées recrutées par catégorie de personnels
  - ✓ Stabilité des enseignants en établissement difficile
  - ✓ Effectif de personnels gérés par gestionnaire.
  - ✓ Pourcentage d'agents nouveaux à la rentrée scolaire ne percevant pas une rémunération complète en octobre.
  - ✓ Part des surnombres disciplinaires et mobilisation de ces surnombres
- 3. Optimiser les moyens de fonctionnement**
  - ✓ Dépense de fonctionnement par agent.
  - ✓ Disponibilité des services applicatifs.
  - ✓ Economies réalisées grâce à la mutualisation des achats.
  - ✓ Indicateur sur le pilotage administratif des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE)
  - ✓ Taux de résultats de l'intervention du médiateur de l'éducation nationale.
  - ✓ Taux de satisfaction des usagers et des personnels dans le règlement de leurs différends avec l'administration de l'éducation nationale.
  - ✓ Réduction des délais de réponse de la direction des affaires juridiques aux demandes de consultation sur les textes examinés au Conseil d'État et en comité technique paritaire (CTP)

## Enseignement technique agricole

- 1. Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle**
  - ✓ Taux de réussite aux examens
  - ✓ Taux d'insertion professionnelle 45 mois après l'obtention du diplôme en formation initiale
  - ✓ Pourcentage de jeunes en situation d'emploi 7 mois après la sortie (hors ceux qui poursuivent des études)
- 2. Optimiser la gestion de la formation initiale scolaire**
  - ✓ Dépenses moyennes de formation par élève et par établissement public (crédits de l'État).
  - ✓ Taux d'heures d'enseignement délivrées devant moins de 10 élèves
  - ✓ Taux de satisfaction des usagers de l'enseignement agricole (voie scolaire)
- 3. Promouvoir la formation tout au long de la vie, notamment par l'alternance et les partenariats avec les branches professionnelles**
  - ✓ Part des apprentis et adultes dans le flux d'inscription aux diplômes et titres délivrés par le ministère de l'agriculture
- 4. Promouvoir la contribution de l'enseignement agricole au développement agricole et des territoires**
  - ✓ Indice d'efficacité de la contribution de l'enseignement agricole au développement agricole et des territoires.
- 5. Promouvoir l'ouverture internationale et européenne de l'enseignement agricole**
  - ✓ Taux de satisfaction des bénéficiaires de stages à l'étranger

## Gestion et contrôle des finances publiques

### Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

- 1. Favoriser l'accomplissement volontaire de leurs démarches et obligations fiscales par les usagers (civisme fiscal)**
  - ✓ Part d'usagers professionnels s'acquittant de leurs impôts d'État dans le délai légal.
  - ✓ Part d'usagers particuliers respectant leurs obligations fiscales déclaratives dans le délai imparti.
  - ✓ Taux net de recouvrement des impôts sur rôle

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 2. Faciliter l'impôt**
  - ✓ Niveau de mise en œuvre effective des engagements du programme « Pour vous faciliter l'impôt », commun à la DGI et à la DGCP.
  - ✓ Niveau de développement des procédures dématérialisées (commun à la DGI et à la DGCP)
- 3. Renforcer le recouvrement offensif des impôts et des amendes et la lutte contre les fraudes fiscales**
  - ✓ Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus graves.
  - ✓ Taux de recouvrement des créances de contrôle fiscal (commun à la DGI et à la DGCP)
  - ✓ Taux de recouvrement contentieux des amendes et condamnations pécuniaires
- 4. Maîtriser les coûts de gestion des administrations financières**
  - ✓ Taux d'intervention sur les recettes (sur l'impôt, sur les recettes douanières, sur l'ensemble du périmètre fiscal et sur les produits locaux) ; coûts de gestion des recettes
  - ✓ Taux d'intervention sur les dépenses de l'État et du secteur public local ; coûts de gestion des dépenses de l'État et du secteur public local
  - ✓ Indice synthétique de productivité (DGI, DGCP, avec indication des résultats de chaque direction)
- 5. Améliorer la qualité comptable**
  - ✓ Nombre de jours-anomalie constatés dans la comptabilité de l'État
  - ✓ Volumes financiers des processus comptables fiabilisés par l'audit comptable et financier
  - ✓ Indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux
- 6. Réduire les délais de paiement des dépenses publiques**
  - ✓ Délai de paiement des dépenses (délai global de paiement des dépenses de l'État, délai moyen de paiement par les comptables de l'État et délai de paiement des dépenses du secteur public local par les comptables)
- 7. Renforcer la qualité du service partenarial rendu au secteur public local**
  - ✓ Taux de réalisation des conventions de service comptable et financier (taux global de réalisation des actions des conventions de service comptable et financier, taux de réalisation des actions de modernisation des moyens d'encaissement des recettes, taux de réalisation des actions de modernisation des moyens de paiement des dépenses)
  - ✓ Taux de couverture de la dématérialisation dans le secteur public local
- 8. Optimiser, par l'accélération des délais de traitement, la qualité du service rendu aux agents publics en matière de pension**
  - ✓ Pourcentage de dossiers de départs en retraite urgents traités dans le délai de deux semaines.
  - ✓ Pourcentage de dossiers de demande de pensions de réversion traités dans le délai d'une semaine.
  - ✓ Pourcentage des courriers traités dans le délai de trois semaines pour les correspondances classiques et de 48h pour les messages électroniques.

## Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle

- 1. Améliorer l'information des publics et faciliter les relations de l'usager avec l'administration**
  - ✓ Taux de notoriété moyen des projets ou actions du Minéfi auprès du grand public
  - ✓ Taux de connaissance déclaré par les agents des évolutions du Minéfi
  - ✓ Taux de recommandations du médiateur du Minéfi suivies d'effets pour l'usager et pour l'administration
- 2. Améliorer la qualité des prestations de conseil et d'audit**
  - ✓ Taux de satisfaction des commanditaires des missions d'inspection de l'IGF
  - ✓ Taux de suivi des préconisations du contrôle général économique et financier (CGEFI)
  - ✓ Taux de satisfaction des structures clientes notamment sur les délais de traitement des consultations juridiques (envoi d'un questionnaire de satisfaction).
- 3. Développer l'accès des agents du Minéfi à une solution de restauration collective**
  - ✓ Part des agents du Minéfi ayant accès à une solution de restauration collective
- 4. Mettre en œuvre une gestion personnalisée des ressources humaines**
  - ✓ Nombre d'entretiens d'évaluation-notation réalisés au premier trimestre / effectif total.
  - ✓ Part des agents de catégorie C ayant suivi au moins une formation dans l'année
- 5. Maîtriser le coût des fonctions support**
  - ✓ Gains réalisés par la globalisation et la standardisation des achats
  - ✓ Dépenses de fonctionnement du plateau technique de base par agent.
  - ✓ Effectifs affectés à la gestion des ressources humaines et à la gestion des fonctions logistiques rapportés à l'effectif total

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Justice

### Justice judiciaire

- 1. Rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables en matière civile**
  - ✓ Délai moyen de traitement des procédures, par type de juridiction.
  - ✓ Dispersion de la durée de traitement des affaires civiles terminées, par type de juridiction
  - ✓ Ancienneté moyenne du stock par type de juridiction.
  - ✓ Délai moyen de délivrance de la copie revêtue de la formule exécutoire
  - ✓ Taux de requêtes en interprétation, en rectification d'erreurs matérielles et en omission de statuer.
  - ✓ Nombre d'affaires traitées par magistrat (en emplois équivalents temps plein travaillés).
  - ✓ Nombre d'affaires traitées par fonctionnaire (en emplois équivalents temps plein travaillés).
- 2. Rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables en matière pénale.**
  - ✓ Délai moyen de réponse pénale.
  - ✓ Taux de rejet par le casier judiciaire national
  - ✓ Délai moyen de transmission des fiches de condamnation pénale au Casier Judiciaire National
  - ✓ Nombre d'affaires poursuivables traitées par magistrat du parquet (en emplois équivalents temps plein travaillés)
  - ✓ Nombre d'affaires pénales traitées par magistrat du siège (en emplois équivalents temps plein travaillés)
  - ✓ Nombre d'affaires pénales traitées par magistrat à l'instruction (en emplois équivalents temps plein travaillés)
- 3. Amplifier et diversifier la réponse pénale**
  - ✓ Taux de réponse pénale.
  - ✓ Taux d'alternatives aux poursuites hors mesures de rappels à la loi
- 4. Améliorer l'exécution des décisions pénales**
  - ✓ Taux de mise à exécution.
  - ✓ Délai moyen de mise à exécution.
- 5. Maîtriser la croissance des frais de justice pénale**
  - ✓ Dépense moyenne de frais de justice par affaire faisant l'objet d'une réponse pénale.
- 6. Garantir un enregistrement rapide des décisions judiciaires et accélérer la délivrance des bulletins**
  - ✓ Délai de saisie à partir de la réception des fiches de jugement.
  - ✓ Taux d'informatisation des demandes de bulletins n° 1 ; n° 2 ; n° 3

### Administration pénitentiaire

- 1. Renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires**
  - ✓ Nombre d'évasions (milieu fermé ; milieu ouvert ; escortes).
  - ✓ Taux d'incidents.
- 2. Adapter le parc immobilier aux catégories de populations accueillies (mineurs-majeurs)**
  - ✓ Coût de la journée de détention au regard du taux d'occupation par type de structure (mineurs/majeurs)
- 3. Développer les aménagements de peine**
  - ✓ Pourcentage de personnes placées sous écrou et condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine
- 4. Permettre le maintien des liens familiaux (accueil des familles)**
  - ✓ Pourcentage d'établissements dotés de locaux d'accueil des familles
  - ✓ Pourcentage d'établissements dotés d'espaces aménagés pour les enfants
- 5. Améliorer l'accès aux soins**
  - ✓ Nombre d'exactions médicales à l'extérieur (ratio consultations externes) y compris Unité hospitalière sécurisée inter-régionale (UHSI)
- 6. Favoriser les conditions d'insertion professionnelle des détenus**
  - ✓ Pourcentage de détenus bénéficiant d'une formation générale et professionnelle (avec un nombre d'heures plancher).
  - ✓ Pourcentage de détenus bénéficiant d'une activité rémunérée (travail et formation professionnelle).
  - ✓ Pourcentage de détenus bénéficiant d'un projet de préparation à la sortie.
- 7. Améliorer le délai de mise en œuvre du suivi du condamné en milieu ouvert**
  - ✓ Délai moyen entre la notification par le juge d'application des peines et la date du premier entretien avec un travailleur social

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Protection judiciaire de la jeunesse

### 1. Optimiser le parcours du jeune

- ✓ Taux de suivi éducatif continu auprès des mineurs incarcérés : nombre de places en quartiers mineurs faisant l'objet d'une prise en charge éducative continue / nombre total de places occupées en quartiers mineurs
- ✓ Délais moyens de prise en charge des mesures judiciaires
- ✓ Pourcentage de départements ayant mis en place un dispositif d'accueil d'urgence
- ✓ Taux de pluridisciplinarité des services et établissements (secteur public)

### 2. Contribuer, par l'investigation, à la qualité de la décision judiciaire

- ✓ Taux de suivi par les magistrats des préconisations de la protection judiciaire de la jeunesse formulées dans le cadre des investigations : nombre d'investigations ayant donné lieu à une décision conforme du magistrat / nombre total d'investigations
- ✓ Indice de qualité des mesures d'investigation réalisées par la protection judiciaire de la jeunesse (secteur public et secteur associatif habilité) : Nombre de réponses de magistrats satisfaits sur nombre total de réponses de magistrats

### 3. Optimiser l'emploi des moyens humains, financiers et matériels

- ✓ Taux d'occupation des établissements
- ✓ Taux d'activité par catégorie de personnel pour chaque type de mesure (secteur public)
- ✓ Coût complet des mesures judiciaires par journée ou par acte (secteurs public et associatif habilité)

### 4. Contribuer à la protection de l'enfance en danger

- ✓ Taux d'évolution favorable de la situation des mineurs en danger (secteur public) : nombre de mesures prononcées au titre de l'assistance éducative confiées à la protection judiciaire de la jeunesse qui ne sont pas renouvelées ou qui sont suivies d'une décision fondée sur des motifs moins graves / total des mesures d'assistance éducative

### 5. Favoriser par l'action éducative l'intégration sociale, l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes sous mandat judiciaire

- ✓ Taux d'inscription dans les dispositifs de droit commun en fin de mesure

### 6. Prévenir la réitération et la récidive

- ✓ Part des jeunes pris en charge au pénal qui n'ont ni récidivé ni réitéré dans l'année qui suit la clôture de la mesure

### 7. Répondre à un besoin de justice ou de réparation envers les victimes et la société

- ✓ Part des jeunes pris en charge au pénal pour lesquels une démarche envers la victime ou la société a été mise en œuvre

## Accès au droit et à la justice

### 1. Améliorer le délai de traitement des admissions à l'aide juridictionnelle

- ✓ Délai moyen national de traitement des demandes d'admissions à l'aide juridictionnelle.
- ✓ Pourcentage de bureaux d'aide juridictionnelle dont le délai moyen d'instruction est supérieur à deux mois.

### 2. Maîtriser les coûts de gestion d'un dossier d'aide juridictionnelle

- ✓ Dépense de traitement d'une décision d'aide juridictionnelle par le bureau d'aide juridictionnelle.

### 3. Développer une réponse de qualité aux besoins d'information juridique des citoyens dans les Maisons de Justice et du Droit et dans les dispositifs mis en place par les Conseils départementaux d'accès au droit (CDAD)

- ✓ Enquête de satisfaction : pourcentage de personnes se déclarant satisfaites de l'accueil ; pourcentage de personnes se déclarant satisfaites de la qualité du service
- ✓ Nombre de personnes accueillies et informées ayant accès aux permanences juridiques organisées par les CDAD / population couverte par les CDAD

### 4. Rendre rapidement des décisions d'indemnisation des victimes d'infractions

- ✓ Durée moyenne de traitement des requêtes des commissions d'indemnisations des victimes d'infraction

### 5. Développer l'efficacité des dispositifs permettant la défense et l'indemnisation des victimes

- ✓ Indice de satisfaction des victimes d'infractions.

### 6. Développer l'assistance aux victimes par le réseau spécialisé d'associations d'aide aux victimes

- ✓ Evolution N/N-1 du nombre de victimes accueillies par les associations et du nombre de dossiers suivis par les associations.
- ✓ Coût par victime appelante, écoutée et orientée au Numéro National d'aide aux victimes, géré par l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM).

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés

1. Prendre rapidement les textes d'application nécessaires pour l'adaptation du droit à l'évolution de la société
  - ✓ Taux de publication des décrets d'application des lois
2. Assurer une réduction maximale du délai moyen d'affectation sur les postes de l'administration centrale ouverts au recrutement dans les programmes
  - ✓ Délai moyen d'affectation d'un agent par type de recrutement : recrutements contractuels ; mobilité interne ; activité en détachement
3. Assurer une gestion efficiente des personnels
  - ✓ Dépense moyenne de gestion par agent
4. Optimiser la gestion des projets immobiliers
  - ✓ Dépassement de la durée de livraison des opérations pour les opérations livrées dans l'année, en valeur absolue et en pourcentage
  - ✓ Coût du m<sup>2</sup> judiciaire et pénitentiaire construit et rénové
  - ✓ Dépassement du coût pour les opérations livrées dans l'année, en valeur absolue et en pourcentage
5. Optimiser la gestion logistique des services centraux
  - ✓ Dépense de soutien logistique par agent d'administration centrale
6. Optimiser la gestion des grands projets informatiques
  - ✓ Pourcentage de respect de la durée de livraison des opérations (supérieures à 1 Meuros) pour les opérations livrées dans l'année.
  - ✓ Pourcentage de dépassement du coût contractuel, pour les projets d'un montant supérieur à 3 Meuros

## Médias

### Presse

1. Contribuer au développement de l'Agence France Presse
  - ✓ Pénétration commerciale par zone géographique (nombre de clients)
2. Veiller à l'efficacité de la gestion de l'Agence France Presse
  - ✓ Résultat net de l'Agence France Presse
  - ✓ Excédent brut d'exploitation de l'Agence France Presse
3. Contribuer au développement de la diffusion de la presse
  - ✓ Diffusion des titres les plus aidés
  - ✓ Diffusion des titres aidés à faibles ressources publicitaires et de petites annonces
4. Veiller au maintien du pluralisme de la presse
  - ✓ Indicateur en construction

## Chaîne française d'information internationale

1. Etendre la zone de distribution de la chaîne française d'information internationale
  - ✓ Nombre de foyers couverts par la diffusion du signal sur les régions cibles
2. Développer la reprise des programmes de la chaîne française d'information internationale par les chaînes de télévisions étrangères
  - ✓ Montant de droits audiovisuels cédés par la chaîne française d'information internationale aux télévisions étrangères
3. Gérer efficacement les fonds publics
  - ✓ Part de la masse salariale dans le budget total

## Outre-mer

### Emploi outre-mer

1. Encourager les jeunes à la création de leur propre emploi par la création d'entreprises durables
  - ✓ Taux de survie des entreprises après 3 ans
2. Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi
  - ✓ Pourcentage des publics prioritaires qui bénéficient, 6 mois après la sortie de la mesure, d'une solution durable au regard de l'emploi.

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

- ✓ Part des publics prioritaires demandeurs d'emploi de longue durée dans les bénéficiaires des contrats aidés CES, CEC, CAE non marchand et CAE marchand mis en œuvre par le ministère de l'outre-mer
  - ✓ Part des publics prioritaires allocataires du RMI dans les bénéficiaires des contrats aidés CES, CEC, CAE non marchand et CAE marchand mis en œuvre par le ministère de l'outre-mer
- 3. Promouvoir le secteur marchand au sein des mesures aidées**
- ✓ Part de bénéficiaires de mesures aidées pour le secteur marchand sur le total de bénéficiaires de mesures aidées.
  - ✓ Pourcentage d'évolution du rapport entre les crédits des mesures d'aides à l'emploi du secteur marchand et les mesures d'aides à l'emploi du secteur non marchand.
- 4. Assurer la réussite du parcours de formation socio-éducative et professionnelle des volontaires du service militaire adapté (SMA)**
- ✓ Taux d'insertion des volontaires en fin de contrat.

## Conditions de vie outre-mer

- 1. Mieux répondre au besoin de logement social**
  - ✓ Taux de logements neufs livrés dans un délai de trois ans
  - ✓ Taux de logements réhabilités dans un délai d'un an
- 2. Optimiser l'efficience des dispositifs favorisant la continuité territoriale**
  - ✓ Coût moyen du passeport mobilité par bénéficiaire corrigé de l'évolution du prix du pétrole (brent)
- 3. Offrir une couverture complémentaire maladie aux personnes disposant de faibles ressources**
  - ✓ Taux de recours à la Couverture Maladie Universelle complémentaire du fait de la majoration du plafond parmi les personnes éligibles

## Intégration et valorisation de l'outre-mer

- 1. Optimiser les procédures de notification des montants des dotations aux collectivités territoriales**
  - ✓ Délai de notification aux collectivités du montant des dotations prévues au titre de l'année
- 2. Optimiser la fonction juridique du ministère de l'outre-mer**
  - ✓ Taux de textes d'application des lois publiés dans les délais.
- 3. Garantir les moyens humains aux services (administration centrale et collectivités d'outre-mer) en assurant une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences performante.**
  - ✓ Délai moyen d'affectation sur les postes ouverts au recrutement en administration centrale et dans les collectivités d'outre-mer
- 4. Optimiser les processus de gestion**
  - ✓ Coût moyen de fonctionnement par agent

## Politique des territoires

### Stratégie en matière d'équipement

- 1. Accroître les suites données aux rapports ou expertises d'inspections**
  - ✓ Pourcentage des recommandations des inspections ou du Conseil général des Ponts et Chaussées (CGPC) ayant donné lieu à des suites dans un délai de 24 mois.
- 2. Améliorer la diffusion des éléments stratégiques, prospectifs et statistiques au public, aux pouvoirs publics, aux acteurs des politiques du ministère et du débat public.**
  - ✓ Taux de croissance du nombre de consultations des informations publiées.
  - ✓ Indice de satisfaction sur la pertinence des informations publiées
- 3. Assurer la présence à l'international et développer l'influence française dans les décisions communautaires dans les domaines de compétence du ministère**
  - ✓ Nombre d'échanges internationaux.
  - ✓ Nombre de textes - dont le ministère est chef de file - transposés dans l'année / (nombre de textes qui auraient dû être transposés avant l'année en cours et ne l'ont pas été + nombre de textes devant être transposés dans l'année en cours).
- 4. Faire du réseau scientifique et technique (RST) une référence scientifique et technique partagée**
  - ✓ Fiabilité des prévisions de trafic réalisées par les organismes du RST : pourcentage de tronçons autoroutiers mis en service depuis cinq années pour lesquels le trafic observé est compris dans une fourchette de -15% à +15% des prévisions initiales effectuées par le RST
- 5. S'assurer de l'adaptation de la formation aux demandes des employeurs**
  - ✓ Taux d'emploi après 6 mois des diplômés non fonctionnaires
  - ✓ Coût de formation par élève

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Aménagement, urbanisme et ingénierie publique

### 1. Promouvoir l'aménagement durable et solidaire des territoires

- ✓ Indice de perception par les acteurs concernés, de l'efficacité des interventions de l'État dans le domaine de la planification et de l'aménagement

### 2. Contribuer à une meilleure organisation de l'occupation de l'espace

- ✓ Nombre de logements autorisés chaque année dans les communes péri-urbaines (communes rurales en aires urbaines) couvertes par un Plan d'occupation des sols (POS), un Plan local d'urbanisme (PLU) ou une carte communale approuvé(e)s rapporté à la totalité des logements autorisés dans l'ensemble des communes péri-urbaines

### 3. Soutenir des pôles de développement d'intérêt national

- ✓ Effet de levier de l'investissement public au sein de ces pôles : montant de l'investissement privé généré par euro public investi
- ✓ Taux de création brute d'emplois au sein de ces pôles comparé au taux de création brute d'emplois dans les zones de référence associées à ces pôles
- ✓ Nombre de logements créés chaque année au sein de ces pôles

### 4. Assurer aux usagers et aux collectivités locales un service de qualité dans la délivrance des autorisations d'urbanisme

- ✓ Indicateur de respect des délais : Nombre de départements dont le taux de respect des délais pour l'instruction des permis de construire est supérieur à l'objectif fixé à 80% pour 2006 et majoré chaque année de 5%
- ✓ Indicateur de sécurité juridique : pourcentage d'annulation des actes instruits par les directions départementales de l'équipement (DDE) dans l'année, pour les permis de construire et les déclarations de travaux (nombre d'annulations rapporté au nombre de décisions des tribunaux administratifs prises la même année pour ce qui concerne les permis de construire et les déclarations de travaux instruits par les DDE)
- ✓ Taux de satisfaction des élus recueilli dans le cadre d'une grille d'appréciation qui identifiera des critères spécifiques à l'instruction des actes pour l'application du droit des sols

### 5. Apporter aux collectivités une assistance pour leur permettre d'exercer leurs compétences en privilégiant l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'aide aux petites communes

- ✓ Indicateur de satisfaction des élus pour les prestations de l'État en ingénierie d'appui territorial
- ✓ Pourcentage d'ETP consacrés aux interventions dans les communes répondant aux critères de l'Assistance technique de l'État au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire - ATESAT (décret 12-09-2002) par rapport au total d'ETP de l'ingénierie publique
- ✓ Part des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage au regard du total des missions d'ingénierie publique.

### 6. Apporter aux autres services de l'État, dans un cadre contractuel négocié, une assistance pour leur permettre de conduire leurs programmes immobiliers

- ✓ Coût des prestations des services de l'équipement rapporté au montant des travaux, en distinguant construction neuve et travaux d'entretien.

## Information géographique et cartographique

### 1. Garantir et améliorer la qualité des données géographiques et cartographiques

- ✓ Age des fonds cartographiques 1:25.000.
- ✓ Evaluation qualité

### 2. Etablir dans les délais et faire partager le Référentiel à Grande Echelle (RGE), dans une démarche partenariale

- ✓ Disponibilité des composantes du RGE.

### 3. Optimiser l'équilibre des sources de financement

- ✓ Respect de l'équilibre prévu de financement de l'Institut géographique national (IGN).
- ✓ Gains de productivité

### 4. Améliorer la visibilité du dispositif de formation et de recherche

- ✓ Taux de placement à 6 mois des étudiants civils.
- ✓ Nombre annuel moyen de publications par chercheur IGN.

## Tourisme

### 1. Augmenter la capacité des opérateurs du ministère chargé du tourisme à mobiliser des partenariats financiers

- ✓ Part du partenariat dans le financement de Maison de la France
- ✓ Montant des apports financiers des partenaires en valeur absolue
- ✓ Effet de levier induit par la subvention de l'État au G.I.P. ODIT- France sur d'autres sources de financement.
- ✓ Valorisation de l'offre collectée par Bourse Solidarité Vacances effectivement utilisée / subvention du ministère

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- chargé du tourisme.
2. **Attirer et fidéliser un nombre croissant de touristes étrangers susceptibles de contribuer à l'augmentation des recettes touristiques.**
    - ✓ Nombre de connexions au site "Franceguide.com"
    - ✓ Mesure des équivalents publicitaires des retombées presse et médias suscitées par l'action de Maison de la France à l'étranger.
  3. **Favoriser l'amélioration de l'offre touristique pour répondre aux attentes du marché et orienter la demande en accompagnant les démarches qualité**
    - ✓ Corrélation entre l'action sur l'offre et la satisfaction de la clientèle.
  4. **Permettre l'accès aux vacances de publics cibles en mobilisant les différents partenaires**
    - ✓ Dans le cadre du programme de consolidation des hébergements de tourisme social : Effet de levier induit par le financement conjoint du ministère chargé du tourisme sur les différentes sources de financements publics et privés.

## Aménagement du territoire

1. **Favoriser la compétitivité et la création d'emplois dans les territoires**
  - ✓ Ecart des taux d'évolution d'offres d'emploi entre les zones PAT Industrie (Prime d'aménagement du territoire) sur lesquelles un projet a été récemment primé et l'ensemble du territoire national
  - ✓ Taux de réalisation des emplois effectivement créés par les entreprises bénéficiaires de la PAT
  - ✓ Pourcentage des dossiers de demande PAT pour lesquels le délai d'instruction est inférieur à 90 jours
  - ✓ Part de la PAT attribuée aux pôles de compétitivité
2. **Favoriser les projets d'implantation et de développement d'entreprises internationalement mobiles.**
  - ✓ Montant des investissements prévus associés à des concrétisations de projets internationalement mobiles.
  - ✓ Montant des investissements prévus / montant de la subvention
3. **Assurer l'égal accès des populations aux services de proximité et aux technologies de l'information et de la communication (TIC)**
  - ✓ Nombre de projets de mutualisation d'équipements ou de prestations soutenus par les contrats territoriaux / nombre total de projets réalisés chaque année dans les contrats territoriaux
  - ✓ Population des communes n'ayant pas accès à la téléphonie mobile
  - ✓ Population des communes non desservies par le haut débit
  - ✓ Nombre de communes en zone de revitalisation rurale mettant en œuvre des technologies alternatives en matière de TIC / nombre total de communes mettant en œuvre des technologies alternatives
4. **Favoriser les projets structurants intercommunaux dans le cadre des politiques contractuelles et des fonds structurels européens**
  - ✓ Montant des dépenses d'ingénierie territoriale par rapport au volume total des dépenses programmées chaque année dans le cadre des contrats territoriaux
  - ✓ Part des projets structurants intercommunaux financée par des fonds structurels
5. **Soutenir la mise en œuvre des grands programmes interministériels d'aménagement du territoire**
  - ✓ Pourcentage d'opérations pour lesquelles les délais de réalisation prévus sont respectés.
6. **Aider à concevoir l'action publique en matière d'aménagement du territoire**
  - ✓ Evolution du nombre de pages et de fichiers visités et téléchargés sur le site de l'observatoire des territoires
  - ✓ Nombre de citations de rapports de la DATAR dans la presse et les rapports officiels
7. **Améliorer l'organisation des acteurs économiques en montagne**
  - ✓ Part des actions relatives à la structuration de l'offre touristique dans les programmations annuelles des conventions interrégionales de massifs

## Interventions territoriales de l'État

1. **Améliorer l'efficacité et la sécurité du transport fluvial ainsi que l'intermodalité voie fluviale/voie ferrée, en préservant la biodiversité de la bande rhénane.**
  - ✓ Part du rail dans le pré-acheminement et le post-acheminement des conteneurs sur les plates-formes tri modales des ports alsaciens
2. **Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne**
  - ✓ Pourcentage de stations de mesure dépassant la limite de 50 mg/l en nitrates
3. **Réduire les dommages par l'amélioration des mesures de sauvegarde au plus près des populations exposées (Plan Loire grandeur nature)**
  - ✓ Nombre et pourcentage de communes couvertes par un plan communal de sauvegarde (au sens de la loi de modernisation de la sécurité civile) par rapport au nombre total de communes situées en zone inondable

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

4. **Aider la Corse à surmonter les handicaps naturels que constituent son relief et son insularité, et résorber son déficit en équipements et services collectifs**
  - ✓ Evolution des délais de réalisation des projets par rapport aux prévisions
5. **Dynamiser la récolte forestière et améliorer la valorisation optimale du bois et de ses coproduits (régions Limousin et Auvergne)**
  - ✓ Evolution de la valeur ajoutée de la branche « exploitation forestière et première transformation du bois »
6. **Préserver la biodiversité, les habitats et réhabiliter le caractère de zone humide du Marais poitevin**
  - ✓ Surface des prairies dans la zone du marais poitevin
7. **Réduire les dommages par l'amélioration des ouvrages et des dispositifs de prévention dans une approche de développement durable (plan Durance multi-usages)**
  - ✓ Montant des subventions relatives à des projets de prévention des inondations (opérations engagées ou soldées dans l'année) ramené au nombre d'habitants résidant en zone inondable et ayant bénéficié d'une baisse d'aléa significative dans le bassin hydrographique de la Durance.
8. **Améliorer la prise en charge sociale des demandeurs d'asile en Rhône-Alpes**
  - ✓ Nombre de demandeurs d'asile « Rhône-Alpes » hébergés en CADA ou en AUDRA rapporté au nombre total de demandeurs d'asile hébergés en Rhône-Alpes.

## Recherche et enseignement supérieur

### Formations supérieures et recherche universitaire

1. **Répondre aux besoins de qualification supérieure**
  - ✓ Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
  - ✓ Insertion des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale : dans un emploi, toute catégorie confondue ; dont en CDI
2. **Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation**
  - ✓ Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'assurance qualité validé par une instance externe reconnue dans les trois domaines suivants : politique de formation, politique scientifique, management
  - ✓ Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les néo-bacheliers techniques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur
  - ✓ Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur
  - ✓ Pourcentage de licences obtenues en 3 ans
3. **Maîtriser l'offre de formation**
  - ✓ Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
  - ✓ Nombre de regroupements d'écoles d'ingénieurs
  - ✓ Part des mentions à faibles effectifs (L et M)
4. **Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie**
  - ✓ Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés
  - ✓ Nombre de validations des acquis de l'expérience (VAE) dans les universités et au CNAM
  - ✓ Taux des titulaires d'un diplôme par VAE ayant amélioré leur situation professionnelle (retour à l'emploi...)
5. **Accroître l'attractivité internationale de l'offre française et son intégration dans le système européen et mondial**
  - ✓ Pourcentage d'étudiants français poursuivant leurs études dans d'autres pays de l'OCDE ; Pourcentage d'étudiants originaires des pays de l'OCDE dans l'effectif total d'étudiants en France
  - ✓ Part des étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
  - ✓ Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master
  - ✓ Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D
6. **Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**
  - ✓ Mesure de la disponibilité des places de bibliothèque
  - ✓ Taux des documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés
7. **Optimiser l'évolution et la gestion du patrimoine immobilier**
  - ✓ Taux d'occupation des locaux
8. **Développer la réalisation de prestations de services par les universités**
  - ✓ Montant des ressources propres procurées par les prestations de services ; Part des ressources propres sur les recettes de fonctionnement
9. **Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**
  - ✓ Production scientifique des opérateurs du programme : Part d'articles publiés en France, Union Européenne et OCDE par les opérateurs du programme
  - ✓ Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

<b>Mission</b>
<b>Programme</b>
N°. Objectif ✓ Indicateur

#### **10. Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire**

- ✓ Réactivité scientifique des opérateurs du programme : Part des publications des laboratoires universitaires par domaine prioritaire (sciences du vivant, STIC)

#### **11. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

- ✓ Efficacité de la politique de valorisation : Produit des redevances sur brevets et licences sur les dépenses liées aux frais de propriété
- ✓ Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources totales "recherche" des opérateurs du programme
- ✓ Intensité du partenariat avec les entreprises

#### **12. Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**

- ✓ Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

#### **13. Participer à la construction de l'espace européen de la recherche**

- ✓ Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
- ✓ Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de la R&D de l'Union européenne
- ✓ Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme

### **Vie étudiante**

#### **1. Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur**

- ✓ Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale
- ✓ Evolution de la représentation des origines socioprofessionnelles des étudiants selon le niveau de formation
- ✓ Taux de réussite des boursiers par rapport aux non boursiers par niveau : licence, master
- ✓ Taux de paiement des bourses pour les mois de novembre et de décembre

#### **2. Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**

- ✓ Répartition de la couverture des besoins en logements
- ✓ Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration
- ✓ Coût de fonctionnement par repas. Coût de fonctionnement par lit

#### **3. Développer la prévention dans le domaine de la santé**

- ✓ Taux d'étudiants de 1er cycle ayant passé un contrôle médical

#### **4. Encourager l'engagement des étudiants**

- ✓ Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...)

### **Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires**

#### **1. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

- ✓ Production scientifique des opérateurs du programme : part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, de l'Union européenne et du monde
- ✓ Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme : indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme

#### **2. Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique**

- ✓ Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme : part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires

#### **3. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

- ✓ Efficacité de la politique de valorisation : part des opérateurs du programme dans la production française et européenne de brevets
- ✓ Efficience de la politique de valorisation : part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (EPST et autres établissements).
- ✓ Intensité du partenariat avec les entreprises : part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programmes (pour les EPST et pour les autres établissements)

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

#### 4. Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

- ✓ Attractivité des opérateurs du programme : proportion d'étrangers parmi les chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

#### 5. Participer à la construction de l'espace européen de la recherche

- ✓ Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)
- ✓ Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme
- ✓ Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)

### Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

#### 1. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- ✓ Production scientifique des opérateurs du programme : part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, de l'Union européenne et du monde
- ✓ Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme : indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme

#### 2. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- ✓ Efficacité de la politique de valorisation : part des opérateurs du programme dans la production française et européenne de brevets
- ✓ Efficience de la politique de valorisation : produits des redevances sur brevets, certificats d'obtention végétale (COV) et logiciels et licences /dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle
- ✓ Intensité du partenariat avec les entreprises : part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme (pour les EPST et pour les autres établissements)

#### 3. Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

- ✓ Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.

#### 4. Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

- ✓ Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud : nombre d'accords de partenariat (conventions) signés avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud
- ✓ Part des co-publications avec des partenaires de pays du Sud dans les articles des opérateurs du programme

#### 5. Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche

- ✓ Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)
- ✓ Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)
- ✓ Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

### Recherche spatiale

#### 1. Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiale française

- ✓ Indicateur de production scientifique : part française des publications de référence internationale liées à la recherche spatiale dans la production de l'Union européenne et du monde
- ✓ Indicateur de reconnaissance scientifique : indice de citation à deux ans des publications françaises dans le domaine de la recherche spatiale
- ✓ Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements sur les cinq dernières années

#### 2. Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable

- ✓ Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.
- ✓ Chiffre d'affaires annuel engendré par Ariane 5 rapporté à la masse totale Equivalent géostationnary orbit (GTO) lancée par Ariane 5 la même année

#### 3. Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial

- ✓ Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française.
- ✓ Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 4. Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société**
  - ✓ Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme
  - ✓ Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.
- 5. Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française**
  - ✓ Montant des ressources d'origine communautaire sur le total des ressources du centre national d'études spatiales (CNES)

## Orientation et pilotage de la recherche

- 1. Orienter l'effort public de recherche et développement technologique vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale**
  - ✓ Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication - STIC)
  - ✓ Proportion d'allocations de recherche et des conventions CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche) attribuées dans chacun des domaines prioritaires (sciences du vivant et STIC).
- 2. Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la diffusion de l'innovation technologique**
  - ✓ Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.
  - ✓ Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.
- 3. Développer l'évaluation dans la recherche publique toutes structures confondues (EPST, EPIC et recherche universitaire)**
  - ✓ Indicateur d'évaluation des laboratoires.
  - ✓ Indicateur d'évaluation de l'activité de recherche.
- 4. Préparer par la recherche les viviers de compétences scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche et de l'économie de demain**
  - ✓ Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus dans les principales disciplines et pourcentage des doctorants CIFRE soutenant leur thèse en trois ans au plus
  - ✓ Indicateur d'insertion professionnelle : proportion de docteurs allocataires et docteurs CIFRE insérés professionnellement (CDI+CDD) 3 ans après leur thèse ; proportion de techniciens CORTECHS (conventions de formation par la recherche des techniciens supérieurs) insérés professionnellement (CDI+CDD) 6 mois après la fin de la convention ANVAR/entreprise
- 5. Renforcer les liens entre la science et la société**
  - ✓ Qualité de l'image de la science dans l'opinion.
- 6. Accroître la mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur et l'entreprise**
  - ✓ Pourcentage de chercheurs ayant rejoint ou arrivant de l'enseignement supérieur ou de l'entreprise, dans l'année
- 7. Accroître l'effort de R&D des entreprises**
  - ✓ Dépense totale de R&D des entreprises (DIRDE) sur coût total du crédit d'impôt-recherche (CIR)
  - ✓ Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en % du PIB exprimé par le rapport dépenses intérieures de R&D des entreprises sur PIB (DIRDE/ PIB)
- 8. Développer le financement de la recherche sur projets**
  - ✓ Pourcentage de projets ANR (Agence nationale pour la recherche) dont le montant est supérieur à 1M€
  - ✓ Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)
  - ✓ Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD)

## Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

- 1. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**
  - ✓ Production scientifique des établissements du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN), exprimée par la part des publications de référence internationale des établissements du programme concernés, pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités
  - ✓ Reconnaissance scientifique des établissements du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN), exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les établissements du programme concernés, pour l'ensemble des disciplines relevant de leurs activités
  - ✓ Taux de succès des participations des établissements du programme au niveau européen (instituts de recherche : INERIS, IRSN), exprimé par la part de projets de recherche présentés par les établissements et financés par l'Union européenne

Mission
Programme
N°. Objectif
✓ Indicateur

- ✓ Taux de coordination des établissements du programme au niveau européen (instituts de recherche : INERIS, IRSN), exprimé par la part de projets financés par l'Union européenne dont les établissements sont coordinateurs
  - ✓ Ouverture européenne (agences de programmation : AFSSE, ADEME, MEDD), exprimée par le pourcentage de programmes faisant l'objet d'une collaboration formalisée avec au moins un pays européen en ce qui concerne la valorisation des résultats ou la coordination des appels à propositions
- 2. Mettre à disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**
- ✓ Synergie expertise/recherche, exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'institut
- 3. Développer et diffuser les connaissances scientifiques et technologiques dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**
- ✓ Effet de levier des budgets incitatifs, exprimé par le montant des dépenses de recherche et de développement (R&D) engagés par les entreprises sur des projets communs avec l'ADEME divisé par le montant total des aides de R&D attribué par l'ADEME x 100

## Recherche dans le domaine de l'énergie

- 1. Accroître, par la recherche, la compétitivité de l'énergie nucléaire**
  - ✓ Mesure de la qualité de service à la filière : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur le volet «optimisation et évolution de l'outil » (commissariat à l'énergie atomique - CEA).
  - ✓ Mesure de la qualité des travaux à travers l'intérêt affiché par les industriels cofinanceurs : Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet "optimisation et évolution de l'outil industriel" (CEA).
- 2. Apporter des solutions techniques efficaces et acceptables en matière de déchets nucléaires, maîtriser l'impact des activités nucléaires en assurant l'avancement nominal des travaux de démantèlement**
  - ✓ Mesure de la qualité de service à la filière : Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur le volet « déchets radioactifs et maîtrise de l'impact des activités nucléaires » (CEA).
- 3. Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique**
  - ✓ Mesure de la qualité des travaux du CEA et de l'IFP et de leur impact auprès des industriels : nombre de brevets CEA et IFP déposés dans le domaine des NTE et part de ces brevets faisant l'objet de licences transférées à l'industrie
  - ✓ Mesure de l'effet de levier des crédits incitatifs alloués par l'ADEME en faveur de la R&D dans l'industrie dans les secteurs des NTE et URE : montant des crédits engagés par l'industrie rapporté au montant des crédits engagés par l'ADEME dans des projets communs de recherche en matière de NTE et d'URE (utilisation rationnelle de l'énergie)
- 4. Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières**
  - ✓ Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Montant de la participation des industriels au financement de l'IFP hors NTE (facturations associées aux prestations de service et à la recherche collaborative) rapporté aux charges directes correspondantes, hors dividendes.
- 5. Assurer l'efficience de la recherche dans le domaine de l'énergie**
  - ✓ Mesure de l'efficience de la recherche : Produit des redevances sur brevets / charges directes correspondantes, dans le domaine des NTE (CEA et IFP), d'une part, et hors NTE (IFP), d'autre part.
  - ✓ Mesure de l'efficience de la gestion des brevets : Montant de redevances et licences IFP hors NTE / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense)

## Recherche industrielle

- 1. Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité**
  - ✓ Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par le FCE (fond de compétitivité des entreprises) dans le cadre des pôles de compétitivité entre l'année n-4 et n-1 rapportée au montant des aides versées en année n-3
  - ✓ Proportion des aides du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux pôles de compétitivité (en autorisations d'engagements)
- 2. Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base**
  - ✓ Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets)
  - ✓ Part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la recherche par les écoles (subventions + ressources propres dont contrats de recherche)
- 3. Augmenter la part des entreprises technologiquement innovantes dans la production nationale**
  - ✓ Chiffre d'affaires cumulé généré par l'innovation ramené au montant de l'aide
  - ✓ Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles et le taux moyen de survie des entreprises industrielles

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 4. Développer l'efficience dans la gestion des aides à l'innovation**
  - ✓ Frais de gestion de l'ANVAR rapportés au montant des aides versées par l'ANVAR
  - ✓ Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par l'ANVAR en année n-7 (en cours de définition)
  - ✓ Taux de remboursement des aides accordées par le Réseau de recherche des technologies pétrolières et gazières (RTPG)
  - ✓ Part des aides donnant lieu à un retour au sein de l'enveloppe des aides attribuées par l'ANVAR
- 5. Former les docteurs dont les entreprises ont besoin**
  - ✓ Part des docteurs, formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel six mois après l'obtention de leur diplôme
  - ✓ Evolution du ratio ressources propres sur ressources totales des écoles du programme
- 6. Accroître la part des entreprises dans la dépense intérieure en R&D (recherche et développement), notamment sur les secteurs stratégiques**
  - ✓ Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises - FCE (en autorisation d'engagement)
  - ✓ Proportion d'aides de R&D consacrées aux secteurs stratégiques
  - ✓ Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche (ANR) attribuées aux entreprises (en autorisation d'engagement)

### Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

- 1. Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat**
  - ✓ Effet de levier des crédits incitatifs
  - ✓ Part des contrats de recherche dans les recettes totales des organismes.
- 2. Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires**
  - ✓ Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.
- 3. Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international**
  - ✓ Nombre d'articles publiés dans les revues internationales par chercheur
- 4. Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques**
  - ✓ Effet de levier de l'aide publique.
- 5. Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique**
  - ✓ Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en œuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.

### Recherche duale (civile et militaire)

- 1. Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile**
  - ✓ Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.
  - ✓ Part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale
- 2. Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**
  - ✓ Part de publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne, et mondiale en matière de recherche duale
  - ✓ Indice de citation des publications issues des recherches financées
- 3. Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité**
  - ✓ Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

### Recherche culturelle et culture scientifique

- 1. Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international**
  - ✓ Rapport entre le nombre de publications scientifiques de rang A et le nombre de chercheurs (en ETP) du programme
  - ✓ Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche dans les domaines du patrimoine et de la création
- 2. Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère**
  - ✓ Part des crédits destinés à des projets de recherche menés en coopération avec des institutions européennes ou soutenus par des fonds de la communauté européenne par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche
- 3. Promouvoir la recherche culturelle et la culture scientifique et technique auprès du public le plus large**
  - ✓ Nombre de visites des bases de données et des collections en ligne dans les domaines suivants : patrimoines ; création
  - ✓ Taux d'évolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne d'une année sur l'autre
  - ✓ Evolution du nombre annuel de visiteurs physiques de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) et du Palais de la découverte

**Mission****Programme****N°. Objectif**

✓ Indicateur

- ✓ Evolution du nombre annuel de visiteurs virtuels de la CSI et du Palais de la découverte
- ✓ Temps de connexion aux sites de la CSI et du Palais de la découverte
- ✓ Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à huit sur dix à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite
- 4. Améliorer la part des ressources propres des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique**
  - ✓ Part des ressources propres dans le budget de la CSI et du Palais de la découverte (billetterie, partenariats et recettes commerciales)

**Enseignement supérieur et recherche agricoles**

- 1. Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international**
  - ✓ Taux d'insertion des étudiants à 3 mois.
- 2. Organiser la formation dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**
  - ✓ Dépense moyenne de formation par catégorie de formés
- 3. Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques**
  - ✓ Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques

**Régimes sociaux et de retraite****Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres**

- 1. Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif d'efficacité de gestion**
  - ✓ Pourcentage d'allocations de congé de fin d'activité (CFA) payées aux retraités suivant la date du premier paiement dû : au jour du paiement ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance
  - ✓ Pourcentage de jeunes conducteurs embauchés grâce au CFA / recrutements totaux
- 2. Compenser le déséquilibre démographique du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion**
  - ✓ Dépenses de gestion pour un euro de prestations servies
  - ✓ Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite
  - ✓ Pourcentage de pensions payées aux retraités suivant la date du premier paiement dû : au jour du paiement ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance
  - ✓ Taux de récupération des "indus"

**Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

- 1. Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier**
  - ✓ Pourcentage de pensions payées aux marins suivant la date du premier paiement dû : dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance
  - ✓ Délai moyen de traitement d'une feuille de soins "papier"
  - ✓ Délai moyen de traitement des aides financières individuelles versées aux marins et à leurs familles (secours)
- 2. Optimiser le taux de recouvrement des cotisations**
  - ✓ Taux de recouvrement "global", à 3 mois et un an
  - ✓ Taux de recouvrement "amiable" (sans action contentieuse)
- 3. Stabiliser la part des coûts de gestion dans la dépense totale**
  - ✓ Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite
  - ✓ Dépenses de gestion pour un euro de prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail-maladies professionnelles, action sanitaire et sociale

**Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers**

- 1. Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier**
  - ✓ Pourcentage de pensions payées aux retraités suivant la date du premier paiement dû : au jour du paiement ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 2. Optimiser le taux de recouvrement
  - ✓ Taux de récupération des "indus" et trop versés
- 3. Limiter la part des coûts de gestion dans la dépense totale
  - ✓ Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite
  - ✓ Coût global de la gestion administrative pour un euro de prestations servies

## Relations avec les collectivités territoriales

### Concours financiers aux communes et groupements de communes

- 1. Promouvoir les projets de développement local
  - ✓ Evolution du volume des investissements des collectivités territoriales réalisés grâce aux subventions DGE ou DDR, comparée à l'évolution moyenne du taux de FBCF des administrations publiques qui sert de référence pour indexer la DGE (article L.2334-32 CGCT).
  - ✓ Pourcentage de projets bénéficiant d'un taux de subvention compris entre 25% et 35%.

### Concours financiers aux départements

- 1. Promouvoir les investissements des départements
  - ✓ Evolution du volume des investissements des départements réalisés grâce aux subventions au titre de la seconde part de la DGE comparée à l'évolution moyenne du taux de FBCF des administrations publiques qui sert de référence pour indexer la DGE (article L.2334-32 CGCT).

### Concours financiers aux régions

### Concours spécifiques et administration

- 1. Soutenir un rétablissement rapide des collectivités déstabilisées par des circonstances exceptionnelles
  - ✓ Délai de réalisation des opérations engagées : délai moyen de réalisation des opérations achevées dans l'année ; pourcentage des opérations achevées dans le délai de cinq ans
- 2. Réduire les délais d'élaboration des textes d'application relevant de la responsabilité de la direction générale des collectivités locales (DGCL)
  - ✓ Délais réels de parution des textes réglementaires relevant de la responsabilité de la DGCL.
- 3. Garantir une gestion des dotations adaptée aux contraintes des collectivités locales
  - ✓ Nombre, montant moyen et volume total (en % de la DGF) des rectifications opérées en cours d'année
  - ✓ Nombre de rectifications liées à la prise en compte d'une donnée erronée dans les calculs (pour les principaux critères de répartition utilisés).
  - ✓ Dates de communication des dotations : date de mise en ligne de la part forfaitaire de la DGF ; date de mise en ligne de la part péréquation de la DGF
- 4. Améliorer l'information des collectivités territoriales et de l'administration territoriale sur la décentralisation
  - ✓ Réponses aux élus locaux et pouvoirs publics (Parlement, Cour des comptes...) : taux et délai de réponse
  - ✓ Nombre de visites supérieures à une minute sur les sites intranet et Internet de la DGCL.

## Remboursements et dégrèvements

### Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

- 1. Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible
  - ✓ Taux d'usagers percevant leur remboursement de crédit TVA dans les trente jours qui suivent leur demande
  - ✓ Taux de réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu traitées dans le délai d'un mois

### Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

- 1. Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible
  - ✓ Taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai d'un mois

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Santé

### Santé publique et prévention

1. **Rédiger et publier dans les meilleurs délais les textes d'application des lois et de transposition de directives européennes**
  - ✓ Nombre et pourcentage de textes d'application publiés rapporté au nombre total de textes à publier
2. **Accroître l'implication des citoyens dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique de santé publique**
  - ✓ Taux de participation des associations aux instances où elles doivent participer
  - ✓ Proportion des associations subventionnées dont les activités ont fait l'objet d'une évaluation
3. **Améliorer la connaissance de l'état de santé de la population en réduisant les délais de transmission à l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) des certificats de décès**
  - ✓ Délai moyen de traitement des certificats de décès.
4. **Réduire la prévalence des pratiques addictives**
  - ✓ Consommation annuelle d'alcool par habitant de plus de 15 ans.
  - ✓ Pourcentage de la prévalence du tabagisme quotidien dans la population (par sexe ; pour les jeunes)
  - ✓ Prévalence de la consommation régulière de cannabis chez les jeunes scolarisés de 17 ans
5. **Réduire l'exposition des populations à certains risques environnementaux**
  - ✓ Rendement du dépistage du saturnisme chez les enfants mineurs
  - ✓ Nombre de cas d'exposition au monoxyde de carbone
6. **Renforcer l'adoption de comportements de prévention du VIH/SIDA**
  - ✓ Pourcentage des jeunes de 15 à 26 ans ayant utilisé un préservatif lors de leur premier rapport.
  - ✓ Pourcentage des jeunes de 18 à 24 ans ayant utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport.
  - ✓ Taux de reconnaissance des campagnes de prévention SIDA par les publics cibles
7. **Améliorer le dépistage organisé du cancer du sein**
  - ✓ Taux de participation au dépistage du cancer du sein dans la population cible
  - ✓ Coût unitaire du dépistage du cancer du sein.
  - ✓ Pour la classe d'âge 50-74 ans, nombre de mammographies de dépistage organisé par rapport au nombre de mammographies de dépistage individuel et de dépistage organisé.
  - ✓ Indicateur sur la ventilation en % des dépenses du plan cancer par nature par rapport aux objectifs initiaux du plan (en construction)
  - ✓ Indicateur sur la fonction de coordination de l'Institut national du cancer (INCa)

### Offre de soins et qualité du système de soins

1. **Optimiser le pilotage de l'offre de soins**
  - ✓ Taux d'atteinte des objectifs nationaux figurant dans les contrats passés entre l'État et les Agences régionales d'hospitalisation (ARH)
2. **Améliorer l'impact de l'évaluation du système de santé**
  - ✓ Taux de recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) suivies
3. **Répondre aux besoins de formation des étudiants en médecine**
  - ✓ Taux de satisfaction, mesuré à un an et à dix ans après la fin des études, relatif aux diverses modalités de stages extrahospitaliers de troisième cycle (année recherche, autres stages d'internat extrahospitaliers, stages chez le praticien)

### Drogue et toxicomanie

1. **Mobiliser l'ensemble des administrations et partenaires autour des objectifs du plan**
  - ✓ Prise en compte des objectifs opérationnels du plan gouvernemental dans les stratégies de chaque ministère et de leurs services déconcentrés à travers la mise en œuvre des instructions nationales
2. **Renforcer la cohérence de la politique publique au niveau central et territorial**
  - ✓ Degré d'articulation du plan quinquennal et des plans départementaux avec les autres dispositifs nationaux et locaux
  - ✓ Effet levier des financements de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILD) : capacité de la MILD à susciter des financements additionnels
3. **Améliorer la pertinence des dispositifs expérimentaux d'intervention**
  - ✓ Nombre de reprises de dispositifs expérimentaux jugés pertinents par d'autres administrations et partenaires.

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

#### 4. Améliorer la pertinence des échanges internationaux en matière de lutte contre les drogues

- ✓ Pertinence des actions coordonnées d'assistance technique dans les zones géographiques prioritaires, mesurée par le taux de reprise des projets par les États, les organisations internationales, etc...

## Sécurité

### Police nationale

#### 1. Réduire la délinquance générale

- ✓ Nombre de crimes et délits constatés en zone Police (évolution en % et en nombre)
- ✓ Taux d'élucidation global en zone police

#### 2. Réduire la délinquance de voie publique

- ✓ Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique en zone Police (évolution en % et en nombre)

#### 3. Réduire le nombre d'accidents/tués/blessés

- ✓ Nombre d'accidents/tués/blessés (évolution en % et en nombre)

#### 4. Optimiser l'emploi des forces mobiles

- ✓ Taux d'emploi des CRS en Ordre Public
- ✓ Taux d'emploi des CRS en Sécurité Publique
- ✓ Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre

#### 5. Adapter la présence sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance

- ✓ Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de la voie publique
- ✓ Taux de criminalité de voie publique
- ✓ Corrélation temporelle entre la présence policière sur la voie publique et le taux de délinquance

#### 6. Assurer et garantir un même niveau de sécurité dans tous les espaces

- ✓ Taux d'intervention réalisé dans un délai supérieur à deux fois le délai moyen
- ✓ Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service

#### 7. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

- ✓ Taux de dépistage positif d'alcoolémie
- ✓ Taux de dépistage positif de produits stupéfiants
- ✓ Taux d'infractions vitesse par heure de fonctionnement des systèmes embarqués de contrôle automatisé
- ✓ Taux d'infractions vitesse par heure personnel hors systèmes embarqués de contrôle automatisé

#### 8. Contribuer à l'amélioration des reconduites à la frontière

- ✓ Coût moyen d'une rétention en centre de rétention administrative (CRA) police
- ✓ Nombre d'éloignements effectifs en métropole
- ✓ Taux de remise en liberté de personnes placées en rétention administrative par le juge des libertés et de la détention (JLD) pour vice de procédure imputable aux services de police

#### 9. Améliorer la lutte contre l'immigration irrégulière organisée

- ✓ Nombre d'interpellations d'aideants

#### 10. Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits

- ✓ Taux d'élucidation des grandes catégories de la délinquance
- ✓ Taux d'élucidation de délinquance de voie publique

#### 11. Optimiser l'emploi des moyens et des personnels

- ✓ Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires
- ✓ Pourcentage de policiers affectés en zone couverte par ACROPOL
- ✓ Taux de disponibilité des véhicules ; Taux d'immobilisation des véhicules de police ; Taux d'indisponibilité des véhicules de police
- ✓ Pourcentage du montant de l'action / montant total du programme

### Gendarmerie nationale

#### 1. Réduire la délinquance globale

- ✓ Nombre de crimes et délits constatés
- ✓ Taux d'élucidation global

#### 2. Réduire la délinquance de voie publique (DVP)

- ✓ Nombre de crimes et délits constatés en DVP

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 3. Réduire les accidents/tués/blessés**
  - ✓ Nombre d'accidents/tués/blessés
- 4. Adapter la présence sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance**
  - ✓ Nombre de faits de voie publique constatés rapporté au nombre d'heures de sécurité générale par gendarme
  - ✓ Taux de criminalité de voie publique.
- 5. Assurer et garantir un même niveau de sécurité dans tous les espaces**
  - ✓ Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à deux fois le délai moyen
  - ✓ Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de l'unité
- 6. Optimiser l'emploi des forces mobiles**
  - ✓ Nombre moyen annuel de jours de déplacement par Escadron de gendarmerie mobile (EGM).
  - ✓ Taux d'emploi des EGM en "ordre public"
  - ✓ Taux d'emploi des EGM en "sécurité générale"
- 7. Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**
  - ✓ Taux de dépistage positif d'alcoolémie.
  - ✓ Taux de dépistage positif de produits stupéfiants
  - ✓ Nombre d'infractions vitesse relevées par contrôle automatisé embarqué par heure de fonctionnement
  - ✓ Nombre d'infractions vitesse relevées hors contrôle automatisé par heure-personnel de contrôle
- 8. Améliorer le taux d'élucidation**
  - ✓ Taux d'élucidation détaillé pour chacune des quatre grandes catégories de la délinquance.
  - ✓ Taux d'élucidation de la délinquance de voie publique
- 9. Optimiser l'emploi des moyens et des personnels**
  - ✓ Pourcentage de réalisation des objectifs de formation collective fixés par la loi de programmation militaire (LPM).
  - ✓ Taux de disponibilité des véhicules
- 10. Assurer des missions militaires de protection et de contrôle**
  - ✓ Part de l'activité consacrée aux missions militaires de protection et de contrôle.
- 11. Contribuer à l'action civile et militaire de la France à l'étranger**
  - ✓ Nombre de jours-gendarmes (J/g) projetés en Opex (dont Force de gendarmerie européenne et Force de police européenne).

## Sécurité civile

### Intervention sur moyens nationaux

- 1. Assurer un appui aérien à tous les feux de forêts**
  - ✓ Disponibilité opérationnelle de la flotte durant la saison "feux"
  - ✓ Taux de satisfaction (réponses positives des états-majors de zone - EMZ, centres opérationnels de zone - COZ et centre opérationnel de gestion interministérielle des crises - COGIC) des demandes de concours aériens sur feux de forêts exprimés par les centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours (CODIS)
- 2. Optimiser le coût d'exploitation de la flotte**
  - ✓ Coût total de l'heure de vol (par flottille)
- 3. Optimiser la capacité des moyens terrestres de lutte contre les feux de forêts**
  - ✓ Disponibilité des véhicules opérationnels spécifiques
- 4. Optimiser le potentiel d'engagement des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC)**
  - ✓ Effectifs en opération ou disponibles pour intervention (moyens engagés et engageables)
- 5. Optimiser le coût net du secours par hélicoptère**
  - ✓ Coût réel d'un secours primaire par hélicoptère
  - ✓ Disponibilité de la flotte du Groupement Hélicoptère de la sécurité civile (GHSC)
  - ✓ Coût total de l'heure de vol de la flotte du GHSC
- 6. Réduire le délai moyen de satisfaction des demandes d'intervention sur les engins de guerre**
  - ✓ Délai moyen de satisfaction des demandes d'intervention sur des engins de guerre

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Coordination des moyens de secours

1. **Mieux préparer les acteurs de la gestion des crises à la protection des populations**
  - ✓ Taux de formation et de sensibilisation par type d'acteurs
2. **Renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention**
  - ✓ Accidentologie des sapeurs-pompiers en service commandé
3. **Optimiser le coût de l'action support et de soutien des moyens nationaux de la sécurité civile**
  - ✓ Pourcentage du Fonds d'aide à l'investissement (FAI) des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) consacré aux orientations nationales prioritaires
  - ✓ Coût de l'action support / coût total du programme
  - ✓ Coût total des colonnes de renfort

## Sécurité sanitaire

### Veille et sécurité sanitaires

1. **Améliorer la qualité de la gestion des alertes sanitaires**
  - ✓ Impact des retours d'expérience sur les procédures : pourcentage de procédures modifiées ou créées dans un délai de douze mois à la suite d'alertes sanitaires ayant fait l'objet d'un retour d'expérience
  - ✓ Pourcentage d'agents assurant des astreintes formés à la gestion des alertes sanitaires
2. **Disposer de plans opérationnels de réponse à la menace sanitaire**
  - ✓ Conformité de l'avancement des travaux d'élaboration, de préparation, de diffusion et d'évaluation des plans nationaux aux calendriers de travail initiaux
  - ✓ Pourcentage de plans sur lesquels il y a eu soit retour d'expérience soit exercice au cours des trois dernières années
3. **Améliorer le niveau d'information des professionnels et du public sur la gestion des risques**
  - ✓ Nombre de professionnels de santé inscrits à la messagerie "DGS urgent"
  - ✓ Pourcentage de communiqués de presse repris par la presse
4. **Améliorer les conditions de recours à l'expertise**
  - ✓ Pourcentage d'avis permettant de conduire à des décisions dans les délais adaptés aux situations (AFSSAPS, ANMV, CDH, DGS)
  - ✓ Evolution du taux de décisions explicitement prises suite à un avis (AFSSAPS, ANMV, CDH, DGS).
5. **Améliorer les performances des dispositifs de surveillance des effets des produits, des technologies et des pratiques après exposition**
  - ✓ Pourcentage de signalements traités dans le cadre des vigilances
6. **Améliorer les fonctions de contrôle et de police sanitaire**
  - ✓ Nombre de détections d'anomalies / nombre de contrôles
7. **Améliorer le traitement de la délivrance des autorisations (AMM, ...)**
  - ✓ Délai de traitement des autorisations de mise sur le marché (AMM, ...)
8. **Accroître le nombre de greffes**
  - ✓ Nombre de greffes / nombre de greffes en attente

### Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

1. **S'assurer que les conditions de production des végétaux garantissent la santé publique et la protection de l'environnement.**
  - ✓ Taux des non-conformités constatées au regard des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.
2. **Améliorer et préserver l'état sanitaire du cheptel dans l'intérêt de la santé publique et de l'économie de l'élevage.**
  - ✓ Taux d'incidence de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de la tremblante caprine.
  - ✓ Taux de régions ayant testé favorablement un plan d'urgence contre une épidémie majeure
3. **S'assurer que les conditions de vie et d'utilisation des animaux soient conformes aux normes de santé publique vétérinaire.**
  - ✓ Taux d'élevage ne respectant pas les normes de santé publique vétérinaire dans différents domaines prioritaires (identification et traçabilité des bovins ; résidus d'activateurs de croissance chez les veaux de boucherie et les jeunes bovins ; résidus d'antibiotiques chez les porcs).
4. **Réduire les facteurs de risques des maladies transmises par les aliments d'origine animale**
  - ✓ Taux d'infection à salmonella enteritidis des élevages de poules pondeuses

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 5. Optimiser l'organisation des contrôles à l'importation en vue d'une amélioration de leur efficience**
  - ✓ Taux d'interceptions lors des contrôles à l'importation de produits alimentaires en provenance de pays tiers
  - ✓ Dépenses totales des contrôles à l'importation dans le domaine vétérinaire (charges de personnel, de fonctionnement et frais d'analyse) / nombre total d'interceptions à l'importation
- 6. Eliminer les farines animales stockées au moindre coût pour l'État**
  - ✓ Dépense unitaire d'élimination des stocks de farines animales
- 7. Répondre aux dispositions de l'Union européenne et de l'accord « Sanitaire et Phytosanitaire » de l'Organisation Mondiale du Commerce, en matière de fiabilité des inspections des services de contrôle.**
  - ✓ Taux de services déconcentrés ayant été soumis à une évaluation favorable (norme EN 17020)

## Solidarité et intégration

### Politiques en faveur de l'inclusion sociale

- 1. Renforcer l'accès des personnes défavorisées aux droits et prestations sociales**
  - ✓ Nombre de pôles d'accueil en réseau pour l'accès aux droits sociaux (PARADS) comportant au moins trois partenaires et s'appuyant sur l'expérience des usagers
  - ✓ Taux de satisfaction des usagers sur le caractère de guichet unique des PARADS
- 2. Accroître l'insertion des personnes les plus vulnérables bénéficiant d'un accompagnement social adapté : insertion sociale, insertion professionnelle, logement**
  - ✓ Taux de personnes ayant bénéficié d'une mesure d'accompagnement social renforcé (ASI) accédant à une insertion professionnelle ; à une meilleure insertion sociale
  - ✓ Taux de sortie des personnes accueillies en hébergement vers le logement.
- 3. Améliorer la qualité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables**
  - ✓ Nombre de personnes entrées dans l'hébergement grâce au 115.
  - ✓ Taux de dispersion des maisons relais
- 4. Améliorer l'efficience de la prise en charge des personnes vulnérables**
  - ✓ Coût moyen de la prise en charge d'une personne hébergée dans un centre d'hébergement d'insertion (CHRS) par type de prestation : hébergement d'urgence ; hébergement d'insertion
- 5. Promouvoir la prise en compte de la lutte contre l'exclusion par les différents acteurs concernés et développer l'évaluation des politiques mises en œuvre**
  - ✓ Nombre de travaux coordonnés ou animés par la DGAS, concernant la situation des populations vulnérables et mis en œuvre par les ministères sectoriels
  - ✓ Nombre de régions dotées d'un programme de travail concerté entre les différents partenaires des plates-formes régionales de coordination de l'observation sociale, constituées à minima de quatre collèges (services de l'État, collectivités locales, organismes de protection sociale, associations)
  - ✓ Nombre de chartes territoriales de cohésion sociale adoptées portant sur au moins deux des trois piliers du plan de cohésion sociale et avec au moins trois partenaires (collectivité territoriale et État, autre)
- 6. Favoriser le lien social par la promotion de la vie associative et l'engagement citoyen**
  - ✓ Nombre de conventions partenariales signées avec des associations locales intervenant auprès des publics en difficulté, incluant des indicateurs de qualité (nombre de bénévoles ayant bénéficié d'une formation dans l'année (dont ceux s'engageant dans une VAE), prise en compte de l'expression des personnes en difficulté) / nombre total de conventions partenariales signées avec des associations locales intervenant auprès des publics en difficulté
- 7. Garantir une qualification adaptée par la certification des compétences professionnelles requises dans l'exercice d'un métier du travail social**
  - ✓ Taux d'insertion professionnelle des diplômés de travail social dans un emploi correspondant au métier ciblé par le diplôme
- 8. Assurer le désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée**
  - ✓ Taux cumulé de traitement des plans d'apurement par la Commission nationale d'aide au désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non-salariée (CNAIR).
- 9. Matérialiser la reconnaissance de la Nation à l'égard des harkis et membres des formations supplétives**
  - ✓ Suivi de la mise en œuvre des mesures de reconnaissance (article 6 de la loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des rapatriés).
- 10. Renforcer l'accompagnement vers l'emploi des enfants de harkis**
  - ✓ Pourcentage de personnes inscrites dans le dispositif qui bénéficient d'un retour vers l'emploi

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Accueil des étrangers et intégration

- 1. Augmenter la proportion de primo-arrivants bénéficiaires de l'accueil qui suivent la formation civique**
  - ✓ Taux de primo-arrivants bénéficiaires de l'accueil suivant la formation civique.
- 2. Augmenter le pourcentage de primo-arrivants non francophones bénéficiaires des prestations du service public de l'accueil qui obtiennent une certification élémentaire attestant un niveau de base de maîtrise du français à l'oral, à l'issue de la formation.**
  - ✓ Taux de primo-arrivants non francophones bénéficiaires des prestations du service public de l'accueil qui obtiennent une certification élémentaire attestant un niveau de base de maîtrise du français à l'oral à l'issue de la formation.
- 3. Accélérer le traitement des dossiers de naturalisation**
  - ✓ Nombre de dossiers de demande de naturalisation ayant fait l'objet d'une décision par ETP
- 4. Améliorer la prise en charge sociale des demandeurs d'asile**
  - ✓ Proportion des personnes hébergées en Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) sur la totalité des personnes hébergées.
  - ✓ Réduction de l'écart à la moyenne nationale de la région ayant le plus de difficultés à assurer l'hébergement des demandeurs d'asile nouveaux arrivants, définie par le ratio : "pourcentage de demandeurs d'asile arrivés dans cette région hébergés en CADA et en Accueil d'urgence des demandeurs d'asile (AUDa) (dans et hors cette région) / pourcentage de demandeurs d'asile arrivés en France hébergés en CADA et en AUDa"
  - ✓ Evolution du pourcentage d'hébergement en CADA des demandeurs d'asile en cours de procédure.
- 5. Améliorer les délais de réponse aux recours hiérarchiques visant des déclarations de refus d'autorisation de travail de travailleurs étrangers ou de regroupement familial**
  - ✓ Nombre de dossiers de recours hiérarchiques traités par ETP dans l'année

## Actions en faveur des familles vulnérables

- 1. Contribuer à l'éducation sexuelle et affective des enfants**
  - ✓ Nombre de femmes de 15-17 ans ayant recours à une interruption volontaire de grossesse (IVG) / population des femmes de 15-17 ans.
- 2. Favoriser le maintien des relations entre enfants et parents en cas de rupture conjugale conflictuelle, en développant le recours à la médiation familiale**
  - ✓ Nombre de conventions de médiation signées par la famille / nombre de médication suivies jusqu'à leur terme
- 3. Aider les parents à exercer plus aisément leur rôle de parents et à réaliser l'éducation de leurs enfants**
  - ✓ Pourcentage de départements ayant au moins deux actions de soutien à la fonction parentale pour 10.000 jeunes de moins de 20 ans.
- 4. Garantir un minimum de ressources aux familles monoparentales en situation précaire et favoriser leur insertion**
  - ✓ Pourcentage des allocataires de l'allocation de parent isolé (API) qui disposent d'un revenu d'activité avec ou sans intérêssement.
  - ✓ Pourcentage de bénéficiaires de l'API, courte et longue, basculant vers le RMI, autres minima, activités, autre...
- 5. Permettre dans de bonnes conditions l'adoption d'enfants qui ont besoin d'une famille et donner suite aux demandes d'accès aux origines personnelles**
  - ✓ Nombre et proportion d'enfants « à particularité » adoptés.
  - ✓ Proportion de familles adoptantes passées par un organisme autorisé pour l'adoption
- 6. Mieux repérer et mieux prendre en charge des situations d'enfants relevant de la protection de l'enfance**
  - ✓ Taux d'appels traités par le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée.
- 7. Renforcer la surveillance et développer la prévention des risques de maltraitance et de violence dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)**
  - ✓ Pourcentage des établissements pour lesquels il y a eu signalement de maltraitance contrôlés dans les deux mois suivant le signalement.
  - ✓ Ciblage des contrôles sur les établissements à risque.
- 8. Garantir aux adultes vulnérables une protection juridique adaptée à leurs besoins, tout en optimisant l'allocation des ressources aux services tutélaires**
  - ✓ Taux de sortie du dispositif de protection juridique des majeurs.
  - ✓ Part des services tutélaires pour lesquels le ratio : moyens alloués / mesures gérées est supérieur à la moyenne de plus de 20 %

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Handicap et dépendance

- 1. Améliorer l'effectivité des décisions des commissions**
  - ✓ Délai moyen de traitement des dossiers
  - ✓ Délai moyen de réalisation des mesures décidées par la commission des droits et de l'autonomie
- 2. Offrir aux personnes handicapées les mêmes chances dans l'emploi**
  - ✓ Taux de chômage des travailleurs handicapés / taux de chômage des travailleurs valides, à niveau de qualification et âge équivalents
  - ✓ Proportion de personnes handicapées passant d'un centre d'aide par le travail (CAT) vers le milieu ordinaire (via une mise à disposition ou directement) ou une entreprise adaptée
  - ✓ Part de la rémunération directe (y compris compléments de rémunération) dans la rémunération totale des travailleurs employés en centre d'aide par le travail (CAT)
  - ✓ Pourcentage de conventions de mise à disposition de travailleurs de centre d'aide par le travail (CAT) vers le milieu ordinaire
- 3. Accompagner le retour vers l'emploi pour développer la part du revenu du travail dans les ressources des allocataires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**
  - ✓ Proportion d'allocataires de l'allocation aux adultes handicapés percevant une rémunération d'activité (distinction entre articles L. 821-1 et L. 821-2 ; distinction entre flux et stock)
  - ✓ Devenir des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés cinq ans après leur entrée dans le dispositif
- 4. Favoriser la mise en œuvre du projet de vie**
  - ✓ Taux de dispersion pour les établissements médico-sociaux pour adultes et enfants handicapés (écart-types régionaux ou interdépartementaux du taux de couverture offre/demande)
  - ✓ Taux de dispersion pour les services d'accompagnement à domicile (écart-types régionaux ou interdépartementaux du taux de couverture offre/demande)
- 5. Promouvoir l'adaptation des lieux de vie collectifs afin de développer la qualité de la vie et de prendre en charge des personnes accueillies, en particulier des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés**
  - ✓ Indicateur en construction
- 6. Permettre à toute personne âgée victime de maltraitance ou à toute personne témoin de tels actes d'accéder à un service d'accueil téléphonique et de traitement de ces situations**
  - ✓ Taux d'appels téléphoniques traités par le dispositif d'accueil téléphonique, de suivi et de traitement des situations de maltraitance envers les personnes âgées
- 7. Assurer la qualité des prévisions en matière de dépendance**
  - ✓ Ecart entre la réalisation et la prévision sur les effectifs par forme de dépendance

## Protection maladie

- 1. Améliorer la gestion du risque santé pesant sur les bénéficiaires de la CMUc**
  - ✓ Dépense totale et complémentaire moyenne comparée entre un bénéficiaire du régime général et un bénéficiaire de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUc), à âge et sexe équivalents
- 2. Garantir l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources**
  - ✓ Indice de satisfaction des bénéficiaires de la CMUc
  - ✓ Pourcentage d'organismes complémentaires participant au dispositif CMUc
- 3. Renforcer le contrôle du dispositif de la CMUc et améliorer la gestion du risque**
  - ✓ Part des contrôles des bénéficiaires de la CMUc par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés consacrés aux priorités suivantes : contrôle des ressources des bénéficiaires de la CMUc ; contrôle du bon usage de la carte Vitale par le(s) seul(s) bénéficiaire(s) de la CMUc
  - ✓ Ecart entre l'évolution des dépenses moyennes de santé d'un bénéficiaire de la CMUc et l'évolution de la dépense moyenne de santé de l'ensemble des assurés, à âge et sexe équivalents
- 4. Ouvrir, dans les meilleurs délais et avec les meilleures garanties de rigueur dans l'instruction de la demande, le bénéfice de l'aide médicale de l'État aux personnes qui remplissent les conditions fixées par la loi**
  - ✓ Délai moyen d'instruction des dossiers
- 5. Renforcer le contrôle du dispositif de l'aide médicale de l'État**
  - ✓ Taux de contrôle des dossiers des bénéficiaires de l'aide médicale de l'État par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Egalité entre les hommes et les femmes

- 1. Contribuer au développement de l'égalité et de la mixité professionnelles dans les entreprises et les branches**
  - ✓ Nombre d'accords de branche incluant une clause visant à la réduction des inégalités / Nombre total d'accords de branche
  - ✓ Nombre d'accords d'entreprise spécifiques sur l'égalité professionnelle / nombre total d'accords d'entreprise
  - ✓ Evolution du nombre de femmes ayant bénéficié d'une amélioration des conditions de travail ou d'une promotion, quatre ans après la signature des contrats d'égalité professionnelle
  - ✓ Taux de contrats pour la mixité des emplois signés dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment, du transport et de la restauration.
- 2. Contribuer à accroître le nombre de filles dans les filières scientifiques et techniques où elles sont sous représentées**
  - ✓ Ecart entre la proportion de filles parmi les inscrits en terminale dans les filières scientifiques et techniques (séries S et STI) dans les lycées ayant eu au moins une lauréate du Prix de la vocation scientifique et technique deux ans auparavant et dans ceux qui n'en ont pas
- 3. Contribuer à augmenter la part des femmes parmi les créateurs ou repreneurs d'entreprise**
  - ✓ Part des femmes dans les créations et reprises d'entreprises
- 4. Améliorer le taux de réponse des permanences téléphoniques nationales d'aide aux personnes victimes de violences**
  - ✓ Taux de réponse des permanences téléphoniques nationales.
- 5. Réduire les écarts de coût par personne accueillie entre les centres d'information**
  - ✓ Pourcentage de centres dont le coût par personne accueillie est inférieur de x % à la moyenne ; pourcentage de centres dont le coût par personne accueillie est supérieur de x % à la moyenne.

## Conception et conduite des politiques sanitaires et sociales

- 1. Assurer le contrôle de premier degré des structures du champ sanitaire, social et médico-social et la mise en œuvre des priorités de contrôle de l'État.**
  - ✓ Proportion des structures contrôlées dans le cadre de certains des thèmes prioritaires pluriannuels de contrôle arrêtés chaque année par la directive nationale d'orientation (DNO).
- 2. Mettre à la disposition des diverses parties prenantes les informations utiles à la compréhension des enjeux des politiques sanitaires et sociales**
  - ✓ Indicateur d'impact des campagnes (score de reconnaissance de la campagne ; score d'intention de modification de l'intention ou du comportement)
- 3. Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes les connaissances utiles à la compréhension des enjeux, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques sanitaires et sociales**
  - ✓ Taux de notoriété des travaux de la DREES (Evolution du nombre de citations)
  - ✓ Part des avis du Conseil national de l'information statistique ayant fait l'objet d'une suite effective
- 4. Développer la coopération à travers les échanges et les transferts scientifiques et techniques**
  - ✓ Effet de levier de la subvention au GIP Esther auprès des partenaires (hôpitaux, ONG et autres partenaires nationaux et internationaux)
- 5. Mettre en œuvre rapidement les nouvelles normes dans le champ des politiques sanitaires et sociales.**
  - ✓ Retard moyen de transposition des directives
  - ✓ Délai moyen d'application des lois et ordonnances
- 6. Améliorer le pilotage de la sécurité sociale pour assurer la couverture la plus efficace des risques sociaux dans le cadre d'un équilibre financier durable**
  - ✓ Taux de réalisation des objectifs de gestion du régime général de sécurité sociale fixés dans les conventions d'objectifs et de gestion
  - ✓ Part du champ LFSS couvert par des projets de qualité et d'efficience dans la loi de financement de la sécurité sociale
- 7. Mettre à la disposition des services les bonnes compétences, au bon moment, au bon endroit pour assurer la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales**
  - ✓ Délai global entre les flux d'entrée et de sortie d'effectifs
  - ✓ Taux de satisfaction des chefs de services déconcentrés sur la qualité des formations initiales dispensées à l'Ecole nationale de la santé (ENSP)
- 8. Délivrer au plus juste coût les ressources nécessaires à la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales**
  - ✓ Taux de dépassement des coûts et des délais en matière de grandes applications informatiques.
  - ✓ Dépenses de fonctionnement par agent : administration centrale ; services déconcentrés
  - ✓ Evaluation des coûts immobiliers : coûts d'exploitation immobilière au m<sup>2</sup> ; coûts d'entretien immobilier au m<sup>2</sup> ; coûts de maintenance immobilière au m<sup>2</sup>

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Sport, jeunesse et vie associative

### Sport

- 1. Accroître la pratique sportive locale, départementale, régionale et nationale, notamment dans les clubs**
  - ✓ Nombre de licences délivrées par les fédérations sportives
- 2. Promouvoir la rigueur et l'efficacité financière des fédérations sportives**
  - ✓ Nombre de fédérations sportives présentant une situation financière fragile ou dégradée
  - ✓ Nombre de fédérations en situation financière dégradée
  - ✓ Nombre de fédérations sportives présentant un taux d'autofinancement inférieur à 50%
- 3. Apporter une attention particulière à des "publics cibles" (personnes handicapées, jeunes filles et femmes, publics défavorisés)**
  - ✓ Nombre de licences féminines / Nombre de licences délivrées par les fédérations sportives
  - ✓ Montants affectés par les services déconcentrés du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative à des actions en direction des "publics cibles" rapportés au montant total des aides attribuées par ces services
- 4. Apporter une attention particulière à une répartition équilibrée des équipements sportifs sur le territoire national**
  - ✓ Nombre de départements dont le taux d'équipements sportifs est inférieur à 80% du taux moyen au plan national
  - ✓ Nombre de licences dans les quartiers sensibles par rapport à la moyenne nationale
- 5. Maintenir le rang de la France dans le sport de compétition au niveau mondial**
  - ✓ Rang sportif de la France
  - ✓ Rapport entre les moyens consacrés par l'État au sport de haut niveau et le nombre de sportifs
- 6. Renforcer le respect de l'éthique dans le sport de haut niveau et préserver la santé des sportifs de haut niveau**
  - ✓ Nombre de sportifs de haut niveau ou "espoirs" ayant satisfait aux obligations de suivi médical au cours de l'année rapporté au nombre total de sportifs de haut niveau et "espoirs"
- 7. Améliorer la protection des sportifs contre les risques liés aux activités physiques et sportives et assurer la sécurité des usagers et pratiquants sportifs**
  - ✓ Nombre de sportif(ve)s déclaré(e)s positif(ve)s aux contrôles antidopage / nombre de sportif(ve)s contrôlé(e)s
  - ✓ Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (APS)
- 8. Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers, en cohérence avec l'environnement économique et social et contribuer à l'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau**
  - ✓ Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue 6 mois après la délivrance du diplôme.
  - ✓ Qualification et insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau

### Jeunesse et vie associative

- 1. Favoriser un accès simple et équitable des usagers institutionnels à une information de haute qualité sur les associations et les autres formes de groupement de l'économie sociale et solidaire.**
  - ✓ Qualité de service rendu
- 2. Soutenir les projets de jeunes et les échanges internationaux de jeunes**
  - ✓ Pourcentage de projets de jeunes réalisés parmi les projets suivis
  - ✓ Rapport du coût de fonctionnement des offices au nombre de jeunes échangés.
- 3. Soutenir les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets éducatifs locaux**
  - ✓ Pourcentage de crédits dévolus aux communes éligibles à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la dotation de solidarité rurale (DSR-1) par rapport à l'enveloppe budgétaire totale (à enveloppe budgétaire constante)
  - ✓ Évolution du nombre de jeunes (11-17 ans) dans ces territoires éligibles à la DSU et/ou à la DSR-1 pratiquant au moins une activité régulièrement par rapport au nombre de jeunes de la même tranche d'âge habitant ces mêmes territoires
- 4. Améliorer les conditions de délivrance des agréments nationaux de jeunesse et d'éducation populaire**
  - ✓ Délai moyen entre le dépôt de la demande d'agrément national et la décision administrative
- 5. Rechercher une répartition plus équilibrée des postes FONJEP entre départements**
  - ✓ Nombre de départements ayant une dotation en poste FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) comprise entre 80% et 120% d'une dotation théorique de postes FONJEP calculée en fonction de critères démographiques corrigés par les critères d'attribution de la DSR et de la DSU.
- 6. Améliorer la sécurité des mineurs accueillis collectivement à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs**
  - ✓ Nombre de contrôles / nombres d'accueils déclarés
  - ✓ Nombres d'injonctions / nombres de contrôles

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

#### 7. Adapter l'offre de formation afin de favoriser l'insertion professionnelle

- ✓ Proportion de diplômés occupant effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue six mois après la délivrance du diplôme.

#### 8. Assurer la pérennisation des emplois associatifs

- ✓ Proportion d'emplois pérennisés ayant fait l'objet d'un accompagnement par un service déconcentré du MJSVA ou une structure partenaire

### Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative

#### 1. Assurer une gestion optimale des carrières

- ✓ Part des services déconcentrés déficitaires au regard des effectifs cibles / la totalité des services déconcentrés
- ✓ Nombre de mutations / nombre de demandes de mutation enregistrées pour les personnels techniques et pédagogiques
- ✓ Nombre d'entretiens individuels de carrière réalisés en administration centrale pour les personnels d'inspection et de direction / nombre total de ces agents

#### 2. Permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des missions découlant de la mise en œuvre des programmes opérationnels

- ✓ Nombre de journées de formation continue / budget consacré à la formation continue
- ✓ Nombre de journées de formation initiale / nombre de journées travaillées par stagiaire

#### 3. Renforcer la professionnalisation des centres d'éducation populaire et de sports (CREPS) et la qualité de leurs prestations

- ✓ Nombre d'heures d'actes de formation / nombre d'agents relevant des corps techniques et pédagogiques des CREPS
- ✓ Nombre de CREPS certifiés ISO 9001 / nombre total de CREPS
- ✓ Taux de ressources propres dans les CREPS

#### 4. Augmenter le taux de dématérialisation des procédures internes et externes (développer et maintenir le système d'information)

- ✓ Télé procédures : taux de dématérialisation des procédures internes et externes.
- ✓ Montant du budget consacré à l'informatique (administration centrale et services déconcentrés) / nombre d'agents

#### 5. Améliorer l'efficience des services

- ✓ Dépenses de fonctionnement et dépenses de rémunération des personnels ATOS et de direction / dépenses d'intervention de la mission (+ CNDS) et dépenses de rémunération des personnels techniques et pédagogiques et d'inspection
- ✓ Prix de location par m<sup>2</sup> de surface utile (SHON) par agent exerçant dans les locaux des immeubles loués

#### 6. Assurer aux usagers un accueil de qualité

- ✓ Taux de réponses apportées dans un délai de quatre semaines au courrier « citoyen ».

### Stratégie économique et pilotage des finances publiques

#### Stratégie économique et financière et réforme de l'État

##### 1. Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales

- ✓ Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le Rapport économique, sociale et financier (RESF) et de celles des instituts de conjoncture.
- ✓ Fiabilité des prévisions de recettes fiscales.

##### 2. Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale et accélérer la production des textes d'application

- ✓ Délais de codification du Code général des impôts et de production des textes d'application.

##### 3. Assurer la transposition des directives européennes dans les délais

- ✓ Pourcentage de directives dont la date limite de transposition a été dépassée en cours d'année sans transposition.
- ✓ Pourcentage de directives restant à transposer et dont la date de transposition est dépassée.

##### 4. Fournir aux administrations un appui efficace dans la mise en œuvre de la réforme budgétaire

- ✓ Pourcentage de l'encadrement de l'État s'estimant très bien ou assez bien informé sur la réforme budgétaire
- ✓ Pourcentage de l'encadrement de l'État estimant que la direction de la réforme budgétaire (DRB) apporte un appui tout à fait efficace ou plutôt efficace dans la mise en œuvre de la réforme budgétaire, à travers ses actions
- ✓ Pourcentage d'acteurs concernés par les systèmes d'information financière de l'État satisfaisants des prestations de l'Agence pour l'informatique financière de l'État

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

- 5. Soutenir la mise en œuvre des stratégies ministérielles de réforme**
  - ✓ Taux de mise en œuvre des actions de modernisation des ministères inscrites dans leurs stratégies ministérielles de réforme.
- 6. Accroître le recours à l'administration électronique dans les relations entre l'administration et les usagers**
  - ✓ Taux de dématérialisation des échanges avec les usagers.
  - ✓ État d'avancement du programme ADELE (Administration électronique)

## Statistiques et études économiques

- 1. Respecter les engagements européens en termes de délais de publication des résultats macroéconomiques de la France et des indices sectoriels sur l'économie française**
  - ✓ Signe de l'écart entre les délais de fourniture des résultats macroéconomiques et ceux prévus par les engagements européens, en termes de délai de publication.
  - ✓ Ecart (retards cumulés en jours) entre les délais de fourniture des résultats sectoriels et ceux prévus dans les engagements européens de la France
- 2. Améliorer, d'ici 2008, la précision des estimations de population par commune**
  - ✓ Pourcentage cumulé de communes ayant bénéficié depuis 2004 d'une estimation de population de qualité suffisante pour permettre sa publication.
- 3. Améliorer la rapidité d'immatriculation des entreprises au répertoire SIRENE**
  - ✓ Taux de rotation des stocks de création d'entreprises.
- 4. Améliorer la pertinence des indices et études sectoriels sur l'économie française**
  - ✓ Part des études économiques sur l'industrie française consacrées à des problématiques prioritaires.
- 5. Maintenir le niveau de qualité des enquêtes auprès des ménages pour un coût maîtrisé**
  - ✓ Variation du ratio : volume de l'information collectée / coût direct global des enquêtes relatives aux ménages.
- 6. Maintenir l'attractivité de la formation dispensée par le groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES)**
  - ✓ Indice du salaire moyen des jeunes diplômés (employés hors administration) ramené à celui des diplômés des autres grandes écoles comparables
- 7. Augmenter la part des informations transmises par les entreprises via Internet dans le cadre des enquêtes de branche**
  - ✓ Pourcentage de variables-entreprises transmises par les entreprises via Internet dans le cadre du suivi mensuel et annuel de la production et des entrées de commandes

## Transports

### Réseau routier national

- 1. Accroître la sécurité des déplacements sur le réseau routier national**
  - ✓ Nombre de vies « épargnées » par les opérations d'investissement.
  - ✓ Nombre de vies « épargnées » par les aménagements de sécurité, ramené à l'euro investi.
- 2. Réaliser efficacement le réseau planifié par l'État en maîtrisant les dépenses**
  - ✓ Coût kilométrique de construction.
  - ✓ Maîtrise des coûts : évolution des coûts de construction des opérations routières par rapport aux prévisions
  - ✓ Linéaire de route présentant un niveau de service dégradé
  - ✓ Somme des bénéfices actualisés des opérations routières réalisées par euro investi
- 3. Préserver le patrimoine routier**
  - ✓ État des structures de chaussées
  - ✓ État des ouvrages d'art.
  - ✓ Satisfaction des usagers
- 4. Limiter les nuisances liées aux infrastructures routières**
  - ✓ Population concernée par les points noirs bruits

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Sécurité routière

- 1. Réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes**
  - ✓ Nombre annuel des tués
  - ✓ Nombre annuel de blessés hospitalisés
- 2. Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière**
  - ✓ Evolution de l'opinion et des comportements (baromètre gouvernemental).
  - ✓ Evolution de la part des accidents mortels du travail liés à la route par rapport à l'ensemble des accidents mortels de la circulation et par rapport à l'ensemble des accidents mortels du travail.
- 3. Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie**
  - ✓ Pourcentage des auto-écoles ayant un taux de réussite en première présentation au permis de conduire B inférieur à 50 %
  - ✓ Dépense moyenne d'un examen du permis de conduire pour l'administration relevant du ministère
  - ✓ Nombre de conducteurs novices (moins de 2 ans de permis) impliqués dans un accident corporel de la route sur le nombre de conducteurs impliqués dans un accident corporel
- 4. Garantir la sécurité des déplacements routiers et améliorer la fluidité du trafic routier**
  - ✓ Temps perdu dans les embouteillages.
  - ✓ Taux de satisfaction des usagers sur les actions de gestion de trafic et d'information routière.
  - ✓ Comparaison de l'accidentalité sur les réseaux disposant d'équipements dynamiques et d'information routière par rapport aux réseaux de même type n'en disposant pas
- 5. Assurer le respect des règles du code de la route par l'amélioration du contrôle des infractions**
  - ✓ Evolution des vitesses moyennes
  - ✓ Pourcentage d'avis de contravention envoyés par rapport au nombre d'infractions relevées par les radars (flashes)
  - ✓ Coût moyen de gestion d'un radar fixe

## Transports terrestres et maritimes

- 1. Réaliser les projets de desserte ferrée, fluviale, intermodale, portuaire et maritime planifiés par l'État en maîtrisant les dépenses**
  - ✓ Maîtrise des coûts : évolution des coûts de construction des opérations ferroviaires, fluviales, maritimes et portuaires par rapport aux prévisions
  - ✓ Somme des bénéfices actualisés des opérations ferroviaires, fluviales, maritimes et portuaires par euro investi
- 2. Améliorer l'entretien et la performance des infrastructures de transports ferroviaires, fluviales, portuaires et maritimes**
  - ✓ Coût kilométrique moyen des opérations de régénération (coût total des opérations de régénération des voies rapporté au nombre de kilomètres concernés)
  - ✓ Coût kilométrique moyen des opérations d'entretien (rémunération acquittée par Réseau ferré de France – RFF / périmètre de voies et installations faisant l'objet d'opérations d'entretien)
  - ✓ Taux de disponibilité du réseau ferroviaire (délai de remise en état après incident).
  - ✓ Taux de disponibilité du réseau fluvial (nombre d'heures disponibles / nombre d'heures indisponibles).
  - ✓ Evolution du trafic des terminaux portuaires sous convention.
- 3. Assurer la sécurité et la sûreté des personnes et des biens dans les transports terrestres et fluviaux**
  - ✓ Nombre d'unités de transport routier transportant des matières dangereuses contrôlées / nombre total d'unités de transport contrôlées
- 4. Veiller à une concurrence loyale et harmonisée dans chaque mode de transport dans un cadre européen**
  - ✓ Taux d'établissements n'ayant pas évalué les risques professionnels en vue de les prévenir / nombre d'établissements contrôlés (tous secteurs dont le ferroviaire, les remontées mécaniques et le transport de déchets).
  - ✓ Taux d'infractions à la réglementation sociale européenne/ nombre de journées de travail contrôlées.
- 5. Développer des modes de transport complémentaires ou alternatifs à la route dans leur champ de pertinence économique (voyageurs et marchandises) : ferroviaire, fluvial, maritime, transports combinés**
  - ✓ Volume de transport combiné par fer, voie fluviale et cabotage maritime rapporté aux aides en transport combiné
  - ✓ Part des ports autonomes métropolitains français dans le trafic des principaux ports d'Europe occidentale

## Passifs financiers ferroviaires

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Sécurité et affaires maritimes

1. **Renforcer l'efficacité du dispositif de sauvegarde des personnes et des biens en améliorant la sécurité et la sûreté de la circulation maritime**
  - ✓ Ratio entre le nombre de personnes saines et sauvées et le nombre de personnes impliquées après une opération de sauvetage coordonnée par les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).
  - ✓ Taux de disponibilité des aides à la navigation et des moyens de surveillance.
2. **Lutter contre les pollutions marines par une meilleure identification des sources de pollution et la poursuite des contrevenants**
  - ✓ Taux d'identification des messages POLREP (pollution report).
  - ✓ Pourcentage d'inspection de navires étrangers faisant escale dans les ports français / nombre de navires contrôlés au titre du MOU (memorandum of understanding).
3. **Promouvoir une formation maritime de qualité au service de l'emploi maritime**
  - ✓ Taux des actifs maritimes (c'est à dire employés dans les domaines maritime et para maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime après 5 ans d'activité
4. **Assurer aux gens de mer des conditions de travail et de vie décentes et de qualité**
  - ✓ Taux d'accidents du travail pour 1.000 équivalents temps plein (ETP) affiliés à l'établissement national des invalides de la marine (ENIM).
  - ✓ Taux d'infractions constatées à la législation du travail par rapport au nombre de contrôles effectués.
5. **Mieux contrôler des activités maritimes**
  - ✓ Rapport du nombre d'infractions constatées à la pêche / nombre total de contrôles des pêches.
  - ✓ Rapport du nombre d'infractions constatées hors pêche / nombre total de contrôles hors pêches.
6. **Renforcer les moyens consacrés aux missions opérationnelles ou au contact des usagers, par une rationalisation des tâches administratives**
  - ✓ Pourcentage des personnes affectées à des missions opérationnelles par rapport au nombre de personnes affectées à des missions de gestion administrative.
7. **Améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide à la flotte de commerce**
  - ✓ Taux d'embauche des marins français au-delà des seuils légaux (navires sous pavillon Registre International Français - RIF)
  - ✓ Nombre de navires sous pavillon français

## Transport aérien

1. **Limiter les impacts environnementaux du transport aérien**
  - ✓ Pourcentage, pour les dix aéroports principaux, de mouvements effectués avec des appareils de nouvelle génération.
  - ✓ Taux annuel de récidive des compagnies aériennes sanctionnées au titre de la réglementation environnementale en vigueur depuis plus d'un an à la date de l'infraction.
2. **Améliorer le désenclavement des territoires par une desserte aérienne adaptée**
  - ✓ Ratio entre le coût annuel de l'intervention de l'État par rapport au gain de temps moyen par passager utilisant les liaisons subventionnées.
  - ✓ Ratio entre le nombre de passagers effectivement transportés sur les liaisons aériennes subventionnées et le nombre de passagers prévus sur ces liaisons
  - ✓ Taux de remplissage des liaisons aériennes subventionnées
3. **Faciliter l'insertion du secteur aérien dans un cadre plus concurrentiel**
  - ✓ Taux annuel de récidive des transporteurs aériens dont le comportement a fait l'objet d'une mise en demeure à la suite d'infractions à la réglementation relative au transport aérien (hors réglementation technique et environnementale).
  - ✓ Délai de traitement des réclamations des clients du transport aérien.
  - ✓ Taux de négociations aéronautiques internationales conclusives impliquant la France par rapport au nombre total d'accords aériens bilatéraux ou communautaires.
4. **Contribuer à la sécurité de l'activité aérienne par l'amélioration de l'efficacité dans la conduite des enquêtes techniques sur les accidents et les incidents d'aviation civile**
  - ✓ Ratio du nombre d'enquêtes clôturées dans l'année dans le délai de douze mois à compter de la survenance de l'accident ou de l'incident rapporté au nombre d'enquêtes clôturées dans l'année.
  - ✓ Ratio du nombre de recommandations de sécurité émises dans l'année qui ont été prises en considération par un acte d'approbation de leur destinataire rapporté au nombre de recommandations de sécurité émises dans l'année.

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Météorologie

- 1. Disposer du meilleur système de prévision météorologique à courte échéance sur l'Europe**
  - ✓ Comparaison des performances du modèle numérique Arpège de Météo-France aux autres modèles de prévision numérique du temps à l'échéance de 48 heures.
  - ✓ Indicateur de productivité
  - ✓ Taux de fiabilité des prévisions météorologiques publiées par Météo-France (bulletins départementaux, et marine).
- 2. Améliorer la prévention des risques d'origine météorologique**
  - ✓ Taux de pertinence de la procédure de vigilance météorologique et des bulletins marine de sécurité
- 3. Développer les utilisations de la météorologie**
  - ✓ Taux de confiance et de satisfaction des usagers dans les prestations météorologiques.
  - ✓ Evolution des recettes propres de l'établissement.
- 4. Maintenir au niveau mondial, dans le domaine de la modélisation opérationnelle du temps et du changement climatique, le Centre national de recherche météorologique**
  - ✓ Nombre de publications par rapport au nombre de chercheurs de l'établissement public
  - ✓ Nombre de contrats de recherche, en tant que chef de file et en tant que partenaire associé.

## Conduite et pilotage des politiques d'équipement

- 1. Assurer la qualité des prestations de conseil et d'assistance offertes aux services du ministère (directions d'administration centrale et services déconcentrés)**
  - ✓ Délais de réponse aux demandes spécifiques adressées aux directions de soutien par thématique
  - ✓ Taux de satisfaction des services auxquels les directions de soutien offrent des prestations par thématique
- 2. Contribuer à une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement**
  - ✓ Coût de la fonction immobilière rapporté à la surface utile
  - ✓ Frais de gestion par domaine spécifique
- 3. Pourvoir rapidement et de manière satisfaisante les postes ouverts au recrutement au sein des services**
  - ✓ Proportion d'emplois (mesurés en équivalent temps plein) non pourvus par rapport aux arbitrages opérés sur la base des demandes des directeurs de programme.
  - ✓ Délai moyen pour pourvoir les postes dans les régions prioritaires
  - ✓ Nombre de jours de formation aux nouveaux métiers / nombre total de jours de formation

## Travail

### Développement de l'emploi

- 1. Favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs les moins qualifiés**
  - ✓ Part de l'emploi non qualifié dans le secteur marchand
  - ✓ Écart entre le taux de chômage des non diplômés et le taux de chômage moyen
  - ✓ Croissance de l'emploi dans le secteur de la restauration
- 2. Promouvoir la création d'activités et d'emplois nouveaux**
  - ✓ Nombre d'emplois créés résultant de la création et de la reprise d'entreprises et bénéficiant de mesures emploi
  - ✓ Taux de survie ou de pérennité à cinq ans des entreprises créées grâce aux mesures emploi
  - ✓ Taux de survie ou de pérennité à cinq ans des emplois créés par des structures ayant eu recours aux dispositifs locaux d'accompagnement
- 3. Améliorer l'efficience dans la délivrance des aides aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise (ACCRE)**
  - ✓ Part des aides accordées par décision explicite
- 4. Accélérer le développement des emplois dans les services aux particuliers**
  - ✓ Croissance de l'emploi dans le secteur des services aux particuliers

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Accès et retour à l'emploi

### 1. Renforcer la coordination des acteurs locaux

- ✓ Pourcentage de maisons de l'emploi (au sens du cahier des charges des maisons de l'emploi) comprenant moins de 2, entre 2 et 6 et plus de 6 partenaires associés

### 2. Favoriser la reprise d'activité des demandeurs d'emploi

- ✓ Part des allocataires de l'ASS bénéficiant de l'intéressement ; de contrats d'avenir ; de contrat d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA)
- ✓ Taux de retour à l'emploi durable des allocataires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- ✓ Taux de contrôles pour 10 000 demandeurs d'emploi indemnisés (distinction indemnisation régime d'assurance chômage / régime de solidarité)
- ✓ Taux de contrôles pour 10 000 demandeurs d'emploi indemnisés pour des catégories correspondant aux métiers en tension dans le bassin d'emploi considéré
- ✓ Indicateur relatif à la prime pour l'emploi (en construction)

### 3. Améliorer l'efficacité de la mise en relation entre offres et demandes d'emploi en tenant compte de la variété des besoins

- ✓ Efficience de l'intermédiation réalisée par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) : coût pour l'État de l'offre d'emploi satisfaita
- ✓ Nombre d'emplois vacants
- ✓ Taux de satisfaction des offres d'emploi à 6 mois
- ✓ Taux de sorties durables (supérieures à 6 mois) de la liste des demandeurs d'emploi, dont demandeurs d'emploi inscrits depuis 12 mois, 18 mois
- ✓ Taux de sorties durables (supérieures à 6 mois) de la liste des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un service d'appui à la définition d'un projet de formation
- ✓ Proportion des mises en relation débouchant sur des sorties supérieures à six mois de la liste des demandeurs d'emploi
- ✓ Proportion des entreprises qui ont été globalement satisfaites des candidats qui leur ont été adressés par l'ANPE
- ✓ Taux de retour à un emploi durable des chômeurs de moins d'un an
- ✓ Écart entre le délai moyen de retour à l'emploi de l'ensemble des demandeurs d'emploi et celui des demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'un suivi renforcé selon les termes de la convention tripartite État - ANPE - Unédic en cours d'élaboration

### 4. Mobiliser les moyens vers les publics les plus en difficulté

- ✓ Part des chômeurs de longue durée (plus de deux ans) et des seniors dans les bénéficiaires des contrats aidés Contrat initiative emploi (CIE) et Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
- ✓ Taux d'insertion dans l'emploi durable trois mois après la sortie des contrats aidés CIE et CAE, pour les chômeurs de longue durée et les seniors
- ✓ Taux d'insertion dans l'emploi durable dix-huit mois après la sortie des contrats aidés CIE et CAE, pour les chômeurs de longue durée et les seniors, comparativement à une population témoin
- ✓ Taux d'insertion dans l'emploi durable, trois mois après la sortie du contrat d'avenir et du CI-RMA, pour les bénéficiaires de l'ASS et du RMI
- ✓ Taux d'insertion dans l'emploi durable dix-huit mois après la sortie des mesures du contrat d'avenir et du CI-RMA, pour les bénéficiaires de l'ASS et du RMI, comparativement à une population témoin
- ✓ Taux de rupture des contrats aidés, dont taux de rupture pour reprise d'emploi durable (CDI, CDD...)
- ✓ Part des jeunes sans qualification (niveaux VI et V bis) dans les effectifs en SEJE (soutien à l'emploi des jeunes en entreprise)

### 5. Accompagner vers l'emploi les jeunes les plus en difficulté

- ✓ Part des jeunes non qualifiés (niveau VI et V bis) dans le total des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale.
- ✓ Taux d'accès à l'emploi durable (sens BIT) à la sortie d'un contrat d'insertion dans la vie sociale ; dont taux d'accès à l'emploi durable des jeunes sans qualification
- ✓ Part des bénéficiaires du contrat d'insertion dans la vie sociale accédant à un emploi durable dans un délai inférieur à un an ; dont jeunes sans qualification

### 6. Accompagner les travailleurs handicapés dans un parcours en vue de l'accès ou du maintien dans l'emploi

- ✓ Taux de placement dans l'emploi des travailleurs handicapés
- ✓ Taux de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

### 7. Améliorer l'offre d'insertion professionnelle pour les publics très éloignés du marché du travail

- ✓ Taux d'insertion dans l'emploi durable des personnes sortant d'une structure d'insertion, par catégorie de structure (EI, ETTI, AI, ACI)
- ✓ Ciblage des publics en dispositif d'insertion par l'activité économique (titulaires du RMI, de l'ASS ou de l'API ; chômeurs de longue durée (plus de deux ans) ; jeunes non qualifiés)

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques

1. Assurer la transparence, l'utilisation conforme des fonds consacrés à la formation professionnelle et l'effectivité du droit la régissant
  - ✓ Proportion des entités contrôlées par rapport à l'ensemble du champ de contrôle
  - ✓ Part des redressements opérés sur masses financières contrôlées
  - ✓ Pourcentage de la masse financière contrôlable effectivement contrôlée
2. Accroître l'efficacité et l'effet de levier de la politique contractuelle
  - ✓ Part des cofinancements dans le financement total des actions relevant de la politique contractuelle
  - ✓ Part des bas niveaux de qualification (BNQ) et des salariés expérimentés (seniors) dans les publics bénéficiaires de ce dispositif
  - ✓ Part des entreprises de moins de 250 salariés dans les entreprises participant aux projets soutenus par la politique contractuelle.
3. Contribuer grâce aux conventions de réactivation à la création d'un nombre d'emplois équivalent à celui des emplois supprimés
  - ✓ Taux de créations d'emplois associées aux conventions arrivées à échéance au cours de l'année et des années antérieures.
4. Faciliter le reclassement externe des salariés victimes d'un licenciement économique
  - ✓ Taux de plan de sauvegarde de l'emploi comportant la mise en place d'une cellule de reclassement, conventionnée ou non par le Fonds nationale pour l'emploi (FNE)
  - ✓ Taux de reclassement des salariés bénéficiaires d'une cellule de reclassement
  - ✓ Taux de reclassement à l'issue de la convention de reclassement personnalisée des salariés susceptibles d'en bénéficier
5. Améliorer les perspectives d'accès à la qualification et à l'emploi grâce au développement de l'apprentissage
  - ✓ Taux d'obtention de la qualification.
  - ✓ Taux d'insertion dans l'emploi à l'issue du contrat (CDI, CDD)
  - ✓ Taux de rupture
  - ✓ Part de l'apprentissage dans les entreprises de plus de 100 salariés
6. Améliorer les perspectives d'accès à la qualification et à l'emploi grâce au développement des contrats de professionnalisation
  - ✓ Taux de rupture (par tranche d'âge : moins de 26 ans ; 26-45 ans ; plus de 45 ans)
  - ✓ Taux d'obtention de la qualification (par tranche d'âge)
  - ✓ Taux d'insertion dans l'emploi à l'issue du contrat (par tranche d'âge)
7. Faciliter l'accès à un parcours qualifiant
  - ✓ Taux d'obtention de la qualification à l'issue d'une formation de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
  - ✓ Taux d'insertion dans l'emploi des stagiaires AFPA six mois après leur sortie de la formation
  - ✓ Taux d'accès à une formation qualifiante à l'issue d'une formation en atelier pédagogique personnalisé
8. Favoriser l'accès à la qualification et à l'emploi par le développement des titres du ministère
  - ✓ Proportion de titres délivrés correspondant à des métiers en tension (services à la personne ...)
  - ✓ Taux d'insertion dans l'emploi des personnes ayant obtenu un titre professionnel
  - ✓ Taux d'insertion dans l'emploi des personnes ayant obtenu un titre professionnel correspondant à des métiers en tension
9. Accroître l'accès à la certification par la voie de la validation des acquis de l'expérience pour les titres du ministère
  - ✓ Pourcentage des personnes ayant acquis un titre du ministère par la validation des acquis de l'expérience par rapport à la totalité des personnes ayant acquis un tel titre
  - ✓ Taux de réussite à la validation pour les candidats à la validation des acquis de l'expérience sur les titres du ministère

## Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

1. Cibler l'intervention des services d'inspection sur les priorités de la politique du travail
  - ✓ Part des contrôles portant sur la prévention des risques différés
  - ✓ Part des contrôles portant sur la situation des salariés en situation de précarité
  - ✓ Part des contrôles portant sur l'organisation d'élections de délégués du personnel
2. Réduire les risques professionnels
  - ✓ Taux de fréquence des accidents du travail avec incapacité professionnelle permanente

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

### **3. Prévenir les risques professionnels**

- ✓ Part des actions coordonnées dans l'ensemble des actions d'information sur la santé et la sécurité au travail menées auprès des entreprises
- ✓ Impact des visites d'inspection sur la conformité des démarches d'évaluation des risques dans les entreprises
- ✓ Pourcentage d'études réalisées ou subventionnées par l'AFSSE au titre de la santé au travail citées dans les revues de référence

### **4. Améliorer la qualité des interventions en matière de conditions de travail**

- ✓ Taux de satisfaction des directions d'entreprises ayant fait l'objet d'une intervention du réseau ANACT en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels
- ✓ Taux de satisfaction des représentants du personnel dans les entreprises ayant fait l'objet d'une intervention du réseau ANACT en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels
- ✓ Pourcentage d'études réalisées ou subventionnées par l'ANACT citées dans les revues de référence

### **5. Faciliter l'accès au droit du travail**

- ✓ Pourcentage des décrets modifiant la réglementation du travail élaborés dans un délai inférieur à six mois
- ✓ Taux de satisfaction des usagers des services départementaux de renseignements sur le travail

### **6. Renforcer l'effectivité du droit du travail**

- ✓ Taux de conseillers prud'homaux salariés déclarant leur formation juridique adaptée à leurs besoins
- ✓ Impact des visites d'inspection sur la situation des salariés en contrat précaire (CDD, intérim) dans les entreprises

### **7. Garantir les conditions d'une négociation collective de qualité**

- ✓ Taux de couverture des salariés par un accord d'entreprise ; dont accord majoritaire
- ✓ Délai moyen d'extension par l'administration du travail des accords de branche

### **8. Soutenir les acteurs du dialogue social**

- ✓ Impact des visites d'inspection sur l'implantation des délégués du personnel dans les entreprises

### **9. Renforcer et coordonner les actions de contrôle du travail illégal**

- ✓ Part des contrôles en entreprise pour travail illégal donnant lieu à procès-verbal
- ✓ Part des interventions conjointes (deux services ou plus) dans l'ensemble des actions de lutte contre le travail illégal

### **10. Recouvrer les cotisations sociales évitées**

- ✓ Montant des cotisations rappelées pour travail illégal
- ✓ Montant des cotisations perçues par visite coordonnée

## **Gestion et évaluation des politiques de l'emploi et de travail**

### **1. Accroître la responsabilité de pilotage du niveau régional et des opérateurs**

- ✓ Part, par programme, des crédits disponibles délégués à l'ensemble des budgets opérationnels de programme régionaux dans les deux premiers mois de l'année
- ✓ Part des crédits d'intervention délégués ou pilotés au niveau régional, par programme
- ✓ Nombre d'opérateurs de la mission placés sous un contrat d'objectif comportant des indicateurs d'efficience

### **2. Améliorer l'adaptation des processus d'affectation aux besoins des services et aux profils et attentes des agents**

- ✓ Pourcentage de postes occupés pendant plus de 8 ans par une même personne
- ✓ Indice de satisfaction des agents formés par l'INTEFP
- ✓ Taux de satisfaction des demandes de formation lors d'un changement de grade

### **3. Réduire les déséquilibres dans la répartition territoriale des agents du ministère**

- ✓ Nombre de régions dont le taux de vacance est supérieur au double de la moyenne nationale

### **4. Rénover le dialogue social interne**

- ✓ Nombre de régions ayant réuni le CTPR pour une consultation portant sur des éléments stratégiques

### **5. Améliorer l'accueil et l'information des publics**

- ✓ Part des personnes des populations cibles déclarant être bien informées
- ✓ Taux de satisfaction des usagers suite à un contact avec les services du ministère

### **6. Accroître le degré de satisfaction des utilisateurs des statistiques, études et évaluations**

- ✓ Taux de satisfaction concernant les travaux nationaux
- ✓ Taux de notoriété des travaux (nombre de citations dans un panel de publications)
- ✓ Taux de satisfaction concernant les travaux régionaux

### **7. Optimiser la gestion des moyens de fonctionnement**

- ✓ Dépenses de fonctionnement par agent

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Ville et logement

### Rénovation urbaine

- 1. Renforcer l'attractivité du logement en zone urbaine sensible (ZUS)**
  - ✓ Différentiel entre le taux de vacance des logements en ZUS et celui observé dans les unités urbaines correspondantes
  - ✓ Rapport entre le revenu fiscal moyen par unité de consommation en ZUS et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes
  - ✓ Taux de couverture des démolitions par des reconstructions
- 2. Améliorer le cadre de vie des zones urbaines sensibles**
  - ✓ Différentiel entre l'indice de satisfaction des habitants des ZUS quant à la qualité de l'environnement de leur logement et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes
- 3. Concentrer la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine sur les secteurs les plus fragiles**
  - ✓ Part des crédits mobilisés pour la rénovation urbaine des 188 secteurs prioritaires
- 4. Maîtriser le coût et les délais du programme national de rénovation urbaine**
  - ✓ Coût moyen au m<sup>2</sup> des opérations d'investissement financées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine.
  - ✓ Pourcentage de dépassement des délais et des coûts prévus pour tous les projets de construction, démolition, réhabilitation et résidentialisation achevés dans l'année.

### Équité sociale et territoriale et soutien

- 1. Renforcer la mixité fonctionnelle des secteurs prioritaires les plus fragiles en soutenant leur développement économique et la création d'emplois en leur sein**
  - ✓ Ecart entre la densité d'établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de service dans les ZFU et celle constatée dans les unités urbaines correspondantes
  - ✓ Ecart entre le taux d'évolution du nombre d'emplois salariés existants dans les ZFU et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes
  - ✓ Ecart entre le taux d'évolution du nombre de demandeurs d'emploi résidant dans les ZFU et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes
- 2. Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté**
  - ✓ Evolution des chances de "réussite scolaire" des élèves des ZUS
- 3. Soutenir l'innovation, capitaliser les expériences et diffuser l'information**
  - ✓ Taux de professionnels de santé participant aux ateliers santé-ville (par structure)
  - ✓ Evolution du nombre de conflits de voisinage portés à la connaissance des bailleurs ou des services de police dans les quartiers où interviennent les correspondants de nuit
  - ✓ Part des demandeurs d'emploi pris en charge par les équipes emploi insertion ayant accédé au droit commun "emploi-formation"
  - ✓ Taux d'évolution du nombre de documents téléchargés à partir des sites Internet de la délégation interministérielle à la ville (DIV) et du nombre d'abonnés à la lettre électronique de la DIV
- 4. Optimiser l'utilisation des fonds dédiés au programme «équité sociale et territoriale»**
  - ✓ Part des crédits consacrés au financement des quatre priorités du programme (hors compensation des exonérations de charges sociales)

### Aide à l'accès au logement

- 1. Aider les ménages modestes à faire face à leurs dépenses de logement**
  - ✓ Taux d'effort brut moyen et taux d'effort net moyen des ménages en locatif (avec charges) sur trois catégories de ménages : bénéficiaires de minima sociaux, salariés, étudiants
  - ✓ Part des crédits d'aides personnelles affectée à chacune de ces catégories
- 2. Favoriser l'insertion par le logement des personnes en grande difficulté**
  - ✓ Pourcentage d'assignations en justice conduisant à une décision d'expulsion
  - ✓ Pourcentage des ménages sortant des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ayant accédé à un logement autonome
- 3. Veiller à une bonne information du public dans le domaine du logement**
  - ✓ Taux de satisfaction des usagers ayant consulté une association départementale d'information sur le logement (ADIL)

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Développement et amélioration de l'offre de logement

### 1. Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs en particulier dans les zones tendues

- ✓ Pourcentage des demandeurs de logement social dont l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne en zone tendue, moyennement tendue et détendue.
- ✓ Pourcentage de logements financés (en PLUS et PLA-I) et agréés (PLS) en zone tendue, moyennement tendue et détendue
- ✓ Pourcentage de logements à loyers maîtrisés aidés par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) par rapport au nombre total de logements locatifs aidés par l'agence en zone tendue, moyennement tendue et détendue

### 2. Mieux répartir les logements sociaux au sein des agglomérations

- ✓ Pourcentage de logements locatifs sociaux financés dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU par rapport à leur objectif annuel moyen sur la période triennale par tranches

### 3. Lutter contre le logement indigne

- ✓ Pourcentage des subventions accordées par l'ANAH pour sortir d'une situation d'indignité par rapport au total des subventions accordées par l'ANAH

### 4. Adapter les logements aux besoins des personnes âgées et handicapées

- ✓ Pourcentage des personnes âgées de plus de 75 ans satisfaites de leur logement du point de vue de la pratique des activités essentielles de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, manger,,)

### 5. Développer l'accession sociale à la propriété

- ✓ Part des accédants disposant de ressources inférieures aux plafonds du prêt à 0% sur le total des accédants
- ✓ Part des ménages primo-accédants sur le total des accédants.

### 6. Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction

- ✓ Consommation énergétique globale des logements, corrigée des variations climatiques, dont consommation d'énergie pour le chauffage et consommation d'énergie pour l'eau chaude sanitaire.
- ✓ Consommation énergétique globale tous usages confondus (chauffage, eau chaude sanitaire et usages spécifiques), bâtiments d'habitation et tertiaires, corrigée des variations climatiques



## Missions, programmes, objectifs et indicateurs hors du budget général

### Budgets annexes

Mission
Programme
N°. Objectif
✓ Indicateur

### Contrôle et exploitation aériens

#### Soutien aux prestations de l'aviation civile

- 1. Assurer une gestion des personnels performante**
  - ✓ Délai moyen d'affectation des agents
- 2. Rendre un service de ressources humaines au meilleur coût**
  - ✓ Nombre d'ETP affectés à la fonction "soutien" RH par rapport au nombre d'agents gérés
- 3. Maîtriser l'équilibre recettes/dépenses et l'endettement du budget annexe**
  - ✓ Endettement / capacité d'autofinancement
- 4. S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe**
  - ✓ Taux de recouvrement de la redevance pour services terminaux de navigation aérienne
  - ✓ Taux de déclaration par les compagnies de la taxe de l'aviation civile
  - ✓ Taux de recouvrement de la taxe de l'aviation civile

#### Navigation aérienne

- 1. Assurer un haut niveau de sécurité de la navigation aérienne**
  - ✓ Nombre de croisements hors norme pour 100.000 vols
- 2. Réduire la gêne sonore au voisinage des aéroports**
  - ✓ Nombre d'événements non conformes au respect de la trajectoire initiale de décollage à Orly et Roissy
- 3. Diminuer les retards dus au contrôle aérien**
  - ✓ Pourcentage de vols retardés pour cause ATC
  - ✓ Retard ATC moyen par vol contrôlé
- 4. Améliorer l'efficacité économique des services de navigation aérienne**
  - ✓ Ecart du taux unitaire de route français par rapport au taux unitaire européen moyen
  - ✓ Evolution du taux unitaire de route français
  - ✓ Evolution du taux unitaire de la redevance pour services terminaux de la circulation aérienne métropole
- 5. Améliorer le taux de couverture des coûts des services de navigation aérienne outre-mer par la redevance**
  - ✓ Taux de couverture des coûts des services de navigation aérienne outre-mer par la redevance pour services terminaux de la circulation aérienne outre-mer

#### Surveillance et certification

- 1. Concourir à la sécurité de l'aviation civile en réduisant les écarts à la réglementation grâce à des contrôles appropriés en nombre et en qualité**
  - ✓ Nombre d'écarts majeurs, c'est-à-dire nécessitant une action immédiate ou très rapide pour ne pas créer de situation potentiellement dangereuse, constaté rapporté au nombre d'audits de renouvellement
  - ✓ Nombre d'hommes/jours consacrés aux déplacements dans les entreprises et aux actes de contrôle inopinés rapporté au nombre total d'hommes/jours consacrés aux activités du programme
- 2. Favoriser la montée en puissance de l'Agence européenne pour la sécurité aérienne et garantir sa légitimité en favorisant le transfert des compétences techniques en matière de certification des aéronefs**
  - ✓ Pourcentage de Français recrutés par l'AESA par rapport au nombre total d'employés de l'Agence
- 3. Renforcer les contrôles effectués sur les compagnies étrangères**
  - ✓ Nombre de contrôles ciblés d'aéronefs étrangers sur les aéroports français effectués annuellement rapporté au nombre total de contrôles
- 4. Formaliser rapidement le résultat des audits afin que l'entreprise puisse prendre les mesures appropriées**
  - ✓ Pourcentage des rapports d'audit émis plus d'un mois après la fin de l'audit

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Formation aéronautique

1. Assurer la formation des ingénieurs et techniciens de la sécurité aérienne aux meilleures conditions économiques
  - ✓ Coût de la formation des élèves
2. Répondre aux besoins du secteur aéronautique français en actions de formation et d'expertise
  - ✓ Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) formés à l'école, six mois après la délivrance de leur diplôme
3. Rendre un service de formation au pilotage de haut niveau au meilleur coût, correspondant aux besoins du secteur
  - ✓ Coût unitaire d'une formation pratique de pilote de ligne
  - ✓ Taux d'insertion professionnelle des élèves pilotes de ligne

## Journaux officiels

### Journaux officiels

1. Recueillir, traiter et conserver à moindre coût et sans altération les données
  - ✓ Taux moyen de saisie à la source
  - ✓ Délai moyen de traitement d'une demande de publication d'une annonce
  - ✓ Coût moyen direct de traitement de la page publiée
2. Diffuser les données le plus largement possible en ayant recours aux vecteurs appropriés
  - ✓ Nombre de visiteurs uniques sur les sites Legifrance et Journal officiel
  - ✓ Satisfaction des visiteurs des sites Legifrance et Journal officiel
  - ✓ Nombre de publications diffusées
  - ✓ Nombre d'abonnés aux éditions législatives et réglementaires
  - ✓ Coût de diffusion
3. Assurer à moindre coût le soutien
  - ✓ Coût global de soutien

## Monnaies et médailles

### Activités régaliennes

1. Améliorer la qualité de la production
  - ✓ Taux de respect des délais de fabrication
2. Améliorer la gestion de la production
  - ✓ Stocks de produits finis par rapport au carnet de commandes
3. Lutter contre la contrefaçon
  - ✓ Nombre total de contrôles positifs / nombre total de contrôles effectués
4. Accroître la productivité
  - ✓ Chiffre d'affaires / effectif

### Activités commerciales

1. Améliorer la qualité de la production
  - ✓ Taux de respect des délais de fabrication
2. Améliorer la gestion de la production
  - ✓ Stocks de produits finis par rapport au carnet de commandes
3. Améliorer le service rendu aux clients
  - ✓ Taux de respect des délais de livraison
  - ✓ Nombre de retours en quantité et en montant
4. Améliorer le taux de marge sur les activités commerciales
  - ✓ Taux de marge, par famille de produits
5. Accroître la productivité
  - ✓ Chiffre d'affaires / effectif

## **Comptes spéciaux**

Mission	Programme
	N°. Objectif
	✓ Indicateur

## **Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale**

### **Industries cinématographiques**

- 1. Favoriser le succès du cinéma français en France et à l'étranger**
  - ✓ Part de marché des films français et européens sur leur marché domestique
  - ✓ Nombre de films français montrés en salles à l'étranger
  - ✓ Nombre de films français montrés dans des festivals internationaux
  - ✓ Chiffre d'affaires du cinéma français à l'étranger rapporté au chiffre d'affaires total
- 2. œuvrer à la qualité et à la diversité de la création cinématographique**
  - ✓ Part des premiers films dans le total des films agréés ayant reçu une avance sur recettes
  - ✓ Nombre de sélections et de prix obtenus dans les principaux festivals par les films d'avance sur recettes
  - ✓ Nombre total de séances de films recommandés art et essai dans les salles classées art et essai par rapport au nombre minimal de séances de films recommandés art et essai requis pour l'obtention de ce classement
  - ✓ Part des films d'animation, documentaires ou expérimentaux dans le total des court métrages soutenus
- 3. Contribuer à une répartition équilibrée de l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire**
  - ✓ Fréquentation des salles en zone rurale et dans les unités urbaines de moins de 30 000 habitants rapportée à la fréquentation totale
  - ✓ Impact d'un euro d'aide sélective à l'exploitation sur les autres financements des travaux des salles dans les zones rurales et les unités urbaines de moins de 30 000 habitants
  - ✓ Impact d'un euro de subvention au dispositif de copies de film "petites villes" de l'ADRC, en nombre d'entrées pour ces copies
- 4. Favoriser l'attractivité du territoire national et l'implication des collectivités territoriales**
  - ✓ Impact d'un euro versé par le CNC aux fonds régionaux sur le soutien apporté par les collectivités territoriales au cinéma
  - ✓ Part des dépenses techniques effectuées en France dans les devis de production cinématographiques
- 5. Accompagner la montée en puissance de l'édition vidéographique dans l'économie du cinéma et favoriser la diffusion du film français en vidéo**
  - ✓ Part de marché des films français édités sur support vidéo
  - ✓ Taux de transformation des recettes salles / vidéo et comparaison avec les titres américains
  - ✓ Part de marché moyenne des vidéogrammes ayant bénéficié du soutien sélectif

### **Industries audiovisuelles**

- 1. Consolider l'industrie des programmes audiovisuels**
  - ✓ Pourcentage du COSIP attribué aux 10 premières sociétés
  - ✓ Chiffre d'affaires à l'export de l'industrie de programmes rapporté au chiffre d'affaires total
- 2. Enrichir l'offre de programmes et soutenir l'innovation audiovisuelle**
  - ✓ Pourcentage en volume et en montant des aides attribuées aux producteurs indépendants rapportées à la production aidée totale
  - ✓ Volume d'heures de production audiovisuelle aidée par genre rapportée au volume total d'heures de production audiovisuelle aidée
- 3. Favoriser l'attractivité du territoire national et l'implication des collectivités territoriales**
  - ✓ Impact d'un euro versé par le CNC aux fonds régionaux sur le soutien des collectivités territoriales en faveur des programmes audiovisuels
  - ✓ Part des dépenses techniques effectuées en France dans les devis de production d'œuvres de fiction audiovisuelle

### **Soutien à l'expression radiophonique locale**

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

## Participations financières de l'État

### Participations financières de l'État

1. **Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières qui rentrent dans le champ de compétence de l'État actionnaire**
  - ✓ Rentabilité opérationnelle des capitaux propres : résultat d'exploitation / capitaux employés
  - ✓ Rentabilité financière des capitaux propres : résultat net / capitaux propres
  - ✓ Marge opérationnelle : résultat d'exploitation / chiffre d'affaires
2. **Assurer la décroissance de la dette des participations qui rentrent dans le périmètre des administrations publiques (APU)**
  - ✓ Dette et charges d'intérêts des entités entrant dans le périmètre des APU
3. **Assurer le succès des opérations de cession des participations financières**
  - ✓ Ecart entre les recettes de cessions et les valeurs intrinsèque et boursière des participations cédées
  - ✓ Taux des commissions versées par l'État à ses conseils
  - ✓ Taux de succès des opérations de placement de titres

## Pensions

### Fonctionnaires civils et militaires relevant du code des pensions et allocations temporaires d'invalidité

1. **Optimiser la prévision de dépenses de pensions**
  - ✓ Ecart entre la prévision de dépenses des pensions civiles et militaires de retraite et l'allocation temporaire d'invalidité et la réalisation de ces dépenses
2. **Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite**
  - ✓ Coût unitaire d'une primo-liquidation
3. **Maîtriser le besoin de financement du régime**
  - ✓ Âge moyen à la radiation des cadres
  - ✓ Durée moyenne de cotisation
  - ✓ Evolution du besoin de financement
  - ✓ Evolution du rapport démographique

### Ouvriers des établissements industriels de l'État

### Pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre et autres

## Accords monétaires internationaux

### Relations avec les banques centrales liées à la France par un accord international

## Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

### Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

## Avances à l'audiovisuel public

### Avances aux organismes de l'audiovisuel public

1. **S'adresser au public le plus large en proposant une programmation diversifiée**
  - ✓ Nombre de genres diffusés sur les chaînes du groupe France Télévisions entre 20h30 et 22h30
  - ✓ Audience cumulée hebdomadaire des chaînes de France Télévisions et d'Arte France ; de Radio France

Mission
Programme
N°. Objectif
✓ Indicateur

- ✓ Part des chansons d'expression française dans la programmation de chansons de variétés de Radio France
  - ✓ Part des nouveaux talents dans la programmation de chanson d'expression française de Radio France
  - ✓ Evolution du budget d'approvisionnement en programmes de culture et de connaissance du groupe France Télévisions par rapport à l'évolution de la ressource publique affectée au groupe
  - ✓ Part des programmes d'information dans le volume total de programmes diffusés par Radio France Internationale
  - ✓ Part des programmes de France Télévisions et d'Arte France adaptés au public sourd et malentendant, hors publicité et habillage antenne
  - ✓ Evolution du pourcentage des programmes d'Arte France adaptés au public sourd et malentendant, hors publicité et habillage antenne
- 2. Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel**
- ✓ Coût d'une heure sauvegardée par l'INA
  - ✓ Part du chiffre d'affaires issu de l'exploitation des fonds patrimoniaux sur les ressources propres de l'INA
- 3. Gérer efficacement les fonds publics consacrés à l'audiovisuel en donnant la priorité aux dépenses de programme**
- ✓ Part du coût de grille (hors information et sport) dans les charges opérationnelles des chaînes du groupe France Télévisions
  - ✓ Part du coût direct des programmes dans les charges d'exploitation d'Arte France
  - ✓ Part des programmes propres dans le total des programmes télévisuels diffusés sur RFO
  - ✓ Coût de l'heure originale produite diffusée pour Radio France
- 4. Assurer la maîtrise de l'emploi et de la masse salariale**
- ✓ Part des charges de personnel dans les charges d'exploitation (tous organismes)
  - ✓ Part de l'emploi non permanent dans l'emploi total (France Télévisions et Arte France)

## Avances aux collectivités territoriales

### Avances aux départements sur le produit différentiel de la taxe sur les véhicules à moteur

- 1. Mettre à disposition les avances à date certaine**
  - ✓ Taux d'opérations de versement réalisées par le comptable à la date prévue

### Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et États d'outre-mer

### Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes

- 1. Mettre à disposition des collectivités territoriales les avances sur impositions à date certaine**
  - ✓ Taux d'opérations de versement par le comptable réalisées à la date prévue
- 2. Assurer une recette certaine pour les collectivités du montant de la totalité des taxes et impositions directes locales émises au titre d'une année donnée au profit des bénéficiaires**
  - ✓ Différentiel entre les avances versées par l'État aux collectivités et les rôles émis
- 3. Réduire le délai de remboursement des sommes versées à tort par l'État aux collectivités**
  - ✓ Pourcentage des trop-perçus constatés dans l'année N-1 et apurés au 31 décembre de l'année N

## Prêts à des États étrangers

### Prêts aux États étrangers de la Réserve Pays Emergents en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructures

- 1. Promouvoir le savoir-faire français dans des projets de développement durable dans les pays émergents**
  - ✓ Proportion de contrats imputés dans un délai inférieur à deux ans après la signature du protocole

<b>Mission</b>	
<b>Programme</b>	
<b>N°. Objectif</b>	

✓ Indicateur

### Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

1. Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement
  - ✓ Part des pays qui ont bénéficié, avec succès, de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

### Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

## Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

### Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

1. Favoriser les conditions de prise de fonction et d'exercice des missions des agents de l'État en fonction à l'étranger
  - ✓ Rapidité de traitement des dossiers de demande d'avance des agents de l'État en fonction à l'étranger pour la prise en location d'un logement (nombre de jours entre la date de réception de la demande et la date de validation de l'ordonnance par l'ordonnateur)
2. Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises
  - ✓ Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social (montant des financements privés mobilisés / prêt public)
  - ✓ Pérennité des entreprises soutenues à N+3, mesurée par le biais du taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en N-3